

Manuel du conducteur



Guide pour conduire en toute sécurité
les voitures et les camions légers



Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

La Division de la conformité et des permis (ministère de l'Infrastructure) remercie le ministère des Infrastructures et des Transports de l'Alberta d'avoir permis de se baser sur son Basic Licence Drivers Handbook pour produire le présent manuel pour les TNO. L'Alberta est déchargée de toute responsabilité quant au contenu du présent manuel.

Rappelons enfin que ce manuel doit être vu comme un guide, et non comme une source pour interpréter une question de droit. Il faut utiliser les textes de lois mêmes à cette fin.



Table des matières

Chapitre 1

Classification des permis

Information sur les permis de conduire	6
Étapes d'obtention d'un permis	6
Classification des permis	8
Classe 7	8
Classe 6	8
Classe 5	9
Classe 4	10
Classe 3	11
Classe 2	11
Classe 1	12
Tableau des exigences pour toutes les classes	13
Définitions	13
Demande de permis	16
Nouveaux résidents et non-résidents	16
Ententes de réciprocité	17
Permis de conduire international	17
Touristes	17
Étudiants	17
Examen de la vue	18
Exigences d'ordre médical	18
Conditions	18
Examen théorique	19
Examen pratique	19
Surclassement de permis	21
Permis : duplicata, renouvellement et changements	22
Immatriculation et assurances	22

Chapitre 2

Signalisation routière

Régulation du trafic	26
Formes et couleurs	26
Panneaux de signalisation	27
Limites de vitesse	28
Panneaux d'utilisation des voies	28
Panneaux de manœuvres autorisées	29
Panneaux d'interdiction	30
Panneaux de passages pour piétons	31
Panneaux d'avertissement	31
Panneaux indicateurs/de renseignements	35
Travaux routiers	36
Panneaux de zone scolaire	38
Zones de terrain de jeu	39
Feux de circulation	40
Feux pour piétons	44
Gestion des voies	44
Marques de chaussée	46

Chapitre 3

Principes de conduite

Les bases de la conduite	52
Conduite	56
Accélération	56
Arrêt	57
Techniques de freinage	58
Marche arrière	59
Stationnement	60
Stationnement parallèle	60
Stationnement en angle	63
Stationnement en pente	65

Chapitre 4

Intersections et virages

Panneaux d'arrêt	70
Panneau « Cédez le passage »	71
Priorité de passage	72
Ronds-points	72
Intersection avec signalisation	73
Intersection sans signalisation	73
Signaler ses intentions	75
Virages	76
Virage à droite	77
Virage à gauche	78
Voies de virage	80
Voies doubles de virage	80
Voie partagée de virage à gauche	81
Demi-tours	81
Nouvelle voie (insertion libre)	82

Chapitre 5

Voies et manœuvres

Voies et manœuvres	84
Position dans la voie	84
Angle mort	85
Voie de dépassement	86
Insertion	89
Sortie	90
Entrecroisement	91
Courbes et côtes	91

Chapitre 6

Situations d'urgence

Véhicule en panne	94
Défaillance des freins	94
Problème de direction	95
Crevaisson	96
Panne de phares	96
Freinage d'urgence	97
Dérapages	98
Cause : freinage	99
Cause : accélération	99
Cause : virage	99
Rétablissement après une sortie de route	100
Conduite de nuit/en situation d'intempéries	100
Nuit	100
Intempéries	102
Autres dangers	104
Animaux	105
En cas de collision	106
Véhicules d'urgence et dépanneuses	107
Gyrophares et feux d'urgence clignotants	108
Signalisation de travaux routiers	108

Chapitre 7

Être un conducteur responsable

Être un conducteur

responsable110

Conduire prudemment110

Distance sécuritaire (créneau) . . .112

Fatigue113

Cellulaires et appareils

électroniques114

Sièges pour enfants (systèmes
de retenue)114

Économiser du carburant tout en
protégeant l'environnement. . . .116

Autres règles du Code de

la route119

Chapitre 8

Partager la route

Partager la route122

Sécurité des piétons122

Cyclistes123

Motocyclistes125

Véhicules hors route126

Gros véhicules126

Autobus scolaires127

Véhicules d'urgence129

Déneigeuses129

Véhicules d'entretien130

Transporteurs de billots de bois . .130

Passages à niveau131

Métro léger134

Défilés et cortèges funèbres135

Matières dangereuses135

Chapitre 9

Conduire en respectant la loi

Conduite avec facultés affaiblies

et Programme d'utilisation

d'antidémarrage avec

éthylomètre des TNO138

Conduire en respectant la loi . . .140

La loi et la conduite avec facultés
affaiblies140

Suspension administrative de
permis de conduire aux TNO . . .144

Suspensions et interdictions144

Conduire pendant que le permis
est suspendu ou révoqué146

Rétablissement du permis de
conduire146

Système de points d'inaptitude –
permis normal147

Système de points d'inaptitude –
permis d'apprenti ou
probatoire148

Rétablir son permis à la suite
d'une accumulation de points
d'inaptitude149

Suspensions par le ministère150

Chapitre 10

Tirer une remorque

Tirer une remorque154

Reculer avec une remorque155

Tourner aux intersections155



Introduction

Prendre le volant d'un véhicule, c'est s'ouvrir de nouveaux horizons. Conduire donne la liberté de se déplacer, mais s'accompagne aussi de certains risques. Pour les éviter, il vous faut :

- Bien connaître le Code de la route
- Savoir conduire et manœuvrer un véhicule
- Avoir une bonne attitude, c.-à-d. des comportements sécuritaires au volant

Le conducteur responsable acquiert ses connaissances et compétences par l'étude et la pratique. Nous vous encourageons à conduire prudemment et à chercher à développer vos connaissances des règles de circulation routière et votre maîtrise des capacités de conduite. Sachez aussi faire preuve de patience et de courtoisie au volant.

Introduction



Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest offre quatre guides à l'intention des conducteurs.

1. Manuel du conducteur

Renseignements de base pour tous les conducteurs

2. Manuel du conducteur professionnel

Renseignements complémentaires pour la conduite de véhicules commerciaux. Doit être utilisé en conjonction avec le Manuel du conducteur par toute personne apprenant à conduire un camion, une semi-remorque, une ambulance, un taxi ou un autobus.

3. Manuel du motocycliste

Renseignements complémentaires sur la conduite sécuritaire des motocyclettes et des cyclomoteurs. Doit être utilisé en conjonction avec le Manuel du conducteur par toute personne apprenant à conduire une motocyclette, un cyclomoteur ou un vélo électrique.

4. Manuel sur les systèmes de freinage pneumatique

Renseignements sur le système de freinage pneumatique et ses composantes.

Ces quatre manuels couvrent toutes les classes de permis aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). Vous y trouverez les renseignements requis pour obtenir un permis de conduire aux TNO. Il demeure recommandé de s'inscrire à une école de conduite professionnelle pour perfectionner ses connaissances et habiletés.

Le présent manuel doit être vu comme un **guide** – il n'a pas force de loi. La législation entourant la conduite de véhicules se trouve dans la *Loi sur les véhicules automobiles* et ses règlements connexes, que vous pouvez consulter à l'adresse www.justice.gov.nt.ca/fr/

En outre, en vertu de la *Loi sur les véhicules automobiles*, les municipalités ont pouvoir de réglementation sur les limites de vitesse, les zones scolaires, les zones de terrain de jeu et le stationnement. Le conducteur doit respecter ces règlements municipaux.

Lisez le présent manuel attentivement, et conduisez prudemment!

Pour en savoir plus, communiquez avec la Division de la conformité et des permis :

Division de la conformité et des permis

Ministère de l'Infrastructure

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Tél. : 867-767-9088

Télec. : 867-873-0120

www.gov.nt.ca/ServicesConducteurs

Mise à jour : août 2022

1

Chapitre 1

Information sur les permis de conduire
Classification des permis

1

Information sur les permis de conduire

Étapes d'obtention d'un permis

Les étapes d'obtention du permis de conduire assurent que tout nouveau conducteur a l'encadrement, développe les habiletés et gagne l'expérience dont il a besoin pour effectuer l'opération complexe de conduire un véhicule. Cela encourage aussi la sécurité routière en créant un cadre d'apprentissage réglementé pour les nouveaux conducteurs. Voici les étapes jusqu'au permis de conduire général :

Étape 1 : apprenti conducteur (classe 7)

Pour avoir droit au permis d'apprenti conducteur, il faut :

- Avoir au moins 15 ans
- Réussir un examen de la vue et un examen théorique sur le Code de la route
- Avoir une pièce d'identité valide (voir page 16)

Conditions d'utilisation du permis d'apprenti conducteur

- Le permis d'apprenti conducteur doit être détenu au moins **un an** avant de pouvoir passer à l'étape suivante
- Obligation d'être accompagné d'un conducteur aguerri (permis de classe 5 et au moins 24 mois d'expérience)
- Interdiction de conduire entre 23 h et 6 h
- Interdiction d'avoir d'autre passager que l'accompagnateur
- Si le conducteur accumule six (6) points d'inaptitude ou plus, le registraire pourrait suspendre le permis
- Taux d'alcoolémie à zéro tant pour l'apprenti conducteur que l'accompagnateur
- Motocyclette : il faut avoir au moins 15 ans, ne pas circuler entre 23 h et 6 h et être accompagné d'un conducteur aguerri (permis de classe 6 et au moins 24 mois d'expérience) assis sur la même motocyclette ou suivant juste derrière dans un véhicule motorisé

Étape 2 : permis probatoire (classe 5P, 6P)

Pour avoir droit au permis probatoire, il faut :

- Avoir au moins 16 ans
- Avoir terminé l'étape 1 (durée de 12 mois d'apprentissage)
- Réussir l'examen pratique des TNO pour le permis de classe 5

Conditions d'utilisation du permis probatoire

- Le permis probatoire doit être détenu pendant au moins un an avant de pouvoir passer à l'étape suivante
- Limite d'un passager avant
- Interdiction d'avoir plus de passagers que de ceintures de sécurité
- Si le conducteur accumule six (6) points d'inaptitude ou plus, le registraire pourrait suspendre le permis
- Taux d'alcoolémie à zéro tant pour l'apprenti conducteur que l'accompagnateur
- Le surclassement à un permis commercial (classe 1, 2, 3 ou 4) n'est pas possible
- Ne peut pas accompagner un apprenti conducteur

Étape 3 : permis de conduire (classe 5, 6)

Pour avoir droit au permis de conduire, il faut :

- Avoir au moins 17 ans
- Avoir moins de 6 points d'inaptitude

Le processus d'obtention d'un permis de conduire (passant par les étapes d'apprenti conducteur et de permis probatoire) prend au moins **deux ans**.

La demande d'un permis de conduire de motocyclette (classe 6P) sur la base d'un permis de classe 7 (apprenti conducteur) suit les mêmes étapes et conditions. Il faudra donc obtenir d'abord un permis de classe 6P probatoire et le conserver pendant au moins 12 mois avant d'accéder au permis de classe 6.

Pour en savoir plus sur les étapes d'obtention d'un permis aux TNO, consultez le www.gov.nt.ca/ServicesConducteurs.

1

Classification des permis



Classe 7

Toute personne ayant 15 ans ou plus peut demander un permis d'apprenti.

Le détenteur d'un permis de classe 7 peut conduire les véhicules suivants :

- Tout véhicule (ou toute combinaison de véhicules) qu'une personne détenant un permis de classe 5 peut conduire à titre d'apprenti conducteur
- Une motocyclette (pour apprendre), à condition que le détenteur de permis ait au moins 15 ans

Classe 6

Âge minimum : 16 ans.

Le détenteur d'un permis de classe 6 peut conduire le véhicule suivant :

- Une motocyclette

Le permis de classe 6 permet aussi de conduire à titre d'apprenti un véhicule motorisé de classe 5.

Il faut fournir une motocyclette pour effectuer l'examen pratique du permis de classe 6.

Classe 5

Âge minimum : 16 ans.

Le détenteur d'un permis de classe 5 peut conduire les véhicules suivants :

- Tout véhicule à deux essieux autre qu'une motocyclette, un autobus, un taxi ou une ambulance
- Toute combinaison de véhicule à deux essieux remorquant un autre véhicule n'excédant pas 4 500 kg
- Un véhicule récréatif
- Une motocyclette de type cyclomoteur
- Un véhicule connu ou décrit comme un tracteur, une niveleuse, une chargeuse, une pelle mécanique, un rouleau compresseur, une racleuse ou tout autre engin automoteur de construction des chaussées utilisé pour le nivellement ou le pavage de routes, ou autres travaux de construction, à l'exception de tout véhicule de construction ayant plus de deux essieux autre qu'une niveleuse ou un compacteur à trois essieux
- Tout véhicule de classe 1, 2, 3, 4 ou 6, si le conducteur est en situation d'apprentissage
- Une motocyclette dotée d'un moteur de plus de 50 cm³ de cylindrée, sous supervision et aux seules fins d'apprentissage

Le détenteur d'un permis de classe 5 ne peut pas conduire les véhicules suivants :

- Une motocyclette dotée d'un moteur de plus de 50 cm³ de cylindrée, à moins d'être supervisé
- Un véhicule motorisé pouvant accueillir plus de 10 personnes (conducteur compris), à moins d'être seul dans le véhicule
- Tout véhicule motorisé transportant des passagers contre rémunération
- Tout véhicule motorisé équipé de freins pneumatiques, sauf si le conducteur en a obtenu l'autorisation (lettre sur le permis).

Il faut fournir un véhicule motorisé à deux essieux (motocyclette non autorisée) pour effectuer l'examen pratique. Si le véhicule a des freins pneumatiques, il faut avoir obtenu l'autorisation (lettre « Q ») ou avoir passé l'examen théorique sur les freins pneumatiques et être prêt à effectuer l'examen pratique pour ce type de véhicule.

1

Classe 4

Âge minimum (apprentissage et permis) : 18 ans. Il n'est pas possible d'obtenir un permis de classe 4 sur la base d'un permis probatoire ou d'apprenti.

Le détenteur d'un permis de classe 4 peut conduire les véhicules suivants :

- Un autobus pouvant accueillir jusqu'à 24 passagers
- Un taxi
- Une ambulance
- Tout véhicule de classe 5
- Tout véhicule de classe 1, 2, 3 ou 6, si le conducteur est en situation d'apprentissage

Il faut fournir un véhicule motorisé de classe 5 ou un autobus pouvant accueillir jusqu'à 24 passagers pour effectuer l'examen pratique. Pour conduire des véhicules à freins pneumatiques, il faut obtenir l'autorisation à cet effet (lettre « Q » sur le permis). Si le véhicule fourni pour l'examen pratique a des freins pneumatiques, il faut avoir déjà cette autorisation ou avoir passé l'examen théorique sur les freins pneumatiques et être prêt à effectuer l'examen pratique pour ce type de véhicule.

Classe 3

Âge minimum (apprentissage et permis) : 18 ans. Il n'est pas possible d'obtenir un permis de classe 3 sur la base d'un permis probatoire ou d'apprenti.

Le détenteur d'un permis de classe 3 peut conduire les véhicules suivants :

- Un véhicule à trois essieux ou plus
- Toute combinaison de véhicules où le poids combiné des véhicules remorqués ne dépasse pas 4 500 kg
- Tout véhicule ou toute combinaison de véhicules de classe 4 ou 5
- Tout véhicule de classe 1, 2 ou 6, si le conducteur est en situation d'apprentissage

Il faut fournir un véhicule motorisé à trois essieux ou plus pour effectuer l'examen pratique. Pour conduire des véhicules à freins pneumatiques, il faut obtenir l'autorisation à cet effet (lettre « Q » sur le permis). Si le véhicule fourni pour l'examen pratique a des freins pneumatiques, il faut avoir déjà cette autorisation ou avoir passé l'examen théorique sur les freins pneumatiques et être prêt à effectuer l'examen pratique pour ce type de véhicule.

1

Classe 2

Âge minimum (apprentissage et permis) : 18 ans. Il n'est pas possible d'obtenir un permis de classe 2 sur la base d'un permis probatoire ou d'apprenti.

Le détenteur d'un permis de classe 2 peut conduire les véhicules suivants :

- Un autobus transportant des passagers (peu importe la capacité)
- Un véhicule ou toute combinaison de véhicules de classe 3, 4 ou 5
- Tout véhicule de classe 1 ou 6, si le conducteur est en situation d'apprentissage

Il faut fournir un autobus pouvant accueillir plus de 24 passagers (excluant le conducteur) pour effectuer l'examen pratique. Pour conduire des véhicules à freins pneumatiques, il faut obtenir l'autorisation à cet effet (lettre « Q » sur le permis). Si le véhicule fourni pour l'examen pratique a des freins pneumatiques, il faut avoir déjà cette autorisation ou avoir passé l'examen théorique sur les freins pneumatiques et être prêt à effectuer l'examen pratique pour ce type de véhicule.

Classe 1

Âge minimum (apprentissage et permis) : 18 ans. Il n'est pas possible d'obtenir un permis de classe 1 sur la base d'un permis probatoire ou d'apprenti.

Le détenteur d'un permis de classe 1 peut conduire les véhicules suivants :

- Tout véhicule motorisé ou combinaison de véhicules autres qu'une motocyclette
- Un véhicule de classe 6, si le conducteur est en situation d'apprentissage

Il faut fournir une combinaison de véhicule tracteur avec semi-remorque à trois essieux ou plus, équipé de freins pneumatiques, pour effectuer l'examen pratique. Il faut avoir l'autorisation de conduire des véhicules à freins pneumatiques (lettre « Q » sur le permis) ou avoir passé l'examen théorique sur les freins pneumatiques et être prêt à effectuer l'examen pratique pour ce type de véhicule.

Tableau des exigences pour toutes les classes

Classe de permis	Classe requise pour l'apprentissage	Âge minimum pour le permis	Âge minimum pour apprendre	Doit être accompagné pour l'apprentissage	Âge minimum de l'accompagnateur	Classe requise pour l'accompagnateur	Âge minimum pour l'examen pratique
1	2,3,4,5	18	17	Oui	21	1	18 non probatoire*
2	3,4,5	18	17	Oui	21	1 ou 2	18 non probatoire*
3	4,5	18	17	Oui	21	1,2 ou 3	18 non probatoire*
4	3,5	18	17	Oui	21	1,2,3 ou 4	18 non probatoire*
5P	6 ou 7	16	15	Oui	19	1,2,3,4 ou 5	16
5	5P	17	16	Non	S.O.	S.O.	S.O.
6P	5 ou 7	16	15	Oui	19	6	16
6	6P	17	15	Non	S.O.	S.O.	S.O.
7		15		Oui	19	Catégorie d'apprenti	

*PCÉ - permis de conduire par étapes (probatoire)

- Il est interdit d'apprendre à conduire sans permis aucun.
- L'apprenti conducteur ne peut embarquer personne d'autre que le superviseur qui l'encadre.
- Pour le permis de classe 5 ou 6, l'accompagnateur doit avoir ce même permis avec au moins deux ans d'expérience de conduite; pour les permis de classe 1 à 4, l'accompagnateur doit avoir ce même permis avec au moins trois ans d'expérience de conduite. Dans tous les cas, la conduite avec un permis d'apprenti ou un permis probatoire ne compte pas comme de l'« expérience de conduite ».

Définitions

Freins pneumatiques (air à tous les freins de base)

Système de freinage pour véhicule actionné par la pression d'air obtenue d'un compresseur entraîné par le moteur. La pression est transmise à tous les freins de base du véhicule par une série de tuyaux, réservoirs et soupapes de commande.

La conduite d'un véhicule à freins pneumatiques exige un permis de classe 1 ou portant la lettre « Q ».

1

Système de freinage pneumatique et hydraulique (combinaison de freins de base pneumatiques et hydrauliques)

Système de freinage hydraulique à commande pneumatique où certains des essieux du véhicule sont munis de freins de base actionnés à l'air et d'autres, de freins de base hydrauliques. *Exige d'avoir un permis de conduire de classe 1 ou portant la lettre « Q ».*

Système de freinage hydraulique à commande pneumatique (freins de base tous hydrauliques, mais commande pneumatique)

Système de freinage hydraulique qui utilise un compresseur d'air pour renforcer le système hydraulique à tous les freins de base du véhicule. *La lettre « Q » sur le permis n'est **PAS** requise pour ce système de freinage.*

Remarque : Il faut absolument détenir un permis de conduire autorisant la conduite d'un véhicule à freins pneumatiques (air à tous les freins de base) pour conduire un tel véhicule.

Ambulance

Véhicule d'urgence conçu pour transporter des personnes blessées et muni d'équipement de secours ou de premiers soins.

Essieu

Axe doté d'au moins une roue qui tourne à chaque extrémité.

Autobus

Véhicule motorisé dont le maximum de places assises a été fixé par le fabricant, mais est de plus de 10 personnes, conducteur compris.

Voie publique

Tout chemin, endroit, pont ou structure, de propriété publique ou privée, qui sert habituellement au passage de véhicules conduits par le public. En font aussi partie :

- tout endroit de propriété publique ou privée conçu et généralement utilisé pour stationner des véhicules (excluant l'entrée d'une résidence privée);

- la zone située entre les lignes de démarcation de la voie publique et la limite indiquée sur un plan ou autre instrument d'arpentage, lorsqu'un tel plan ou instrument établissant le tracé de la voie publique existe;
- les trottoirs, passages, fossés et accotements longeant une partie carrossable de la route ou zone, de même que la portion entre ces trottoirs, passages, fossés et accotements et la voie ou zone carrossable;
- toute route établie sur un plan ou un cours d'eau gelé et servant une partie de l'année au passage de véhicules.

Examineur

Examineur de conducteurs, nommé en application du paragraphe 319(1) de la *Loi sur les véhicules automobiles*, et quiconque est d'office examineur de conducteurs en vertu du paragraphe 319(2).

Utilisateur ou conducteur

Personne qui utilise ou conduit un véhicule ou qui, dans le cas d'un véhicule à l'arrêt, en a le contrôle physique.

Permis de conduire

Permis de conduire ou permis provisoire délivré en vertu de la Partie II de la *Loi sur les véhicules automobiles*.

Lettre « Q »

Mention portée sur toute classe de permis (excepté la classe 6) signifiant qu'un examen théorique et un examen pratique particuliers ont été réussis.

Véhicule récréatif

Véhicule qui :

- peut comporter, sans s'y limiter, une remorque habitable, une caravane pliante, une tente-caravane, une tente-roulotte, etc., et sert principalement comme hébergement mobile ou hébergement mobile autopropulsé, à des fins de transport personnel ou récréatif, sans rémunération;
- est utilisé pour transporter de l'équipement récréatif comme une motoneige, un véhicule marin, de l'équipement de chasse et pêche, une motocyclette, une bicyclette ou autre équipement semblable, et que ce transport n'est pas fourni en lien avec une entreprise commerciale.

1

Bureaux de délivrance

L'immatriculation et les permis de conduire sont gérés par des entreprises du secteur privé et des agences du gouvernement, appelés les bureaux de l'immatriculation et des permis de conduire : www.gov.nt.ca/ServicesConducteurs.

Demande de permis

Pour demander un permis de conduire aux TNO, il faut présenter une preuve d'identité. Communiquez avec votre bureau local de l'immatriculation et des permis de conduire pour plus de détails sur les formalités d'identification. Le permis de conduire de TNO est délivré uniquement aux résidents ténois. Il s'agit, par définition, d'une personne qui a légalement le droit d'être aux TNO, qui y a sa résidence et qui y vit le plus souvent. Les demandeurs de l'extérieur du Canada doivent produire des documents d'immigration conformes pour être considérés comme résidents. Les personnes détenant un visa d'étudiant ou d'emploi peuvent faire une demande à titre de résident uniquement pour la période précisée dans leur visa.

Nouveaux résidents et non-résidents

Toute personne qui vient de déménager aux TNO peut utiliser un permis de conduire valide de l'extérieur des TNO pour un maximum de 30 jours. En outre, tout Canadien de passage aux TNO pour plus de 90 jours doit également demander un permis des TNO. Les étudiants qui fréquentent un établissement ténois sont toutefois exemptés de cette obligation. **(Pour les non-Canadiens qui ne résident pas aux TNO, voir la page suivante sur le permis de conduire international).**

Tout permis de conduire venant d'ailleurs doit être remis avant qu'un permis de conduire des TNO puisse être délivré. **En effet, il est illégal de posséder plus d'un permis de conduire valide à la fois.**

Ententes de réciprocité

S'il vient du Canada ou des États-Unis, le permis de conduire sera remplacé par un permis de classe identique, sans examen aucun. Un permis de classe 5 et 6 de l'Île de Man sera aussi accepté sans examen, tout comme un permis de classe 5 de l'Allemagne.

Il faudra, au moment de faire la demande de permis, présenter une preuve de résidence. Communiquez avec votre bureau local de l'immatriculation et des permis de conduire pour plus de détails.

Permis de conduire international

Toute personne ne résidant pas aux TNO qui détient un permis de conduire international délivré à l'extérieur du Canada ou des États-Unis peut l'utiliser, accompagné d'un permis de conduire de classe 5 valide délivré par une autorité du pays de résidence de la personne, pour conduire aux TNO un véhicule de classe 5. Le permis de conduire international est valide 12 mois ou jusqu'à son expiration, selon la première éventualité.

Touristes internationaux

Les touristes et visiteurs internationaux venant de pays sans entente de réciprocité peuvent, pour un maximum de 90 jours, utiliser leur permis de conduire, à condition qu'il soit valide et accompagné d'un permis de conduire international.

Étudiants

Les étudiants canadiens n'ont pas besoin d'obtenir un permis de conduire des TNO pour conduire un véhicule motorisé si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- L'étudiant est autorisé à conduire un véhicule motorisé de même type ou classe que dans son territoire habituel de résidence.
- Les documents de son territoire de résidence l'autorisant à conduire doivent être en sa possession ou dans son véhicule.

1

Examen de la vue

Il faut réussir un examen de la vue avant d'obtenir le permis de conduire des TNO. Si les normes de vision ne sont pas atteintes, il faudra fournir un rapport d'examen visuel des TNO produit par un spécialiste de la vue. Si vous portez des lentilles correctives, apportez-les pour l'examen de la vue.

Exigences d'ordre médical

Un rapport d'examen médical du conducteur des Territoires du Nord-Ouest doit être fourni. Ce document peut être rempli par :

- un médecin en exercice dûment accrédité en conformité avec la Loi sur les médecins;
- une infirmière agréée conformément à l'article 22 de la Loi sur la profession infirmière (si vous êtes dans une collectivité où il n'y a pas de médecin);
- une infirmière praticienne agréée conformément à l'article 12.1 de la *Loi sur la profession infirmière*.

Toute personne qui demande ou détient un permis de conduire de classe 7, 5P, 6 ou 6P est tenue de passer un examen médical :

- À l'âge de 75 ans
- À l'âge de 80 ans
- Tous les deux ans par la suite

Toute personne qui demande ou détient un permis de classe 1, 2, 3 ou 4 doit passer un examen médical au moment d'obtenir ce permis pour la première fois, puis :

- Tous les cinq ans, jusqu'à l'âge de 45 ans
- Tous les trois ans, de 45 à 65 ans
- Tous les ans, à partir de 65 ans

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest peut aussi exiger un examen médical à tout âge pour déterminer la capacité physique à conduire un véhicule motorisé. Les directives du médecin doivent se conformer aux normes du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (CCATM). Cette disposition s'applique à tout détenteur de permis.

Conditions

Des conditions peuvent être imposées sur tout permis, pour une diversité de raisons : port de lentilles correctives appropriées, conduite de jour seulement, déplacements dans une zone délimitée, etc. Les codes de conditions sont détaillés au dos du permis. Pour en savoir plus sur le sujet, ou pour demander le retrait d'une restriction, communiquez avec votre bureau local de l'immatriculation et des permis de conduire : www.gov.nt.ca/ServicesConducteurs.

Examen théorique (par écrit)

Pour obtenir son permis de conduire, il faut réussir un examen théorique par écrit. Les questions d'examen sont tirées de la matière donnée dans le présent manuel (et des autres manuels connexes, le cas échéant). On vous interrogera sur les pratiques de conduite sécuritaires, le Code de la route et la signalisation routière.

Examen pratique (sur la route)

Lorsque vous vous sentirez prêt pour l'examen pratique :

- Prenez rendez-vous à votre bureau local de l'immatriculation et des permis de conduire
- Présentez-vous le jour du rendez-vous et payez les frais exigés
- Montrez votre reçu et votre permis de classe 7 valide à l'examineur qui vous fera passer l'examen
- Assurez-vous d'avoir un véhicule routier admissible à la classe de permis pour laquelle vous faites l'examen
- Portez les verres correcteurs ou de contact requis, le cas échéant

Si le véhicule avec lequel vous ferez l'examen pratique a des freins pneumatiques, votre permis doit porter la lettre « Q », ou vous devez être là pour l'examen pratique sur ce système de frein, et avoir réussi déjà l'examen théorique à ce sujet.

L'examineur inspectera votre véhicule avec l'examen pratique. Celui-ci doit être en bon état mécanique, sans quoi il sera refusé. Un véhicule qui porte une indication de transport de matières dangereuses ne peut pas servir à un examen pratique.

1

Une plage de temps limitée est accordée pour l'inspection du véhicule et l'examen pratique. Si vous débordez de ce délai, l'examen sera interrompu.

Pour l'examen pratique, il est attendu que vous conduisiez de manière raisonnable et sécuritaire. Seuls l'examineur et vous-même pouvez être dans le véhicule : aucun animal domestique ou passager n'est permis. Seule exception : l'examineur, lui, peut être accompagné d'un fonctionnaire à des fins de supervision ou de vérification de la qualité.

En aucun cas l'examineur ne demandera d'effectuer une manœuvre dangereuse ou illégale. Vous devrez simplement conduire comme vous le feriez normalement.

Le véhicule utilisé pour l'examen pratique doit être en bon état de marche, avec tout ce qui suit :

- Une plaque d'immatriculation et un certificat d'immatriculation conformes et une assurance
- Des phares, feux de freinage et clignotants fonctionnels
- Un klaxon
- Un indicateur de vitesse
- Des freins et un frein de stationnement
- Un pare-brise dégagé et en bon état, avec essuie-glaces
- Des pneus en bon état
- Des portières conducteur et passager fonctionnelles
- Des sièges et ceintures de sécurité conformes
- Un silencieux et système d'échappement
- Des rétroviseurs
- Assez de carburant pour effectuer l'examen pratique

L'examen pratique sert à évaluer vos habiletés et connaissances. Vous devrez :

- Bien connaître et utiliser les commandes du véhicule
- Faire preuve de maîtrise et d'habileté en conduisant
- Utiliser les clignotants ou signaux manuels
- Effectuer des virages à gauche et à droite
- Utiliser adéquatement les voies de circulation
- Faire marche arrière
- Bien juger la priorité de passage, pour les véhicules et pour les piétons

- Gérer la vitesse du véhicule
- Stationner en parallèle, dans une pente, en angle
- Respecter les feux de circulation et la signalisation routière
- Appliquer de bonnes techniques de conduite

L'échec de l'examen pratique peut être causé, entre autres choses, par :

- Un manque de maîtrise et d'habileté
- L'incapacité d'effectuer une manœuvre demandée
- De la difficulté à respecter le Code de la route
- Une accumulation d'erreurs
- Une infraction au Code de la route
- Une manœuvre dangereuse

Pour un examen pratique pour un permis de classe 5, il faut prévoir au moins 45 minutes. Après l'examen, l'examineur vous présentera vos résultats en vous indiquant vos erreurs et comment les corriger. Si vous devez reprendre l'examen, vous devrez reprendre rendez-vous quand vous vous sentirez prêt. Vous pouvez passer un seul examen pratique par jour.

Surclassement de permis

Si vous désirez surclasser votre permis (sauf pour le passage de la classe 7 à la classe 5), vous devrez de nouveau passer un examen théorique et réussir un examen de la vue.

Pour le surclassement à la classe 1, 2, 3 ou 4, il faut aussi présenter un rapport médical (voir p. 18).

Si le véhicule avec lequel vous ferez l'examen pratique a des freins pneumatiques, votre permis doit porter la lettre « Q », ou vous devez être là pour l'examen pratique sur ce système de frein, et avoir réussi déjà l'examen théorique à ce sujet.

Il y a des frais à régler pour l'examen théorique par écrit et l'examen pratique d'examen. Il en va de même pour toute reprise d'examen. Pour connaître la grille tarifaire à jour, communiquez avec votre bureau local de l'immatriculation et des permis de conduire, ou demandez à l'examineur.

1

Il est illégal de conduire un véhicule sans avoir la bonne classe de permis, et de laisser un autre conduire son véhicule sans avoir la classe requise.

Permis : remplacement, renouvellement ou changements

Si votre permis de conduire est perdu, volé, détruit ou illisible, vous devez en demander immédiatement remplacement à un bureau de l'immatriculation et des permis de conduire.

Vous recevrez un avis de renouvellement de 45 jours avant l'expiration de votre permis et vous devrez le renouveler en ligne ou dans un bureau de délivrance avant son expiration. **C'est votre responsabilité de le renouveler à temps.**

Pour changer les coordonnées paraissant sur le permis, rendez-vous à un bureau de l'immatriculation et des permis de conduire. La loi exige que vous informiez immédiatement le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de tout changement de nom ou d'adresse. Assurez-vous d'avoir avec vous vos preuves d'identité pour toute demande de changement.

Immatriculation et assurances

Immatriculation

- Les véhicules motorisés et les remorques doivent être immatriculés avant de pouvoir circuler sur les routes des TNO.
- Le renouvellement du permis est fondé sur la première lettre du nom de famille. D'une année à l'autre, ce sera donc toujours le même mois.
- Aux TNO, les plaques d'immatriculation sont associées au propriétaire du véhicule; elles ne peuvent pas être cédées à une autre personne.
- Si vous déménagez aux TNO, vous aurez 90 jours pour faire immatriculer votre véhicule.

Assurances requises

- Tous les véhicules motorisés doivent être protégés par une assurance de type responsabilité civile, en vertu de la *Loi sur les assurances* des TNO.
- Il est illégal de conduire un véhicule motorisé non assuré.
- **La protection d'assurance minimum exigée pour la responsabilité civile est de 200 000 \$.**
- Votre compagnie d'assurance émet une carte (rose) pour attester de la couverture du véhicule; celle-ci doit être présentée au moment de faire immatriculer le véhicule et si un policier la demande.

Achat et vente d'un véhicule

Lorsque vous achetez un véhicule immatriculé aux TNO, vous devez vous assurer que le certificat d'immatriculation a bien été rempli et signé par le propriétaire précédent au verso.

Lorsqu'on achète un véhicule aux TNO, il faut le faire immatriculer. Pour ce faire, vous aurez besoin des pièces suivantes :

- La description du véhicule neuf (DVN)
- L'acte de vente (preuve de propriété)
- Le certificat d'assurance valide aux TNO
- Vos pièces d'identité

L'acte de vente doit comporter les renseignements suivants :

- La date d'achat
- Le nom de l'acheteur
- La description du véhicule (marque, année et numéro d'identification du véhicule)
- La signature du ou des anciens propriétaires (ou de la ou des parties autorisées)

1

Nouveau véhicule

Lorsqu'un véhicule est échangé pour acheter un nouveau véhicule, vous pouvez transférer la plaque d'immatriculation de votre véhicule précédent. L'immatriculation doit être transférée dans les 14 jours, et l'assurance doit être à jour. Si vous êtes le premier propriétaire du véhicule, vous recevrez une nouvelle plaque en l'immatriculant.

Renouvellement de l'immatriculation

- L'avis de renouvellement est envoyé par la poste avec l'expiration. C'est à vous de connaître la date où votre immatriculation expire. En vous inscrivant aux services en ligne des TNO, vous recevrez un avis de renouvellement par courriel ou par message texte 90, 60 et 30 jours avant la date d'expiration.
- L'adresse aux dossiers du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest doit être à jour.
- Le renouvellement de l'immatriculation peut se faire à tout bureau de l'immatriculation et des permis de conduire : consulter www.gov.nt.ca/ServicesConducteurs.

Transfert/échange de plaques

- Il est possible de transférer l'immatriculation d'un véhicule à un autre de même classe. Il suffit de remplir le formulaire approprié et de régler les frais éventuellement exigés par le bureau de l'immatriculation et des permis de conduire.
- Il est interdit de transférer une plaque d'immatriculation à une autre personne.

Plaque de remorque

La plaque d'une remorque doit être renouvelée chaque année. Si vous changez de remorque, vous pouvez transférer la plaque à votre nouvelle remorque, mais vous devez aller au bureau de l'immatriculation et des permis de conduire pour ce faire.

2

Chapitre 2 Signalisation routière

2

Régulation du trafic

Formes et couleurs

En connaissant la forme des panneaux de signalisation, le conducteur peut prévoir la nature de l'information présentée. La normalisation des couleurs et des symboles aide aussi à décoder le sens.

Les exemples de panneaux sont donnés à titre représentatif. Ils pourraient différer légèrement dans la vraie vie, et la liste présentée ici n'est pas forcément exhaustive.

Important : Les indications données par un policier priment toujours sur la signalisation routière.



Octogone rouge :
Arrêt.



Carré blanc avec cercle rouge et ligne oblique :
Interdit



Triangle rouge inversé,
bordé de blanc :
Cédez le passage



Carré blanc avec
cercle vert :
Obligatoire/Permis



Rectangle blanc :
Réglementation
routière



Pentagone jaune-vert
fluorescent :
Zone scolaire



Rectangle noir :
sens unique



Carré noir :
Utilisation des voies



Losange orange :
Avertissement
de travaux



Rectangle vert :
Indication routière



Carré brun ou bleu :
Halte routière,
annonce de services



Losange jaune :
Avertissement

Panneaux de signalisation

Les panneaux de signalisation indiquent un règlement de circulation en vigueur à un moment et endroit donné. Ils précisent ce qui est permis et ce qui est interdit. On trouve dans cette catégorie : les panneaux de priorité de passage, les panneaux de contrôle qui permettent ou interdisent l'utilisation d'une voie donnée, les limites de vitesse, les indications de virages, de direction de la circulation, de passages et dépassement, l'utilisation des voies de circulation, le stationnement et les passages pour piétons.



Panneau d'arrêt.
Arrêter complètement
et repartir seulement
lorsque c'est sécuritaire.



Cédez le passage.
Céder à la circulation qui
ne fait pas face au
panneau ainsi qu'aux
piétons à l'intersection
ou au passage



Contresens.
Dans cette voie,
la circulation arrive
en sens inverse.



Sens interdit



Passage à niveau



C'EST LA LOI

Panneaux de circulation



Sens unique (dans le sens de la flèche)



Circulation à
double sens



Séparateur – contourner
par la droite

2

Limites de vitesse (la signalisation réelle prime)

Les panneaux de limite de vitesse indiquent le **maximum permis**, dans des conditions idéales, et non pas la vitesse à laquelle il faut rouler. Il est illégal de rouler à une vitesse dangereuse compte tenu des conditions.



Les panneaux de limite de vitesse sont en kilomètre à l'heure Zone de vitesse réduite devant.

- À moins d'indication contraire, la vitesse maximale permise à l'extérieur d'une municipalité ou d'un village est de 90 km/h.
- À moins d'indication contraire, la vitesse maximale permise sur une route passant dans une municipalité ou un village est de 50 km/h.

Panneaux d'utilisation des voies

Ces panneaux indiquent les voies à utiliser pour tourner ou aller tout droit. Si vous êtes dans la voie désignée, vous devez suivre la direction indiquée par la ou les flèches.



Virage à droite



Virage à gauche



Tout droit
ou virage à gauche



Tout droit
ou virage à droite



Tout droit seulement



Virage à gauche obligatoire

Certaines intersections permettent à deux véhicules de tourner en même temps. Il faut alors veiller à bien garder sa voie en tournant.



Deux voies de virage à gauche



Deux voies de virage à droite



Voie de gauche : virage à gauche
Voie de droite : à gauche ou tout droit



Voie de gauche : virage à gauche
Voie de droite : tout droit
Voie de droite :



Voie de gauche virage à gauche
Voie du milieu : tout droit
tout droit ou à droite



Les panneaux de voie réservée indiquent qu'il y a des voies réservées à la circulation de véhicules particuliers comme des autobus, des taxis et des bicyclettes. Le symbole sur le panneau indique le type de véhicule qui peut circuler dans cette voie. Les panneaux d'utilisation des voies réservées à temps partiel indiquent les heures et les jours pendant lesquels ces voies sont réservées.

Panneaux de manœuvres autorisées

Le cercle vert symbolise une autorisation ou une obligation pour l'activité illustrée.



Virage à gauche obligatoire



Virage à droite obligatoire



Obligation d'aller tout droit



Dépassement autorisé

Panneaux de passages autorisés



Voie obligatoire pour camions



Motoneiges autorisées



Voie obligatoire pour les marchandises dangereuses



Bicyclettes autorisées

2

Panneaux d'interdiction

Le cercle rouge avec barre oblique symbolise une interdiction. L'activité illustrée n'est pas permise.



Virage à gauche interdit



Virage à droite interdit



Demi-tour interdit



Dépassement interdit

Panneaux d'accès interdit



Camions interdits



Motoneiges interdites



Circulation piétonnière interdite



Bicyclettes interdites



Marchandises dangereuses interdites

Panneaux de stationnement et d'arrêt interdits

Stationnement interdit



La flèche en bas du panneau indique où le stationnement est interdit exactement



Interdit aux jours et aux heures indiqués



Arrêt interdit

Arrêt interdit aux jours
et aux heures indiqués

Panneaux de passages pour piétons



Passage pour piétons



Passage pour écoliers

Panneaux d'avertissement

Les panneaux d'avertissement servent à prévenir les conducteurs de conditions possiblement dangereuses sur la voie ou autour. On trouve dans cette catégorie :

- Les avertissements de panneau ou signalisation
- Les caractéristiques ou conditions de la route même
- Les dangers intermittents ou mobiles pouvant exiger une réaction du conducteur



Arrêt devant

Cédez le passage
devantFeux de circulation
devantArrêt d'autobus scolaire
devant

2



Avertissement de feux de circulation actifs devant

Ce panneau est placé devant certaines intersections régies par des feux de circulation. Lorsque les lumières clignotent, il faut s'attendre à s'arrêter en arrivant à l'intersection (feu jaune ou rouge), et donc ralentir.

Panneaux indiquant des courbes ou des virages



Virage raide à droite



Courbe à droite



Route déviant à gauche



Courbe déviant à gauche



Virage raide à gauche



Route sinueuse



Vitesse maximale recommandée pour négocier cette courbe, dans des conditions idéales.

Traverses



Passage pour piétons devant



Passage d'animaux



Passage d'orignaux



Passage pour vélos devant



Passage pour motoneiges



Passage pour écoliers devant

Intersections



Croisement peu visible Route peu visible à gauche Route peu visible à droite Intersection en « T »



Intersection en « Y »

Intersection en « T »

Passage à niveau devant



Entrée de camions
à droite

Cul-de-sac

Routes convergentes



Circulation convergente Nouvelle voie (insertion libre)

Routes et voies étroites



La route se rétrécit
des deux côtés



La route se rétrécit
à gauche



La route se rétrécit
à droite



Passage étroit

2



Fin de la voie de gauche



Fin de la voie de droite

Route divisée



Début de la route divisée



Fin de la route divisée

Autres conditions routières



Pente abrupte



Cahots



Fin de la chaussée asphaltée



Chaussée glissante



Danger, obstacle à droite



Danger, obstacle à gauche



Passage de chaque côté de l'obstacle



Ralentisseurs sonores



Risque d'éboulis



Chevrons, route, changement d'alignement



Feux de circulation devant



Circulation dans les deux sens devant

Panneaux indicateurs/de renseignements

Ces panneaux donnent des indications routières, signalent les haltes ou d'autres caractéristiques géographiques ou points d'intérêt.

Panneaux de routes

- Donnent le numéro, le nom et toute autre désignation de route.

Panneaux de destination

- Indiquent la direction à prendre et la distance pour atteindre une destination donnée.

Haltes routières

- Signalent la présence de haltes routières ou installations pour véhicules récréatifs/de services, avec des indications routières pour s'y rendre.

Panneaux de routes



Route principale



Panneau de route



Transcanadienne



Route Yellowhead

Indications routières



Directions



Distances



Direction et distance

2

Services



Hôpital



Aéroport



Stationnement

Haltes routières et services



Carburant



Restauration



Terrain de camping



Téléphone



Hébergement



GRC ou police locale



Zone récréative



Parc territorial

Travaux routiers

Ces panneaux avertissent d'une zone de travaux routiers devant. Il faut se préparer à **RALENTIR** et **ARRÊTER** au besoin.

Obéissez aux signaleurs qui pourraient être postés sur la route.

Les limites de vitesse dans les zones de travaux routiers sont obligatoires, même quand l'équipement et les travailleurs sont à l'arrêt. Il peut y avoir d'autres dangers malgré tout : bosses, flaque d'huile, gravier sur la route, etc. En présence de travailleurs, si la limite de vitesse n'est pas respectée, l'amende pour excès de vitesse est doublée.



Travaux en cours



Signaleur



Arpenteurs au travail



Chaussée inégale



Déviation sur X km



Fin de la zone de travaux

Autres



Véhicule lent

Ce symbole est placé à l'arrière de tout véhicule qui circule lentement, par exemple un tracteur agricole, de la machinerie ou de l'équipement de construction. Ces véhicules ne peuvent pas dépasser 40 km/h. Lorsque vous voyez ce symbole, ralentissez.

Services pour personnes handicapées



Ce symbole signale une place de stationnement pour personne handicapée. Ces espaces permettent un accès sécuritaire aux biens et services. Il est interdit d'occuper un espace réservé si le véhicule n'a pas une affichette ou une plaque d'immatriculation permettant son utilisation. Faites preuve de courtoisie en laissant ces espaces aux personnes qui en ont vraiment besoin.

Pour demander un permis de stationnement pour personne handicapée, communiquez avec un bureau de l'immatriculation et des permis de conduire, ou parlez-en à votre médecin.

2

Panneaux de zone scolaire



Zone scolaire

Sans limite de vitesse les accompagnant, ces panneaux avertissent de la proximité d'une école. Restez alerte et prudent dans ces zones : des enfants peuvent se trouver en bordure de la route ou la traverser. Il faut par ailleurs en tout temps obéir aux brigadiers scolaires.



Si les panneaux sont accompagnés d'une limite de vitesse, vous devez respecter cette limite en entrant dans la zone.



Limite de vitesse

La limite de vitesse dans les zones scolaires est généralement de 30 km/h, sauf indication contraire.

Heures

À moins que des indications d'heures soient affichées, la limite de vitesse dans la zone scolaire est en vigueur 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

L'administration municipale peut régler la vitesse dans les zones scolaires.



Le dépassement d'un véhicule roulant dans la même direction est interdit lorsque la réglementation de zone scolaire est en vigueur.



Fin de zone scolaire

La zone scolaire se termine soit lorsque la signalisation indique une vitesse plus élevée ou qu'un panneau signale la fin de la zone.

Zones de terrain de jeu



Terrain de jeu devant

Ce panneau, seul, signifie qu'il y a un terrain de jeu à proximité et d'être très prudent et alerte, car des enfants pourraient se trouver proche.



Terrain de jeu

Ce panneau signale une zone de terrain de jeu. Respectez la limite de vitesse affichée et montrez-vous vigilant.



Limite de vitesse

La limite de vitesse dans les zones de terrain de jeu est généralement de 30 km/h, sauf indication contraire.

Heures

À moins que des indications d'heures soient affichées, la limite de vitesse dans la zone de terrain de jeu est en vigueur 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

L'administration municipale peut réglementer la vitesse dans les zones de terrain de jeu.

Le dépassement d'un véhicule roulant dans la même direction est interdit lorsque la réglementation de zone de terrain de jeu est en vigueur.



Fin de zone de terrain de jeu

La zone de terrain de jeu se termine soit lorsque la signalisation indique une vitesse plus élevée ou qu'un panneau signale la fin de la zone.



2

Présence de téléimprimeurs (ATS/TTY)



Ce panneau indique la présence d'un ATS (téléphone public avec téléimprimeur). Cet appareil permet aux personnes sourdes, malentendantes ou ayant un trouble de la parole d'utiliser le réseau téléphonique pour communiquer un message écrit.



Chargements exceptionnels



Le véhicule qui porte l'un de ces signes transporte un chargement exceptionnel. Soyez prudent si vous devez le doubler.

Feux de circulation

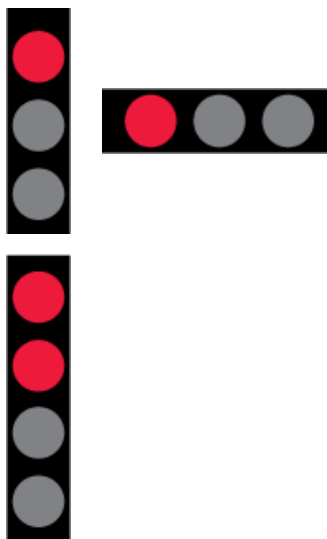
Les feux de circulation régissent la priorité de passage quand la circulation s'entrecroise à une intersection. Les feux peuvent être orientés horizontalement ou verticalement.



L'ordre des feux est le suivant : rouge en haut, jaune au milieu, vert en bas (ou à l'horizontale, rouge à gauche, jaune au milieu, vert à droite).

Indications données par les feux de circulation

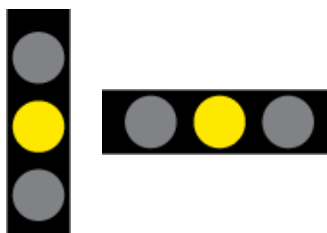
Feu rouge fixe



Tout véhicule qui arrive à un feu rouge allumé doit s'arrêter avant d'entrer dans l'intersection, et avant la ligne d'arrêt ou le passage pour piétons s'il y en a une ou un, et rester arrêté jusqu'à indication ou permission contraire. Le double feu rouge a le même sens que le feu rouge simple. Un virage à droite est permis après un arrêt complet, à moins qu'un panneau l'interdise. Un virage à gauche d'une rue à sens unique vers une autre rue à sens unique est permis après un arrêt complet, à moins qu'un panneau interdise cette manœuvre.

Un piéton devant un feu rouge fixe ne doit pas s'engager dans l'intersection à moins qu'un signal piétonnier le permette.

Feu jaune fixe

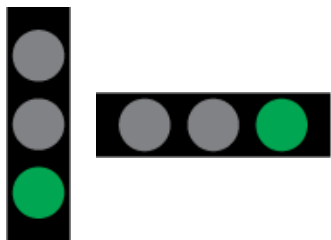


Tout véhicule qui arrive à un feu jaune allumé doit s'arrêter avant d'entrer dans l'intersection, et avant la ligne d'arrêt ou le passage pour piétons s'il y en a une ou un, sauf si cet arrêt ne peut être effectué de façon sécuritaire. Le feu jaune sert à dégager une intersection de façon sécuritaire.

Un piéton devant un feu jaune fixe ne doit pas s'engager dans l'intersection à moins qu'un signal piétonnier le permette.

2

Feu vert fixe



Tout véhicule qui arrive à un feu vert allumé peut soit traverser l'intersection en continuant tout droit, soit tourner à gauche, soit tourner à droite, à moins qu'un de ces déplacements soit interdit. Le véhicule qui tourne à droite ou à gauche doit céder le passage aux véhicules ou piétons déjà légalement engagés pendant le feu vert. Si vous approchez d'un feu vert allumé depuis longtemps, soyez prêt à ce qu'il tourne au jaune : si le feu change, vous devez vous arrêter. Le signal piétonnier est un bon indice : lorsqu'il passe à l'arrêt (de « walk » à « don't walk », en anglais), le feu de circulation devrait bientôt tourner au jaune.

Un piéton devant un feu vert fixe peut traverser l'intersection en suivant le passage pour piétons (marqué ou non), à moins qu'un signal piétonnier l'interdise.

Flèche verte fixe



La flèche verte indique que le véhicule peut s'engager dans l'intersection, mais pour aller dans la direction de la flèche seulement.

Flèche verte clignotante (vers la gauche ou la droite)



Tout véhicule qui arrive à une flèche verte clignotante peut s'engager dans l'intersection et tourner à gauche ou à droite (selon la direction de la flèche). Lorsque cette flèche clignotante est combinée à un feu rouge, le véhicule peut tourner directement, sans s'arrêter avant. La flèche verte clignotante peut aussi accompagner un feu vert fixe. Il est important dans tous les cas de céder le passage à tout piéton ou véhicule déjà engagé dans l'intersection.

Feu rouge clignotant



Tout véhicule qui arrive à un feu rouge clignotant doit s'arrêter avant d'entrer dans l'intersection, et avant la ligne d'arrêt ou le passage pour piétons s'il y en a une ou un, et rester arrêté jusqu'à ce qu'il soit sécuritaire de passer.

Feu jaune clignotant



Tout véhicule qui arrive à un feu jaune clignotant doit avancer prudemment, après avoir cédé le passage à tout piéton ou véhicule déjà légalement engagé dans l'intersection.

En présence de feux jaunes clignotants conjugués à un panneau de zone scolaire, de zone de terrain de jeu, de passage pour piétons ou d'un autre symbole signalant la présence de piétons, il faut respecter la vitesse prescrite et céder le passage aux piétons.



2

Feu vert clignotant



Tout véhicule qui arrive à un feu vert clignotant peut soit traverser l'intersection en continuant tout droit, soit tourner à gauche, soit tourner à droite. La circulation en sens inverse est arrêtée à un feu rouge. Il faut néanmoins céder le passage à tout piéton ou véhicule déjà légalement engagé dans l'intersection.

Feux pour piétons



Tout piéton qui fait face à un signal piétonnier avec un symbole indiquant de traverser (ou affichant le mot « walk »), peut s'engager dans l'intersection en direction de ce signal.



Tout piéton qui fait face à un signal piétonnier avec un symbole indiquant d'attendre (ou affichant « wait » ou « don't walk ») ne doit pas s'engager dans l'intersection. S'il est déjà engagé dans l'intersection, il peut finir de traverser.

Gestion des voies

Des feux sont utilisés pour gérer la circulation dans les voies. L'utilisation la plus courante est quand une même voie peut servir à différents sens de circulation selon le moment de la journée.

« X » rouge fixe



Lorsqu'il y a un « X » rouge au-dessus d'une voie de circulation, il ne faut pas l'emprunter ou y demeurer, car cette voie est destinée aux véhicules circulant en sens inverse. Déplacez-vous prudemment vers une voie où il y a une flèche verte.

Flèche verte pointant vers le bas



La flèche verte signifie qu'il est permis de conduire dans la voie pointée par la flèche.



2

Marques de chaussée

Les marques sur la chaussée ont diverses fonctions :

- Délimiter les voies
- Séparer les voitures circulant en sens inverse
- Séparer les voitures circulant dans la même direction
- Signaler les zones de dépassement
- Préciser l'utilisation et la désignation des voies
- Marquer les passages pour piétons
- Signaler les lignes d'arrêt
- Délimiter les espaces de stationnement
- Tracer des mots ou symboles utiles

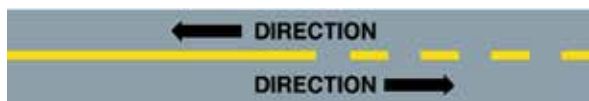
Dans certains cas, ces marques complètent d'autres feux ou signaux de circulation.

Principes généraux

Les marques qui servent à la séparation des voies de circulation respectent les principes suivants :

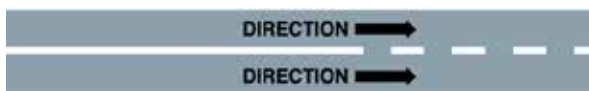
Couleur

Jaune



La ligne jaune sépare la circulation roulant en sens inverse. Elle doit toujours être à votre gauche.

Blanche



La ligne blanche sépare la circulation roulant dans le même sens. Elle peut aussi délimiter l'accotement de la route.

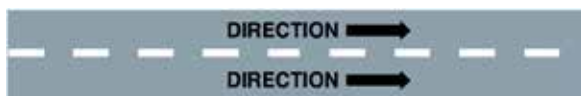
Ligne discontinue

Jaune



La ligne jaune discontinue indique que la distance visible est suffisante pour permettre un dépassement sécuritaire. Le cas échéant, vous devez vous assurer avant d'entamer la manœuvre que la voie est entièrement dégagée.

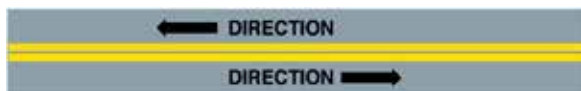
Blanche



La ligne blanche discontinue indique qu'il est permis de changer de voie.

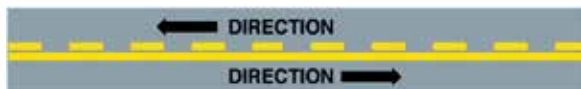
Ligne continue

Jaune



En région rurale, une ligne jaune continue, qu'elle soit simple ou double, indique que le dépassement n'est pas permis.

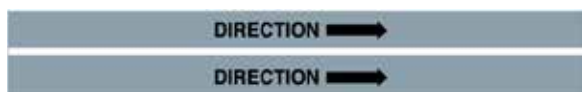
Discontinue d'un côté, continue de l'autre



Ces marques indiquent que le dépassement n'est permis que d'un côté : celui où la ligne est discontinue. Si la ligne directement à votre gauche est continue, le dépassement n'est pas permis dans votre direction.

2

Blanche



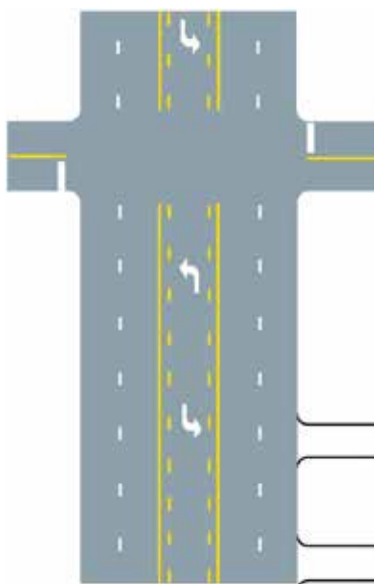
La ligne blanche continue signifie qu'il est interdit de changer de voie.

Symboles

Divers symboles peuvent marquer la chaussée, seuls ou en plus des panneaux, en guise d'avertissements ou pour réguler et guider la circulation. Voici les principaux :

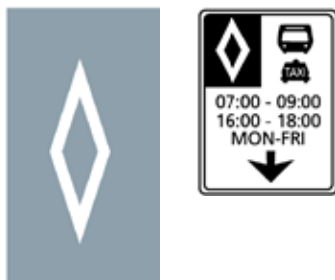
Flèches

Les flèches indiquent les déplacements permis dans la voie.



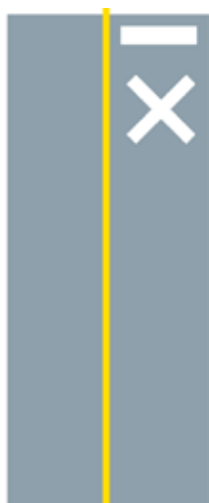
La voie partagée de virage à gauche est une voie centrale bidirectionnelle réservée aux véhicules qui veulent tourner à gauche.

Losange



Le losange sur la chaussée signale une voie réservée à des véhicules particuliers. La signalisation routière qui l'accompagne en donne les détails.

« X » sur la chaussée



Le « X » sur la chaussée signale l'approche d'un passage à niveau.

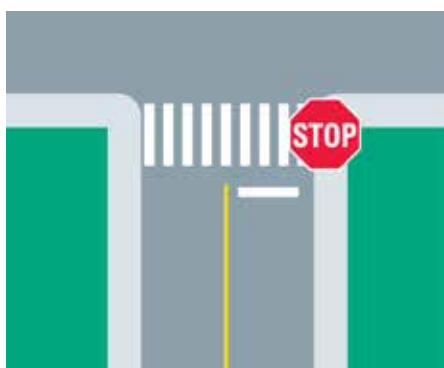
2

Zone rayée sur la chaussée

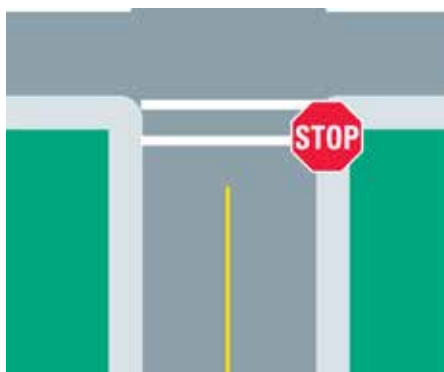


Il faut éviter de rouler sur une zone rayée et de l'utiliser pour doubler.

Autres marques



Ces lignes transversales délimitent un passage pour piétons.



La ligne d'arrêt signale où le véhicule doit s'arrêter à une intersection ou à un passage à niveau.

3

Chapitre 3 Principes de conduite

3

Les bases de la conduite

Avant de monter dans votre véhicule, prenez le temps d'en faire le tour pour :

- vérifier la présence d'enfants;
- vérifier la présence de piétons;
- jeter un œil à la circulation;
- repérer tout obstacle ou risque potentiel.

Cette vérification faite, prenez place au volant, et faites les vérifications suivantes :

- **Ajustement du siège.** Vous devez bien voir par-dessus le volant. Beaucoup de véhicules permettent d'incliner le volant – trouvez la position qui vous convient. Vous devriez pouvoir atteindre aisément toutes les commandes et avoir les bras détendus quand vous tenez le volant.

La plupart des véhicules neufs sont maintenant équipés de sacs gonflables, dont un sac intégré au volant. Le cas échéant, Transports Canada recommande de régler le siège du conducteur à au moins 25 cm (10 po) du volant. Vous devez aussi atteindre la pédale de frein et, dans un véhicule à transmission manuelle, pouvoir enfoncer complètement la pédale d'embrayage.

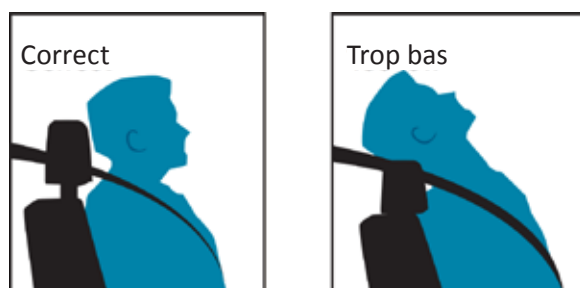
- **Rétroviseurs.** Réglez le rétroviseur intérieur de façon à voir le plus possible derrière votre véhicule. Ajustez les rétroviseurs extérieurs de façon à réduire autant que possible les angles morts.

- **Ceinture de sécurité.** La ceinture de sécurité sauve des vies et aide à réduire les blessures graves. Son port est obligatoire, selon la loi. Pour bien fonctionner, elle doit être bien utilisée : la ceinture abdominale doit passer confortablement sur vos hanches, et le baudrier doit traverser votre poitrine jusqu'à l'épaule. Ne le passez pas dans votre dos ou sous votre bras. Même si le véhicule est muni de sacs gonflables, la ceinture doit toujours être portée.



Appuie-tête

Un appuie-tête bien réglé réduit le risque de coup de fouet cervical en cas de collision arrière. Si votre appuie-tête est ajustable, assurez-vous de le régler pour que son centre soit à la hauteur de vos oreilles. S'il peut s'incliner, approchez-le de manière à réduire la distance qui le sépare de votre tête (l'idéal est 10 cm/4 po ou moins). Vérifiez aussi la hauteur des appuie-têtes pour vos passagers. Protégez votre cou!



Une fois prêt à partir :

- Vérifiez que le chemin est bien dégagé.
- Consultez vos rétroviseurs, mais ne vous fiez pas uniquement à eux. Vérifiez aussi vos angles morts en jetant un coup d'oeil par-dessus vos épaules.

Si vous entrez sur la route par la droite, utilisez votre clignotant gauche (ou votre main) pour le signaler. Si vous entrez sur un sens unique par la gauche, utilisez votre clignotant droit et soyez prudent, car il se peut que vous ayez du mal à voir la circulation de votre place.

3

Transmission automatique

La transmission automatique est un système qui change automatiquement les vitesses du véhicule. Le levier de vitesse permet de choisir le rapport souhaité.

« P » Position de stationnement (Park)

- Au démarrage et pour stationner le véhicule. Bloque la boîte de vitesses.

« R » Marche arrière (Reverse)

- Pour faire marche arrière (reculer).

« N » Point mort (Neutral)

- Aucun rapport n'est engagé.

« D » Marche avant (Drive)

- Pour la marche avant normale. Les rapports monteront ou rétrograderont automatiquement.

Positions « 3, 2, 1 »

- Ces positions empêchent la boîte de monter les rapports, ce qui peut être utile dans les pentes ou dans d'autres conditions particulières.

« Overdrive »

- Cette option de surmultiplication permet au véhicule de rouler à des vitesses élevées en réduisant la consommation de carburant.

Pour en savoir plus, consultez le manuel du propriétaire de votre véhicule.

Transmission manuelle

Changer les rapports d'un véhicule équipé d'une boîte de vitesses manuelle demande une bonne dose de pratique. Le conducteur doit actionner la pédale d'embrayage avec son pied gauche tout en sélectionnant manuellement le rapport approprié en déplaçant un levier avec sa main droite.

L'embrayage sert à établir ou rompre le raccord entre le moteur et la boîte de vitesses. Lorsque la pédale est relevée, le raccord est établi et la puissance du moteur est transmise aux roues motrices du véhicule.

Pour démarrer un véhicule avec transmission manuelle, le levier de vitesses doit être au point mort et la pédale d'embrayage, complètement enfoncée. Lorsque la pédale d'embrayage est enfoncée, le raccord est rompu, et le moteur ne peut donc pas transmettre sa puissance aux roues motrices. C'est lorsque le raccord est rompu que le conducteur peut changer les rapports.

À mesure que le conducteur relâche graduellement la pédale d'embrayage pour qu'elle remonte, le raccord se rétablit, jusqu'au « point de friction ». C'est à ce moment qu'il faut enfoncer doucement la pédale d'accélération tout en continuant de relâcher la pédale d'embrayage, pour un changement de rapports efficace. Si cette opération est manquée, le moteur peut caler.

Lorsqu'on conduit un véhicule à transmission manuelle, il est important de choisir le bon rapport pour assurer que le moteur ne peine pas (avance difficile et par coups) ni ne s'emballe (régime du moteur qui s'élève sans se traduire en puissance pour le véhicule). Le manuel du propriétaire du véhicule indique les vitesses approximatives où changer les rapports.

La grille de changements de rapports (et le nombre de rapports) varie d'un véhicule à un autre. Le manuel du propriétaire la décrira. En général, elle est aussi gravée sur le pommeau du levier de vitesses.

Il est possible de pratiquer les changements de rapports pendant que le moteur est éteint, pour maîtriser la position de chaque rapport sans avoir à regarder.

Lorsque le véhicule est en marche, il faut retirer complètement son pied de la pédale d'embrayage quand un changement de rapports est terminé.

3

Autrement, on risque de causer une usure excessive de l'embrayage.

Il est très important de garder la transmission engagée lorsque le véhicule descend une pente : il faut donc prévoir le bon rapport pour ne pas en manquer un.

Lorsqu'il faut freiner ou arrêter, il faut éviter d'appuyer trop tôt sur la pédale d'embrayage et de rouler débrayé jusqu'à l'arrêt. Il faut plutôt rétrograder à un rapport qui permettra de repartir en douceur.

Lorsqu'il faut effectuer un virage, il faut aussi s'assurer que le rapport choisi convient à la vitesse requise pour effectuer la manœuvre.

Conduite

Imaginez que le volant est une horloge. Pour bien maîtriser le véhicule, il est recommandé de placer la main gauche à la position 9 h et la main droite à la position 3 h. Pour effectuer un virage, tourner le volant en passant une main par-dessus l'autre, puis refaire la manœuvre dans l'autre sens pour ramener le volant à sa position initiale.



A Mains en position pour effectuer un virage à droite



B La main gauche fait tourner le volant



C La main droite change de place pour continuer à faire tourner le volant.



D Une fois le virage complété, les mains reviennent en position de conduite.

Accélération

Pendant la conduite, la capacité à bien contrôler sa vitesse repose sur la technique d'accélération. Il faut appuyer graduellement sur l'accélérateur puis le maintenir à la position qui permet de conserver la vitesse souhaitée. Avec l'expérience, on développe sa sensibilité.

Les conseils suivants vous aideront :

- Il faut accélérer doucement, et tenir compte des conditions météo, de la route et de la circulation. Il ne faut pas accélérer ni ralentir sans raison.
- Il faut toujours respecter la limite de vitesse.
- Il ne faut pas accélérer subitement, au risque de faire patiner les roues.
- Conduire trop lentement est aussi dangereux. Rouler beaucoup plus lentement que la circulation sans raison risque de déranger les conducteurs qui vous suivent. En cherchant à conserver une vitesse comparable à celle des autres véhicules autour, vous réduisez le risque de collision. Au besoin, rangez-vous sur l'accotement pour laisser passer les autres véhicules.

Arrêt

Peu de conducteurs connaissent le temps et la distance requis pour arrêter complètement un véhicule. Or, une erreur de jugement à cet égard peut mener à la collision. Trois facteurs entrent en fait en jeu :

1. Délai de perception

C'est le temps pris par le cerveau pour reconnaître une situation et comprendre qu'il faut arrêter. Ce délai varie d'un conducteur à l'autre, mais est généralement de $\frac{3}{4}$ seconde environ. Les conducteurs ayant peu d'expérience tardent souvent un peu plus à remarquer le danger. Le balayage visuel effectué par le conducteur, son degré d'attention, sa vitesse décisionnelle et son degré de fatigue, tout comme la consommation d'alcool ou de drogue, peuvent tous jouer sur ce facteur.

2. Délai de réaction

C'est le temps nécessaire pour réagir physiquement à une situation particulière, par exemple en levant le pied de l'accélérateur pour accéder à la pédale de

3

frein. Ce délai de réaction prend en moyenne $\frac{3}{4}$ seconde.

3. Délai de freinage

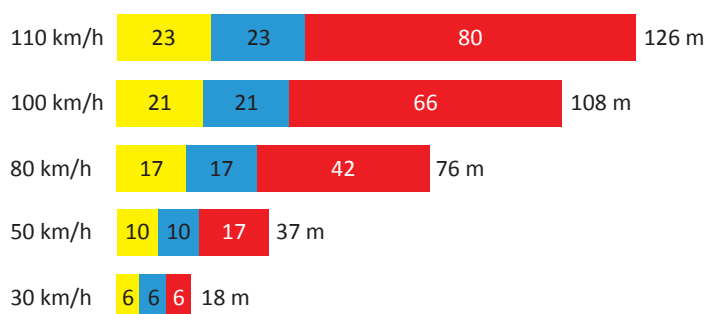
C'est le temps écoulé entre le moment où le conducteur actionne les freins et l'arrêt complet du véhicule.

La somme de ces trois délais permet de calculer la distance qui sera parcourue entre la perception d'un danger et l'arrêt complet du véhicule.

Différents facteurs peuvent venir jouer ensuite sur le temps requis pour arrêter et la distance parcourue dans l'intervalle : état de la route, vigilance du conducteur, capacités du véhicule, vitesse, état des freins et des pneus... En tant que conducteur, vous devez tenter de vous ajuster à ces facteurs de manière à éviter une collision. Par exemple, évitez de conduire quand vous êtes fatigué ou avez consommé de l'alcool ou de la drogue.

Le graphique qui suit illustre la distance d'arrêt minimum requise selon la vitesse de déplacement du véhicule, sur une chaussée lisse et sèche.

Distance d'arrêt dans des conditions normales de conduite (en mètres)



 Délai de perception (env. $\frac{3}{4}$ seconde)

 Délai de réaction (environ $\frac{3}{4}$ seconde)

 Délai de freinage (chaussée lisse et sèche, freins en bon état)

Techniques de freinage

- En approchant d'un arrêt, commencez à freiner tôt, n'attendez pas.
- Retirez le pied de l'accélérateur avant d'actionner les freins et laissez votre véhicule décélérer.
- Pour un freinage doux, relâchez légèrement la pédale, puis actionnez de nouveau les freins juste avant l'arrêt complet.
- Pour arrêter brusquement, utilisez la méthode de freinage au seuil, en freinant pratiquement jusqu'au point de blocage des roues pour une efficacité maximum. Si les roues bloquent, relâchez légèrement la pression sur la pédale. Ce point de blocage varie; à vous de bien connaître vos freins. Freiner jusqu'à bloquer les roues entraîne une perte de maîtrise du véhicule. Lisez le chapitre 6 pour avoir des conseils sur le freinage d'urgence pour les véhicules munis d'un système antiblocage (ABS).

Marche arrière

Lorsque vous devez faire marche arrière, regardez bien derrière vous pour vous assurer que le passage est dégagé, que la voie est libre et qu'il n'y a aucun piéton ni obstacle. Si vous sortez à reculons d'une entrée, faites d'abord le tour de votre véhicule pour vous assurer qu'il n'y a aucun danger.

Reculer en ligne droite

- Placez votre main gauche sur le dessus du volant
- Regardez par-dessus votre épaule droite, par le pare-brise arrière, et reculez lentement
- Ne regardez en avant que pour de brefs coups d'oeil, pour vous assurer que le devant du véhicule ne heurte rien
- Pour corriger votre angle, tournez le volant dans la direction où vous voulez que l'arrière de votre véhicule aille

Reculer en tournant

- Placez les deux mains sur le volant
- Pour reculer en tournant vers la gauche, regardez par-dessus votre épaule gauche, en jetant de brefs coups d'oeil occasionnels en avant

3

- Pour reculer en tournant vers la droite, regardez par-dessus votre épaule droite, en jetant de brefs coups d’œil occasionnels en avant

N’oubliez pas : Le devant du véhicule ira dans la direction opposée par rapport à l’arrière du véhicule.

Autres conseils

- Si vous sortez d’une entrée, reculez dans la voie la plus proche, puis avancez. Ne reculez pas dans une deuxième voie : il est illégal et dangereux de traverser une ligne centrale en reculant.

Remarque : En général, il vaut mieux reculer dans l’entrée pour se stationner, puisque cela permet ensuite de sortir en avançant.

- Dans une zone urbaine (ville ou village), il n’est pas permis de reculer un véhicule dans une intersection ou un passage pour piétons.
- Il est recommandé, en marche arrière, de ne pas dépasser la vitesse d’une personne qui marche normalement.

Rappel : Les feux de recul blancs à l’arrière du véhicule s’allument lorsqu’il est en marche arrière. Méfiez-vous : le véhicule pourrait reculer.

Stationnement

Stationner demande une bonne maîtrise du véhicule, un bon jugement, et une bonne compréhension du fonctionnement du volant. Les sections qui suivent présentent différentes situations de stationnement.

Stationnement parallèle (ou en file)

Ce type de stationnement paraît difficile au début : il faut s’exercer pour le maîtriser. L’une des clés : juger si la place de stationnement est bel et bien assez grande pour votre véhicule. Pour stationner entre deux véhicules stationnés en file sur la bordure droite d’une rue, suivez les étapes ci-après.



1. En approchant de la place visée, vérifiez dès que possible si des véhicules sont derrière vous. Freinez d'avance, pour ralentir. Vos feux d'arrêt avertiront les autres conducteurs que vous vous apprêtez à vous stationner. En restant parallèle à la bordure de la rue, placez-vous à un mètre du véhicule B et arrêtez-vous lorsque vos pare-chocs arrière sont à la même hauteur.



2. Reculez très lentement en tournant immédiatement le volant vers la droite jusqu'à donner à votre véhicule un angle de 45 degrés par rapport à la bordure de la rue. Votre volant devrait maintenant être vis-à-vis le pare-chocs arrière du véhicule B.

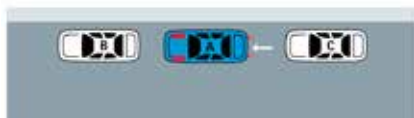


3. Redressez vos roues avant, puis continuez de reculer jusqu'à ce que votre pare-chocs avant soit aligné avec le pare-chocs arrière du véhicule B. Faites attention de ne pas heurter le véhicule.



4. Tournez rapidement le volant au maximum vers la gauche, puis reculez jusqu'à revenir parallèle à la bordure de la rue. Veillez à ne pas cogner le pare-chocs du véhicule derrière vous.

3



5. Avancez très lentement en redressant les roues. Arrêtez-vous quand votre véhicule est bien centré entre les véhicules B et C. Actionnez le frein de stationnement. La loi demande que les roues du véhicule soient à moins de 30 cm de la bordure de la rue.

Voici comment sortir d'un stationnement en file :

- Au besoin, reculez vers le véhicule stationné derrière, sans le heurter
- Vérifiez tous les rétroviseurs pour vous assurer que la voie est dégagée derrière
- Actionnez le clignotant gauche
- Vérifiez les rétroviseurs extérieurs
- Avant d'avancer, jetez un coup d'oeil par-dessus votre épaule gauche pour vous assurer qu'il n'y a pas de véhicule dans l'angle mort
- Avancez lentement, en tournant rapidement le volant vers la gauche, et engagez-vous dans la voie de circulation la plus près en veillant à ne pas heurter le véhicule en avant
- Surveillez la circulation derrière

Entrer et sortir d'un véhicule stationné en file

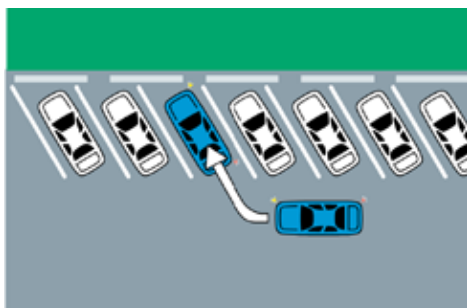
Pour entrer dans un véhicule stationné, approchez toujours de l'avant, en faisant face au trafic. Faites attention à la circulation dans la voie la plus proche avant d'ouvrir la portière. Ne l'ouvrez que suffisamment grand pour entrer dans le véhicule, et refermez-la rapidement ensuite.

Avant de sortir d'un véhicule stationné, vérifiez tous les rétroviseurs pour vous assurer qu'aucun véhicule ni cycliste n'approche. Vérifiez aussi les angles morts. Si la voie est libre, ouvrez la portière juste assez pour descendre du véhicule, puis sortez rapidement. Marchez vers l'arrière du véhicule, en faisant face à la circulation, et quittez la chaussée sans tarder.

Stationnement en angle

Le stationnement en angle est le plus souvent utilisé dans les terrains de stationnement. Les places peuvent être orientées dans un angle allant de 30 à 90 degrés par rapport à la voie de circulation.

Pour entrer dans une place de stationnement sur la droite, suivez ces étapes :



- Actionnez votre clignotant droit, puis ralentissez.
- En restant parallèle à la bordure, demeurez à au moins 1,5 mètre de l'arrière des véhicules stationnés (ou même 2 mètres, si le stationnement est à angle droit, pour tourner).
- Lorsque vous pouvez voir le côté gauche du véhicule à droite de l'emplacement visé, tournez rapidement le volant à droite en orientant le véhicule vers le centre du stationnement, en avançant lentement.
- Lorsque vous atteignez le centre de l'emplacement environ, redressez les roues en continuant d'avancer lentement. Surveillez le côté gauche du pare-chocs avant et le côté droit du pare-chocs arrière en veillant à ne pas être trop près des véhicules de chaque côté. Continuez d'avancer lentement jusqu'à ce que la roue avant soit à moins de 30 cm de la bordure ou la touche.

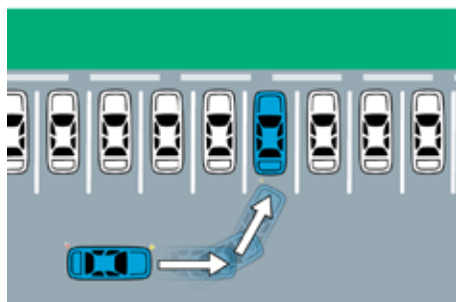
3

Voici comment sortir d'un stationnement en angle :

- Prenez toutes les précautions habituelles pour reculer. La manœuvre est simple, mais quand même dangereuse puisque votre visibilité est limitée quand vous sortez de la place de stationnement et que vous n'avez pas la priorité en reculant. Regardez attentivement derrière votre véhicule.
- Reculez lentement et soyez prêt à vous arrêter au besoin. Si le véhicule à côté de vous est plus long que le vôtre, arrêtez lorsque l'arrière de votre véhicule est vis-à-vis l'arrière du véhicule le plus long. Continuez de reculer jusqu'à ce que vous puissiez voir au-delà du véhicule stationné à votre droite.
- Lorsque le pare-chocs avant atteint l'arrière du véhicule à votre gauche, tournez rapidement le volant vers la droite en continuant de reculer dans la voie à côté des véhicules stationnés. **ARRÊTEZ** lorsque votre véhicule est parallèle à la bordure, puis avancez dans la voie appropriée. Attention aux véhicules qui pourraient sortir des places de stationnement à angle devant vous.

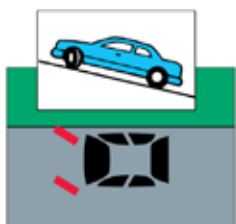
Il est plus facile d'entrer dans une place de stationnement à 90 degrés par la gauche, car il y a plus de place pour virer à angle. Vérifiez bien avant de tourner qu'aucun véhicule ne vient en sens inverse.

N'entrez jamais dans une place de stationnement qui serait du côté gauche d'une route à deux voies.



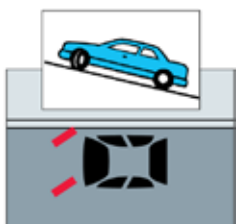
Stationnement en pente

La procédure qui suit s'applique aux véhicules stationnés du côté droit de la chaussée. Pour un stationnement à gauche de la chaussée, il faut inverser les directions. Pour éviter qu'un véhicule stationné dans une pente roule accidentellement en bas, actionnez toujours le frein de stationnement et placez la boîte de vitesse en première (transmission manuelle) ou sur « Park » (transmission automatique). Prenez aussi les précautions suivantes :



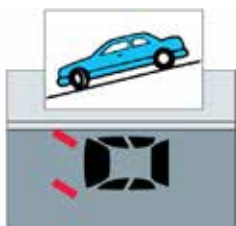
Vers le haut, bord de route.

1. Si vous êtes stationné vers le haut, sur une chaussée avec bordure, tournez les roues avant vers la gauche et laissez votre véhicule reculer jusqu'à ce que le pneu avant droit touche la bordure.



Vers le haut, pas de bordures.

2. Si vous êtes stationné vers le haut sur une chaussée sans bordure, tournez les roues vers la droite.



Vers le bas.

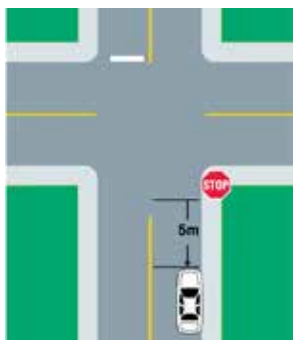
3. Si vous êtes stationné vers le bas, tournez toujours vos roues vers la droite.

REMARQUE : Avant d'actionner le frein de stationnement ou le rapport de stationnement, laissez votre véhicule rouler jusqu'à ce que les roues avant touchent la bordure. Cela empêchera votre véhicule de franchir le bord s'il se déplace accidentellement.

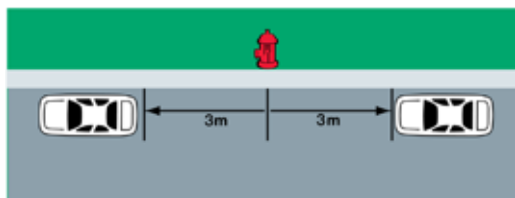
3

Évitez de stationner un véhicule :

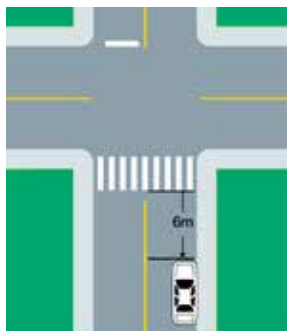
- Sur un trottoir ou un boulevard
- Sur un passage pour piétons (même partiellement)
- Dans une intersection
- Devant une entrée publique ou privée
- Le long de travaux d'excavation de la rue ou d'autre obstacle, si la circulation risque d'être bloquée
- Sur un pont ou un viaduc, ou en abord de ceux-ci
- À tout endroit où la signalisation interdit d'être à l'arrêt ou stationné, aux heures affichées
- À moins de cinq mètres d'un panneau d'arrêt, d'un « Cédez le passage » ou d'un feu de circulation situé sur le côté de la chaussée



- À moins de trois mètres d'une borne d'incendie ou, si la borne n'est pas en bordure de la chaussée, à moins de trois mètres de la bordure la plus proche



- À moins de six mètres d'un passage pour piétons marqué



- À côté d'autres véhicules, en stationnement double
- À proximité d'un incendie, d'une explosion, d'une collision ou d'un autre accident, si le véhicule stationné ou à l'arrêt risque de nuire à la circulation ou au travail des policiers, des pompiers, des ambulanciers, des secouristes ou de bénévoles
- Sur une route à l'extérieur d'une zone urbaine :
 - il ne faut pas stationner de véhicule sur la chaussée, dans la voie de stationnement ou sur l'accotement d'une route principale, sauf
 - a) si le véhicule ne peut pas se déplacer (ex. panne)
 - b) s'il y a urgence
 - c) si c'est autrement permis par la loi
 - le cas échéant, les autres véhicules doivent pouvoir passer sans problème
 - le véhicule doit être visible à une distance de 60 mètres le long de la chaussée, dans les deux sens

À noter : Aux TNO, il est illégal de laisser un véhicule en marche, les portes déverrouillées, sans surveillance.

4

Chapitre 4 Intersections et virages

4

Panneaux d'arrêt



Il faut immobiliser complètement le véhicule au panneau d'arrêt, puis vérifier attentivement s'il y a des piétons ou d'autres véhicules à l'intersection avant de repartir, lorsqu'on peut le faire sans danger. L'endroit où immobiliser son véhicule à un panneau d'arrêt est réglementé.

Où s'arrêter



Arrêtez à la ligne d'arrêt située avant un passage pour piétons.



S'il n'y a pas de ligne d'arrêt, arrêtez avant le passage pour piétons.

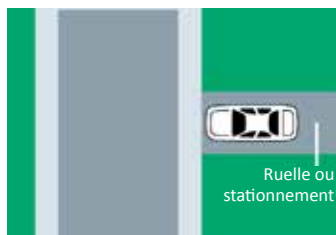


S'il n'y a pas de ligne d'arrêt ni de passage pour piétons à l'intersection, arrêtez à trois mètres ou moins de la voie perpendiculaire, de manière à ne pas bloquer le passage des piétons qui traversent ou pourraient traverser.



S'il y a une ligne d'arrêt sur la chaussée, immobilisez complètement votre véhicule avant de traverser la ligne. Avant de repartir, respectez la priorité de passage des piétons et des autres véhicules.

À moins d'indication contraire, vous devez :



- Arrêter avant de vous engager dans une rue principale à partir d'une route, d'une route de service, d'une ruelle, d'une entrée ou d'un stationnement
- Arrêter avant tout passage pour piétons et céder le passage aux piétons

Arrêt toutes directions

Les intersections où il y a des panneaux d'arrêt aux quatre coins sont des cas particuliers. Les véhicules en provenance des quatre directions doivent s'immobiliser complètement et tous les conducteurs doivent faire preuve de courtoisie et de prudence. En règle générale, le véhicule qui est arrivé en premier doit pouvoir repartir en premier. Si deux véhicules arrivent en même temps, par courtoisie, on laisse repartir le véhicule de droite en premier. Dans tous les cas, il faut toujours attendre que ce soit sécuritaire avant de repartir.

Panneau « Cédez le passage »



Le panneau « Cédez le passage » demande de ralentir à l'approche d'une intersection et éventuellement de s'arrêter pour céder le passage aux piétons ou autres véhicules qui ont priorité. Il faut attendre une ouverture sécuritaire dans la circulation avant de s'engager dans l'intersection. S'il n'y a aucun véhicule ni de piéton, on peut s'engager dans l'intersection sans s'arrêter.



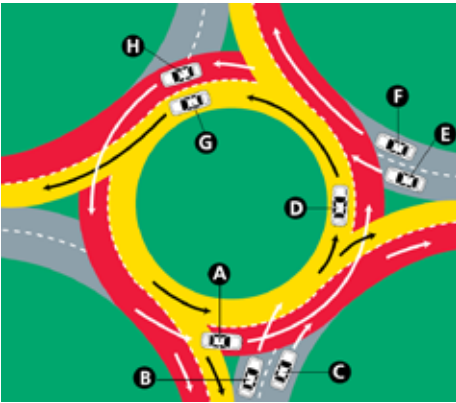
4

Priorité de passage

Quand les trajectoires des utilisateurs d'une route se croisent, il y a possibilité de conflit. Qui devrait continuer sur sa trajectoire et qui devrait attendre son tour? Les règles relatives à la priorité déterminent qui cède le passage et qui poursuit sa route. Même si vous avez la priorité, vous avez toujours la responsabilité de faire le maximum pour éviter une collision.

Ronds-points

Dans un rond-point, **le véhicule de droite doit céder le passage à celui de gauche. Le conducteur de gauche doit actionner son clignotant droit et être prudent lorsqu'il quitte le rond-point en passant par la voie extérieure.**



Les véhicules dont la trajectoire correspond à une flèche blanche doivent céder le passage à ceux dont la trajectoire correspond à une flèche noire.

Ainsi, dans le diagramme ci-contre :

- Les véhicules B et C doivent céder le passage au véhicule A
- Le véhicule E doit céder le passage au véhicule D, tandis que les véhicules F et D suivent en même temps chacun leur trajectoire
- Le véhicule H doit céder le passage au véhicule G

Les véhicules qui circulent dans les voies en rouge doivent céder le passage à ceux qui circulent dans les voies en jaune. Cela signifie que les véhicules qui s'apprêtent à s'engager dans le rond-point doivent céder le passage à ceux qui y sont déjà. Pour quitter le rond-point, utilisez votre clignotant droit afin de signaler votre intention aux autres conducteurs.

Respectez ces conseils de sécurité :

- Engagez-vous dans la voie de droite du rond-point lorsque vous avez l'intention d'en ressortir dès la prochaine sortie.
- Si vous prévoyez de vous rendre à la deuxième sortie ou au-delà, il est recommandé de circuler dans la voie de gauche.
- Avant de vous engager dans un rond-point ou d'en sortir, vérifiez bien s'il y a un passage pour piétons sur la chaussée.

Intersections avec et sans signalisation

À l'approche d'une intersection, vérifiez s'il y a des véhicules qui arrivent à gauche comme à droite.

Intersection avec signalisation

Intersection où se trouvent des panneaux ou des feux de circulation. Pour conduire de façon sécuritaire à cette intersection, il faut savoir ce que signifient ces panneaux et feux. Ils peuvent être orientés vers vous, ou vers les conducteurs qui circulent dans la voie perpendiculaire. Il faut aussi savoir quel véhicule a la priorité. Soyez toujours vigilant, car les autres conducteurs pourraient ne pas être attentifs aux panneaux et feux de circulation.

REMARQUE : Le chapitre 2 présente la signification de différents panneaux et feux de circulation.

Les indications données par un policier priment toujours sur la signalisation routière.

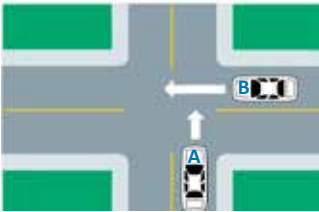
Intersection sans signalisation

Intersection sans panneau ni feu de circulation. C'est parfois le cas des intersections en « T ». À ces intersections, les autres conducteurs ne s'attendent peut-être pas à croiser d'autres véhicules ou des piétons, ce qui peut mener à une collision.

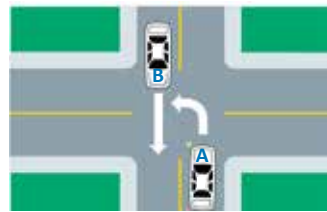
À l'approche d'une intersection sans signalisation, vérifiez si des véhicules arrivent à gauche comme à droite. Ralentissez et préparez-vous à arrêter. **Cédez le passage au véhicule à votre droite.**

4

Faites toujours preuve d'une extrême prudence et d'un bon jugement à une intersection sans signalisation, même si c'est l'autre conducteur qui doit vous céder le passage. Si vous insistez pour rouler quand l'autre conducteur ne vous cède pas le passage, il y a un risque de collision.

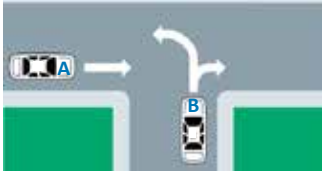


A cède le passage à B



A cède le passage à B

Intersection en « T »



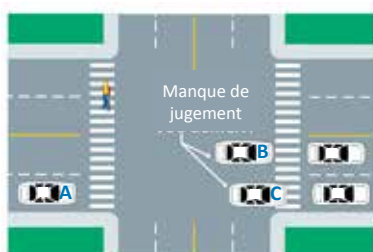
A cède le passage à B

À retenir :

- Un conducteur qui veut tourner à gauche en croisant la trajectoire d'un autre véhicule qui approche doit s'assurer qu'il n'y a aucun danger avant de faire son virage.
- Si un conducteur amorce un virage à gauche devant vous, arrêtez-vous et cédez-lui le passage pour éviter une collision.
- Dans les stationnements, les intersections sont sans signalisation, sauf s'il y a un panneau à une intersection.

Il ne faut pas dépasser un véhicule qui s'est arrêté pour laisser passer un piéton, qu'il y ait un passage pour piétons marqué ou non.

Laisser les intersections dégagées



Si la circulation est ralentie à une intersection, attendez au point A. Les conducteurs C et D ont manqué de jugement en s'arrêtant dans l'intersection, là où ils peuvent nuire aux véhicules circulant dans l'autre sens. Avant de vous engager dans l'intersection, assurez-vous qu'il y a assez d'espace de l'autre côté pour dégager complètement la voie.

Signaler ses intentions

Il faut signaler ses intentions aux autres conducteurs. Il est **obligatoire** de signaler ses intentions avant :

- De s'éloigner de l'accotement ou de sortir d'une voie de stationnement
- D'effectuer un virage
- De changer de voie
- De s'arrêter

Signaux avec clignotants et feux arrière



Virage à gauche



Virage à droite

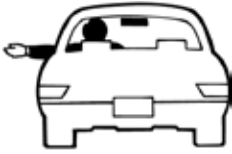


Freinage ou ralentissement

Évitez de signaler vos intentions trop tôt ou tard. Les autres conducteurs pourraient mal interpréter vos signaux. N'oubliez pas d'éteindre votre clignotant s'il ne s'éteint pas automatiquement.

4

Signaux manuels



Virage à gauche



Virage à droite



Freinage ou ralentissement

Si vos feux et clignotants ne fonctionnent pas, vous pouvez annoncer une manœuvre à l'aide du signal manuel correspondant.

Virages

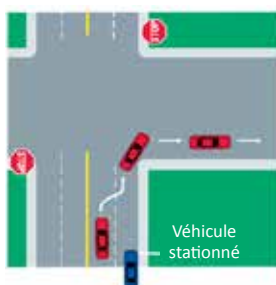
De nombreuses collisions sont causées par des conducteurs qui n'effectuent pas correctement leurs virages. Voici quelques conseils pour des virages sécuritaires.

- Surveillez la circulation, vérifiez l'angle mort par-dessus votre épaule, signalez puis, si c'est sécuritaire, engagez-vous dans la voie.
- Signalez vos intentions assez longtemps d'avance pour avertir les autres conducteurs.
- Surveillez la circulation et les conditions de conduite à gauche, à droite, puis encore à gauche avant d'effectuer votre virage. Surveillez la circulation des véhicules et des piétons.
- Effectuez votre virage à vitesse réduite et gardez la maîtrise de votre véhicule.
- Par prudence, en particulier si vous tournez à gauche à partir d'une route à deux voies, vérifiez rapidement l'angle mort par-dessus votre épaule gauche pour vous assurer qu'aucun autre conducteur n'a commencé à vous doubler.
- Ne « coupez » pas le coin en roulant sur l'accotement lors d'un virage à droite.
- En tournant à gauche comme à droite, n'effectuez pas un virage trop large, en occupant deux voies.

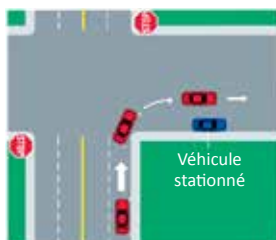
Virage à droite

Planifiez votre manœuvre. Si vous n'êtes pas dans la bonne voie pour le virage, vérifiez vos rétroviseurs puis l'angle mort par-dessus votre épaule, signalez votre intention, et si c'est sécuritaire, changez de voie. Vous devriez être dans la bonne voie pour tourner au moins 15 mètres avant l'intersection.

Lorsque vous tournez à droite à partir d'une route à deux voies vers une autre route à deux voies, restez aussi près que possible de l'accotement de droite ou de la bordure droite de la route. Maintenez cette trajectoire à l'approche de l'intersection, pendant le virage et à la sortie du virage. Pour effectuer un virage à droite, signalez votre intention, surveillez la circulation, vérifiez l'angle mort par-dessus votre épaule droite, puis faites le virage. Quand vous effectuez la manœuvre, restez aussi près que possible de l'accotement de droite ou de la bordure droite de la route sur laquelle vous vous engagez.

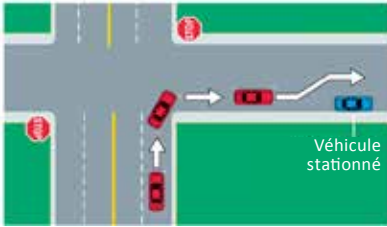


Si aucune signalisation ne l'interdit, vous pouvez effectuer un virage à droite à un feu rouge, après un arrêt complet. Cela s'applique aussi dans les voies doubles de virage. Vous devez céder le passage aux piétons et aux véhicules qui circulent sur la voie perpendiculaire. Avant de commencer votre virage, vérifiez par-dessus votre épaule droite si d'autres utilisateurs de la route se trouvent du côté droit de votre véhicule. Engagez-vous dans la première voie libre à droite.



Si un véhicule est stationné juste après l'intersection, engagez-vous dans la première voie libre à gauche du véhicule stationné.

4



Si le véhicule stationné (ou un autre obstacle) est assez éloigné de l'intersection, terminez la manœuvre comme sur l'illustration. Effectuez un changement de voie vers la gauche lorsqu'il est sécuritaire de le faire.

Normalement, on recommande d'effectuer ce type de virage seulement s'il n'y a aucun véhicule stationné dans la voie de droite sur une distance d'un demi-pâté de maisons au moins. N'oubliez pas que les voies de circulation ne sont pas toujours marquées. Une voie de circulation est une bande de chaussée assez large pour permettre le passage d'une file unique de véhicules, même si elle longe l'accotement et qu'elle est longée par des parcomètres.

Virage à gauche

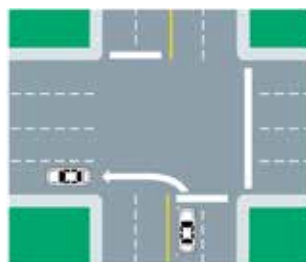
Le virage à gauche est l'une des principales causes d'accidents. Il est plus difficile que le virage à droite, parce qu'il oblige habituellement à croiser la trajectoire de véhicules qui circulent dans au moins deux directions et, la plupart du temps, dans trois directions.

Planifiez bien votre manœuvre. Vous devriez être dans la bonne voie pour tourner au moins 15 mètres avant l'intersection. Sinon, vérifiez vos rétroviseurs puis l'angle mort par-dessus votre épaule, signalez votre intention, et si c'est sécuritaire, changez de voie. Lorsque vous effectuez votre virage à partir d'une route à deux voies vers une autre route à deux voies, restez à droite et aussi près que possible de la ligne centrale, gardez vos roues droites, surveillez la circulation, vérifiez l'angle mort par-dessus votre épaule gauche, puis tournez, quand c'est sécuritaire. Roulez ensuite du côté droit de la ligne centrale de la voie sur laquelle vous venez de vous engager.

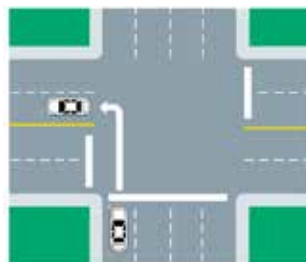
Si vous devez vous arrêter à l'intersection avant d'effectuer un virage à gauche, restez à droite de la ligne centrale et gardez les roues du véhicule orientées droit devant. De cette façon, si un véhicule vous percute par l'arrière, vous ne vous retrouverez pas face à la circulation en sens inverse. Restez derrière la bordure de trottoir s'il y a de l'espace pour un seul véhicule devant vous dans l'intersection.



- A) **Virage d'une route à deux sens vers une autre route à deux sens** : Commencez dans la voie la plus près de la ligne centrale et restez dans cette voie.



- B) **Virage d'une route à deux sens vers une route à sens unique** : Commencez dans la voie la plus près de la ligne centrale et terminez en longeant l'accotement du côté gauche. Vous ne devez pas effectuer ce virage à un feu rouge.



- C) **Virage d'une route à sens unique vers une route à deux sens** : Commencez dans la voie la plus près de la bordure gauche de la route et terminez dans la voie la plus près de la ligne centrale.



- D) **Virage d'une route à sens unique vers une autre route à sens unique** : Commencez dans la voie la plus près de la bordure gauche de la route et restez dans cette voie. Vous pouvez effectuer ce virage à un feu rouge après un arrêt complet, s'il est sécuritaire de le faire et si aucune signalisation ne l'interdit. Cela s'applique aussi pour les voies doubles de virage.

4

Voies de virage

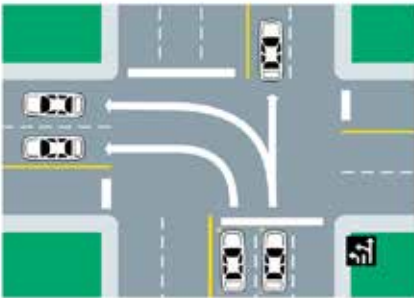


Sur certaines routes, des voies sont spécialement désignées pour les virages. À l'approche d'une intersection, observez toujours la signalisation et les marques sur la chaussée.

Assurez-vous d'être dans la bonne voie pour tourner ou pour continuer tout droit.

Voies doubles de virage

Lorsque vous tournez à droite ou à gauche sur une route présentant des voies doubles de virage (annoncées par la signalisation ou marquées sur la chaussée), approchez de l'intersection dans l'une des voies de virage et restez dans cette même voie du début à la fin de la manœuvre.



N'oubliez pas : Les voies doubles peuvent servir aux virages seulement si la signalisation l'indique. N'effectuez jamais de virage large et ne changez pas de voie pendant un virage sur voies doubles, car un autre véhicule pourrait se trouver à côté du vôtre.

Voie partagée de virage à gauche

Une voie partagée de virage à gauche permet aux véhicules qui circulent dans les deux sens d'effectuer un virage à gauche en empruntant cette voie.



Demi-tours

- Ne faites pas demi-tour, à moins de pouvoir le faire de façon sécuritaire et sans nuire à la circulation.
- En dehors des zones urbaines, le demi-tour est interdit dans une courbe ou près du sommet d'une côte, là où le conducteur d'un autre véhicule ne pourrait pas vous voir.

Il est **interdit** de faire demi-tour en zone urbaine dans les situations suivantes :

- Sur une voie de circulation, entre deux intersections.
- En présence d'un panneau « demi-tour interdit ».
- Aux intersections avec feux de circulation.
- À l'intersection d'une ruelle.



Si vous voyez ce panneau, il est interdit de faire demi-tour.

4

Nouvelle voie (insertion libre)

Ce panneau indique qu'il y a deux voies distinctes pour la circulation et qu'il n'est pas nécessaire de s'arrêter, de céder le passage ou de s'insérer.



Nouvelle voie (insertion libre)

5

Chapitre 5 Voies et manœuvres

5

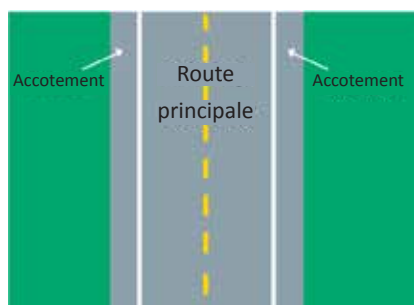
Voies et manœuvres

Position dans la voie

Sur toutes les voies suffisamment larges, il faut conduire du côté droit de la route. Lorsque des lignes divisent la chaussée, il faut conduire le plus près possible de la ligne centrale.

Accotement

L'accotement est la partie d'une **route principale** située entre la bordure de la chaussée, à droite du sens de la circulation, et la plus proche ligne blanche continue qui n'est **pas** la ligne centrale sur la chaussée. Cette définition n'inclut pas la voie en bordure dans des zones urbaines où des véhicules ont normalement le droit de se stationner.



Il ne faut pas conduire sur l'accotement d'une route principale, même pour permettre un dépassement. Cet espace est destiné au stationnement d'urgence seulement.

Angle mort

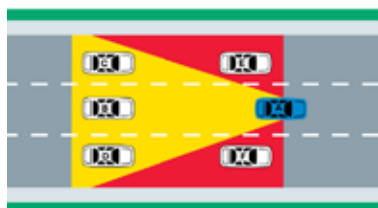
Assurez-vous que vos rétroviseurs sont bien réglés pour réduire les angles morts. Vos rétroviseurs ne montrent pas tout ce qu'il y a derrière vous. L'angle mort est la partie qui ne paraît pas dans le rétroviseur.



En utilisant le rétroviseur intérieur – Le conducteur du véhicule **A** peut voir le véhicule **B**.



En utilisant le rétroviseur extérieur gauche – Le véhicule **C** est **visible**.



En utilisant les deux rétroviseurs extérieurs et le rétroviseur intérieur – Le conducteur du véhicule **A** peut voir les véhicules **B, C et D**.

Mais il ne voit pas les véhicules E et F, ni par les rétroviseurs, ni par sa vision périphérique. Ces véhicules sont dans les « angles morts » du véhicule A.

Réglez tous vos rétroviseurs (intérieur et extérieurs) de manière à réduire autant que possible vos angles morts.

Lorsque vous changez de voie, vous devez :

- Vous assurer que la manœuvre est permise
- Vérifier la circulation dans votre rétroviseur arrière et vos rétroviseurs extérieurs
- Regarder par-dessus votre épaule pour vérifier si un véhicule ou un cycliste pourrait se trouver dans un angle mort
- Actionner le clignotant du côté où vous voulez aller
- Changer de voie, s'il est sécuritaire de le faire

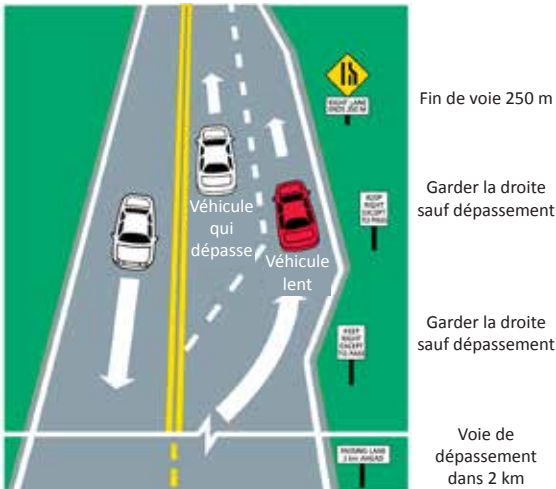
5

N'oubliez pas : un coup d'oeil dans les rétroviseurs ne remplace pas la vérification des angles morts. Pour bien effectuer cette vérification, jetez rapidement un coup d'oeil par-dessus votre épaule par les glaces latérales arrière, du côté où vous voulez aller. C'est la zone que vos rétroviseurs ne vous permettent pas de voir (comme indiqué en rouge précédemment).

Voie de dépassement

La voie de dépassement est une voie qui s'ajoute à la route principale pour que les véhicules roulent sur cette voie de droite, ce qui permet aux autres véhicules de dépasser par la voie de gauche en toute sécurité.

Ces voies sont annoncées par des panneaux.



En approchant de la fin d'une voie de dépassement, les véhicules dans la voie de droite doivent s'insérer en toute sécurité dans la circulation de la voie de gauche roulant dans le même sens. Des panneaux préviennent que la voie de dépassement se termine.

Routes à voies multiples

Sur des routes à voies multiples, les véhicules lents doivent rouler dans la voie de circulation à l'extrême droite, sauf si la voie de gauche est réservée aux virages à gauche.

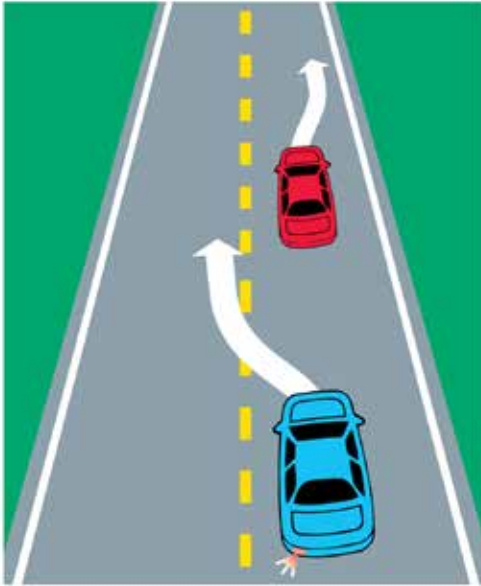
Dépassement sur une route à deux sens

Sur une route à deux voies bidirectionnelles, le dépassement d'un autre véhicule peut être difficile et dangereux. Des erreurs de jugement provoquées par l'alcool, la fatigue, l'impatience ou d'autres causes peuvent provoquer des collisions frontales, généralement mortelles. C'est pourquoi il faut être très prudent en effectuant tout dépassement.

Lorsque vous voulez doubler un autre véhicule sur une route à deux voies :

- Planifiez bien votre manœuvre
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et le véhicule que vous voulez doubler
- Doublez seulement lorsque votre vue vers l'avant n'est pas obstruée et que cette manœuvre est permise
- Vérifiez vos rétroviseurs
- Vérifiez par-dessus votre épaule pour vous assurer qu'il n'y a pas un véhicule qui vous double dans votre angle mort
- Actionnez votre clignotant gauche
- Vérifiez que la route devant vous est complètement dégagée avant de doubler
- Ne dépassez pas la limite de vitesse pendant le dépassement
- Regardez par-dessus votre épaule droite pour vérifier l'angle mort lorsque le véhicule que vous avez doublé est visible dans votre rétroviseur intérieur
- Actionnez votre clignotant droit
- Vérifiez de nouveau votre angle mort
- Revenez dans votre voie
- Arrêtez votre clignotant

5



Si un véhicule vous double sur une route à deux voies, aidez le conducteur à faire cette manœuvre en toute sécurité en ralentissant, en demeurant dans votre voie et en vous rangeant légèrement vers la droite. L'autre conducteur aura ainsi une meilleure vue de la route devant lui.

Quand est-il illégal de doubler un autre véhicule?

Il est interdit de doubler quand :

- Les véhicules venant en sens inverse sont trop près
- La ligne jaune continue est de votre côté de la ligne centrale (à l'extérieur des zones urbaines)
- Un panneau indique une zone à dépassement interdit
- Vous êtes dans une zone scolaire ou de terrain de jeu où des limites de vitesse sont en vigueur
- Un autre véhicule est arrêté pour permettre à un piéton de traverser à un passage marqué ou non

Insertion

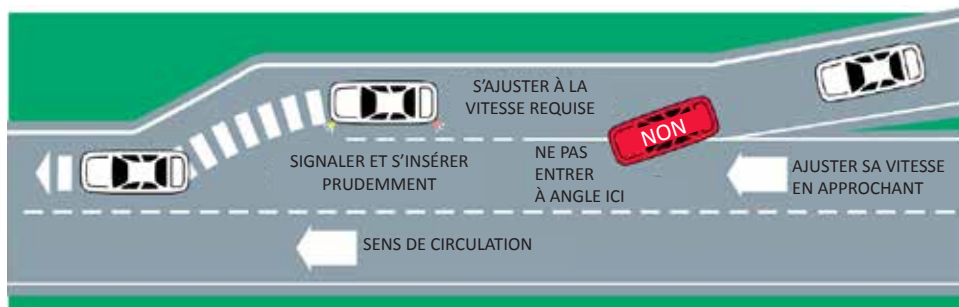


Pour bien s'insérer dans une voie, il faut synchroniser son approche pour s'intégrer à la circulation en toute sécurité. Il faut donc régler sa vitesse pour profiter d'un intervalle dans la circulation lorsqu'on arrive au bout de la voie d'accélération, et s'insérer dans la circulation à une vitesse comparable aux autres véhicules.

Ne ralentissez et n'arrêtez pas lorsque vous arrivez à la fin de la voie d'accélération. Cette voie a été conçue pour vous permettre d'accélérer jusqu'à la même vitesse que les autres véhicules sur la route. Les conducteurs derrière vous s'attendent à ce que vous continuiez d'accélérer. Vous risquez une collision arrière si vous ralentissez ou arrêtez.

Voici comment vous insérer en toute sécurité :

- Surveillez la circulation
- Actionnez votre clignotant gauche en vous engageant dans la voie d'accélération
- Surveillez la circulation à l'aide de vos rétroviseurs et en regardant par-dessus votre épaule en arrivant à l'autoroute
- Choisissez votre point d'entrée
- Accélérez jusqu'à la vitesse de la circulation
- Continuez de surveiller l'espace où vous comptez vous insérer et tout véhicule qui vous suit
- Insérez-vous dans l'espace, au bout de la ligne blanche continue
- Arrêtez votre clignotant



5

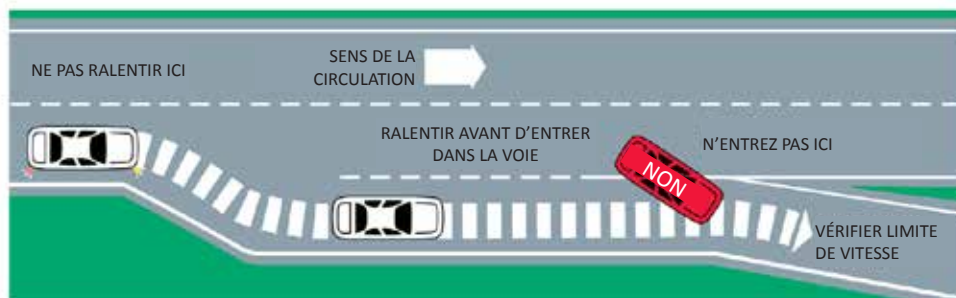
On recommande aux conducteurs qui sont déjà sur l'autoroute de se déplacer vers la voie de gauche en approchant d'une voie d'accélération, si cela est possible et sécuritaire. Ils dégageront ainsi la voie de droite.

Sortie

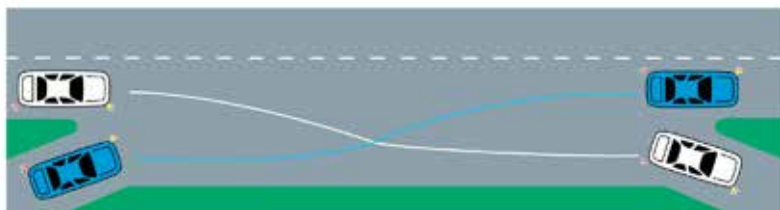
En quittant l'autoroute, il peut y avoir une voie de décélération pour vous permettre de ralentir jusqu'à la limite de vitesse de sortie. Voici comment sortir en toute sécurité :

- Planifiez bien votre sortie
- Placez-vous dans la bonne voie bien avant d'atteindre la sortie
- Actionnez votre clignotant tôt pour prévenir les conducteurs qui vous suivent
- Engagez-vous dans la voie de décélération
- Ralentissez jusqu'à la vitesse indiquée dans la voie de décélération
- Arrêtez votre clignotant

Si vous ratez votre sortie, **n'arrêtez pas. Ne faites pas marche arrière sur l'autoroute.** Continuez jusqu'à la prochaine sortie, puis revenez à votre trajet original.



Entrecroisement



Sur des routes à accès limité, il y a des endroits où les entrées et les sorties sont très rapprochées. Ces endroits exigent toute l'attention des conducteurs, car certains véhicules ralentissent pour quitter l'autoroute, alors que d'autres accélèrent pour s'y engager. Ces endroits s'appellent une zone d'entrecroisement.

Dans ces zones, la régulation de votre vitesse et la synchronisation de votre changement de voie pour vous insérer parmi les autres véhicules demandent une bonne synchronisation et gestion de l'espace. Faites preuve de prudence dans ces zones, pour la sécurité de tous.

Courbes et côtes

Les courbes et les côtes exigent une attention particulière. Voici quelques éléments à garder en tête sur les courbes :

- Avant d'arriver à une courbe, ralentissez et demeurez dans votre voie
- Accélérez légèrement après avoir amorcé une courbe pour maintenir une vitesse sécuritaire
- Ne dépassez pas de véhicules et évitez d'empiéter sur l'autre voie dans les courbes
- Les courbes deviennent encore plus dangereuses lorsque la chaussée est mouillée ou glissante

5



Dans une courbe, votre véhicule aura tendance à aller tout droit même si vous voulez tourner. Si vos pneus perdent leur adhérence à la chaussée alors que vous amorcez une courbe à gauche, votre véhicule peut quitter la route. Pour l'éviter, vous devez tourner légèrement le volant vers le centre de la chaussée, sans dépasser le milieu. Si vos pneus perdent leur adhérence à la chaussée alors que vous amorcez une courbe à droite, votre véhicule peut dérapier vers les véhicules venant en sens inverse. En amorçant une courbe à droite, tournez le volant légèrement vers le côté droit de la route.

Les côtes exigent aussi une attention particulière.

- Soyez prudent en approchant du sommet d'une côte.
- Gardez la droite dans votre voie alors que vous approchez du sommet de la côte. Vous éviterez ainsi de heurter un véhicule venant en sens inverse qui peut avoir traversé la ligne centrale.
- Ne dépassez pas près du sommet d'une côte avant de pouvoir voir ce qui est devant vous.
- Si la pente est raide de l'autre côté, réglez votre vitesse et rétrogradez avant de commencer la descente. N'oubliez pas que votre distance de freinage augmentera.
- Évitez de débrayer ou de mettre la boîte de vitesses au point mort pour descendre la côte au débrayé; cela est à la fois illégal et dangereux.

6

Chapter 6 Situations d'urgence

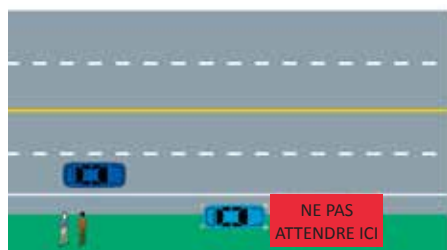
6

Véhicule en panne

Il est important de garder son véhicule en bon état. S'il tombe en panne pendant que vous êtes sur la route, c'est un risque pour vous, vos passagers et les autres usagers de la route.

En cas de problèmes mécaniques, il faut :

- Changer de voie de façon sécuritaire et se ranger sur l'accotement
- Tenter d'atteindre la prochaine sortie
- Ne jamais arrêter sur un pont ou dans un tunnel, cela peut être très dangereux
- Allumer ses feux de détresse et soulever le capot du véhicule
- Demander à tous les occupants de quitter le véhicule et d'attendre à un endroit sûr, comme dans le diagramme suivant



- Éviter de faire des réparations sur une route achalandée à circulation rapide

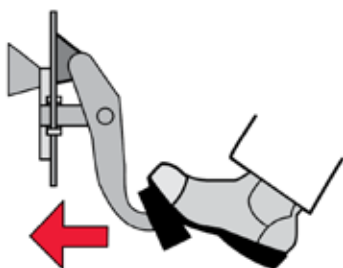
Il vaut mieux ne pas embarquer avec un étranger. Si un automobiliste s'arrête pour vous offrir de l'aide, demandez-lui d'appeler de l'assistance routière. Envisagez d'avoir un cellulaire avec vous pour les situations d'urgence.

Défaillance des freins

De nos jours, les véhicules sont munis de systèmes de freinage à double circuit hydraulique. Ces systèmes vous protègent contre une défaillance totale des freins. En cas de problème, un témoin s'allumera au tableau de bord avant toute panne de freinage.

Si un témoin indiquant une défaillance du circuit de freinage s'allume, rangez-vous immédiatement sur l'accotement, au premier endroit sécuritaire. En cas de panne totale de freins, votre manuel du propriétaire devrait décrire comment rétrograder et utiliser votre frein de stationnement pour arrêter votre véhicule en toute sécurité. Stationnez votre véhicule à un endroit sécuritaire. Ne conduisez pas tant que vos freins n'aient pas été vérifiés et réparés par un technicien qualifié.

Si votre véhicule est muni de servofreins, le système d'assistance pourrait tomber en panne. Le cas échéant, le véhicule ne ralentira pas si vous appuyez sur la pédale de frein. Évitez de paniquer : en fait, vos freins fonctionnent toujours, mais vous devez appuyer plus fort et constamment sur la pédale. Ce genre de défaillance peut se produire si votre moteur s'arrête pendant que vous conduisez.



Si les roues bloquent, relâchez un peu la pédale de frein. Freinez de nouveau, mais moins fort. Vous pouvez aussi freiner en rétrogradant et en utilisant le frein de stationnement.

Problème de direction

La servodirection est aujourd'hui un équipement plutôt standard pour les véhicules. La « servodirection » est en fait une direction « assistée ». Le système est conçu pour que la conduite manuelle demeure fonctionnelle si le moteur du véhicule ou la source d'assistance s'arrête. Diriger le véhicule demandera cependant beaucoup plus de force.

Crevaison



Si un pneu avant subit une crevaison, votre véhicule tirera de ce côté. La crevaison d'un pneu arrière risque, elle, de faire louvoyer le véhicule. Si un des pneus perd graduellement de l'air, vous sentirez le véhicule dériver tranquillement, et il sera probablement difficile à conduire. Vous sentirez peut-être aussi des vibrations dans le volant. Si cette fuite lente n'est pas réparée dès que possible, le pneu risque de se dégonfler complètement.

Si une crevaison se produit pendant que vous conduisez :

- Résistez au réflexe de freiner immédiatement
- Retirez votre pied de l'accélérateur et laissez votre moteur ralentir le véhicule
- Tenez fermement le volant, en maintenant une ligne droite
- Une fois la vitesse réduite et le véhicule maîtrisé, freinez doucement et constamment
- Stationnez-vous en bordure de route à l'endroit le plus sécuritaire possible
- Allumez vos feux de détresse.

Panne de phares

Si vos phares cessent de fonctionner :

- Allumez, puis éteignez l'interrupteur
- Si les phares ne s'allument toujours pas, allumez vos feux de détresse
- Ralentissez, puis rangez-vous à un endroit sécuritaire sur l'accotement

Freinage d'urgence

Même en étant bien prudent, un imprévu exigeant un freinage d'urgence peut arriver. La clé, c'est d'immobiliser le véhicule aussi vite que possible sans que les roues bloquent, ce qui ferait perdre la maîtrise du véhicule.

Pour effectuer un freinage d'urgence :

- Appuyez fortement sur la pédale de frein, mais pas trop pour éviter que les roues bloquent.
- Si les roues bloquent, relâchez brièvement la pédale de frein, puis freinez de nouveau pour reprendre le contrôle du véhicule s'il commence à déraper.
- Regardez dans la direction où vous voulez aller, afin de diriger le véhicule dans cette direction.

Certains véhicules sont munis d'un système de freinage antiblocage (ABS). Ce système aide le conducteur à freiner d'urgence, tout en lui permettant de diriger le véhicule. Le système applique une pression de freinage aux roues par coups rapides (on peut sentir la pulsation dans la pédale de frein), ce qui permet de freiner à fond tout en étant en mesure de diriger le véhicule. Pour déclencher le système, il faut peser à fond sur la pédale de frein, **sans pomper**. Si votre véhicule est équipé d'un système de freinage antiblocage, consultez votre manuel du propriétaire pour savoir comment faire un freinage d'urgence.

6

Dérappages



Le dérapage se produit lorsque les pneus n'adhèrent plus à la chaussée et qu'on perd la maîtrise du véhicule. La surface de la chaussée, la vitesse du véhicule et l'état des pneus peuvent tous provoquer un dérapage. La maîtrise du véhicule dépend en effet largement du niveau d'adhérence des pneus à la chaussée.

La plupart des dérapages sont causés par une erreur du conducteur :

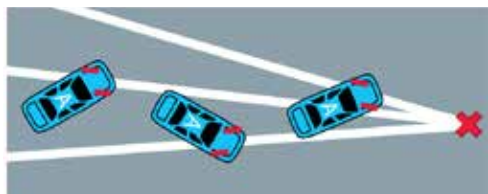
- Virage trop raide
- Virage à une vitesse trop grande
- Freinage trop sec
- Accélération trop soudaine
- Arrivée soudaine sur une chaussée glacée, enneigée, mouillée, boueuse, ou parsemée de sable ou de graviers

Des freins mal ajustés, parce qu'ils appliqueront aux roues une pression de freinage inégale, peuvent aussi causer un dérapage. Assurez-vous donc que vos freins sont bien réglés. Votre manuel du propriétaire contient des détails sur l'entretien des freins.

Reprendre le contrôle

Prévoyance est mère de sûreté : pour ne pas se trouver en situation de dérapage, il faut planifier afin de ne pas se retrouver dans une situation nécessitant un freinage sec ou un braquage soudain. Conduire de manière mesurée et souple réduit donc les risques de dérapage. Sur une route peu connue, roulez plus lentement.

Si vous commencez à déraper, lâchez d'abord la pédale de frein, puis tournez le volant dans la direction où vous voulez amener le véhicule.



(La réaction idéale peut changer selon que l'on conduit un véhicule à traction avant, arrière ou intégrale.)

Cause : freinage

Un freinage trop sec peut bloquer les roues et causer un dérapage.

Il faut alors :

- Lâcher la pédale de frein. Le contrôle reviendra dès que les roues débloqueront.
- Réduire la pression sur les freins, pour éviter que les roues bloquent.

Cause : accélération

Une accélération trop soudaine fera patiner les roues.

Il faut alors :

- Relâcher l'accélérateur jusqu'à ce que la rotation des roues redevienne normale.
- Redresser la voiture, au besoin.
- Ne pas tourner brusquement le volant pour récupérer, ça risque de faire dérapager dans l'autre direction.

Cause : virage

Un virage trop rapide ou trop raide peut causer un dérapage latéral du véhicule. De nombreux facteurs peuvent alors entrer en jeu : vitesse, état des pneus ou de la chaussée, dénivellation, etc.

Il faut alors :

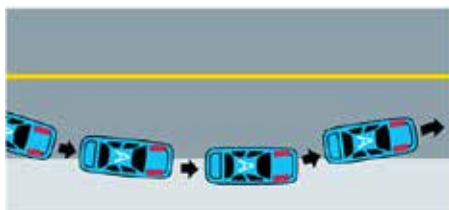
- Relâcher l'accélérateur.
- Tourner le volant dans la direction où on veut que le véhicule aille.
- Être prêt à corriger à répétition sa direction.

6

Rétablissement après une sortie de route

Si vous quittez accidentellement la chaussée, il faut :

- Tenir fermement le volant
- Éviter de chercher à ramener tout de suite le véhicule sur la route
- Lâcher l'accélérateur pour décélérer
- Tâcher d'éviter de freiner, ou sinon n'appuyer que graduellement sur la pédale de frein pour rester en contrôle du véhicule
- Vérifier la circulation avant de chercher à revenir sur la route
- Revenir sur la chaussée et immédiatement redresser le véhicule dans la voie de circulation



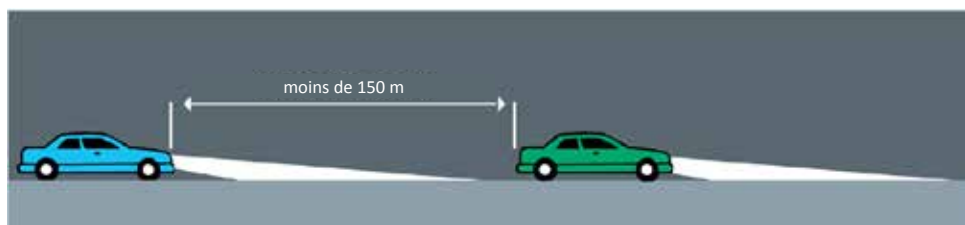
Conduite de nuit ou en situation d'intempéries

Nuit

La nuit commence une heure après le coucher du soleil et se termine une heure avant son lever le lendemain matin. De nuit (ou dans des conditions de visibilité réduite), vous ne pouvez voir au maximum que 150 m devant vous – la portée des phares lorsqu'ils sont allumés. Il est recommandé en fait de toujours allumer ses phares en conduisant; les véhicules neufs ont d'ailleurs un système d'allumage automatique. De jour, les phares ne s'allument qu'à l'avant du véhicule – les feux arrière et le tableau de bord ne s'allumeront pas, eux.

Voici quelques conseils pour la conduite de nuit ou en situation de visibilité réduite :

- Réduisez votre vitesse, et allumez les phares de croisement lorsque les conditions sont mauvaises (pluie, neige, fumée, brouillard).
- Utilisez les phares de croisement quand de la circulation vient en sens inverse, même sur des routes divisées.
- Veillez à ce que vos phares soient bien dirigés pour ne pas qu'ils aveuglent les autres conducteurs ou les gênent.
- Nettoyez vos phares.
- Ne fixez pas les phares pour ne pas être aveuglés. Portez votre regard vers le bord droit de la chaussée jusqu'à ce que le véhicule en sens inverse vous ait dépassé.
- Utilisez vos phares de croisement si vous suivez un véhicule à moins de 150 mètres de distance.



- Utilisez vos phares de croisement si vous êtes à moins de 300 mètres d'un véhicule arrivant en sens inverse.



N'oubliez pas que la nuit, on ne voit jamais aussi bien que de jour. Mieux vaut ralentir pour ne pas excéder la portée de ses phares (c'est-à-dire aller à une vitesse qui ne permet pas de voir un obstacle avant de pouvoir s'arrêter à temps).

6

Intempéries



Sur les routes mouillées ou en gravier, votre véhicule peut projeter de l'eau, de la boue et des gravillons sur le pare-brise des autres véhicules.

Ralentissez! Faites aussi attention de ne pas éclabousser les piétons et faites le plein de liquide lave-glace.

Si les conditions routières sont mauvaises,

soyez prudents et prévoyez plus de temps pour vous rendre à destination. Augmentez aussi la distance entre vous et les autres véhicules.

Pour affronter l'hiver, conservez une trousse d'urgence dans votre véhicule. Voici le contenu recommandé :

- Trousse de premiers soins (utile toute l'année)
- Dispositifs d'avertissement approuvés (utile toute l'année)
- Câbles de démarrage (utile toute l'année)
- Couvertures et vêtements additionnels
- Sources de chaleur telles que bougies, allumettes et porte-bougies profond
- Aliments non périssables
- Pelle
- Roue de secours gonflée et cric
- Sable ou sel de voirie
- Câble de remorquage
- Grattoir et brosse à neige
- Antigél pour conduites d'essence
- Chaînes d'adhérence
- Lampe de poche et piles de rechange

Apportez votre téléphone cellulaire ou satellite avec vous si vous en avez un.

Si la batterie de votre véhicule n'arrive pas à le démarrer, des câbles de remorquage branchés à la batterie d'un autre véhicule peuvent vous dépanner. Consultez votre manuel du propriétaire avant d'y avoir recours.

Éblouissement

Un éblouissement peut se produire de jour comme de nuit. Si vous êtes ébloui au point d'avoir du mal à voir la route, ralentissez.

Pluie/aquaplanage

Les pneus de votre véhicule risquent d'aquaplaner sur des chaussées mouillées. Cette situation survient lorsqu'une mince pellicule d'eau se forme entre vos pneus et la chaussée, annulant l'adhérence entre les pneus et la chaussée, au risque de causer un dérapage. La solution : ralentissez!

Glace et neige

L'hiver est une saison dangereuse en raison des conditions difficiles : pluie verglaçante, grands froids, poudrierie, facteur éolien élevé, blizzard ou fortes chutes de neige.

Gardez toujours votre véhicule en bon état. Faites faire une mise au point avant l'hiver. Assurez-vous que la batterie, les pneus, le système d'échappement, les essuie-glaces et le système de chauffage de votre véhicule sont tous en bon état.

Dans la plupart des cas, si vous tombez en panne, il est préférable de demeurer dans votre véhicule. Faites fonctionner le moteur juste assez pour vous réchauffer. Le cas échéant, assurez une bonne ventilation. Entrouvrez une glace pour faire circuler l'air afin de prévenir une intoxication au monoxyde de carbone.

Lorsque la température se rapproche de zéro, la glace fond et la chaussée peut devenir glissante puisqu'une mince pellicule d'eau, causée par l'élévation de température qui fait sortir le givre du sol, se forme alors sur la chaussée en un mince film humide.

N'oubliez pas qu'il est interdit de conduire si les glaces ou le pare-brise de votre véhicule sont obstrués par de la boue, du givre, de la vapeur, de la neige ou toute autre chose qui peut rendre dangereuse la conduite du véhicule.

À faire attention : Il vaut mieux éviter d'utiliser le régulateur de vitesse quand les conditions routières sont mauvaises.

6

Autres dangers

Fumée et brouillard

Si la visibilité est réduite au point de rendre la conduite dangereuse, ralentissez et rangez votre véhicule sur l'accotement à un endroit sécuritaire. Allumez vos feux de détresse et attendez que les conditions s'améliorent pour repartir.

Glace noire

La glace noire est causée par l'humidité qui gèle sur la chaussée. Très souvent, la glace noire est invisible pour le conducteur. Si la chaussée est brillante et noire au lieu du blanc et gris mat habituel, soyez prudent.

Zones à l'ombre

Les zones à l'ombre restent glacées plus longtemps lorsque le soleil fait fondre la glace sur les autres tronçons de route.

Ponts et viaducs

Le tablier des ponts et des viaducs tend à devenir plus glissant que d'autres sections de chaussée. Soyez très vigilant en les traversant et évitez les changements de voies ou variations de vitesse inutiles dessus.

Intersections

La glace peut s'accumuler davantage aux intersections en raison du gaz d'échappement des véhicules, de la chaleur des moteurs, des dérapages et des roues qui patinent. Prévoyez plus de temps et de distance pour freiner et repartir. D'abord et avant tout, ralentissez!

Flaques d'eau

Pour éviter de réduire l'efficacité du freinage en passant sur une flaque d'eau, appuyez légèrement sur la pédale de frein avant de traverser la flaque.

Animaux

Une collision avec un animal cause souvent des dommages et des blessures à l'animal, vous-même ou vos passagers.

Pour éviter de frapper un animal :

- Regardez loin devant et surveillez les côtés de la route.
- Soyez particulièrement vigilant au lever et au coucher du soleil, car les animaux sont plus difficiles à voir à cette période de la journée. Ce sont en plus les heures où ils tendent à sortir pour se nourrir.
- Méfiez-vous des points lumineux et inhabituels qui apparaîtraient soudain sur la chaussée ou à proximité : il s'agit peut-être de yeux d'animaux qui reflètent la lumière de vos phares.



- Soyez particulièrement alerte dans les zones marquées par des panneaux de traversée d'animaux. Ralentissez.



- Les animaux sauvages se déplacent parfois en troupeau, meute ou groupe. Même si vous n'en voyez qu'un, il pourrait y en avoir d'autres.

Si un animal surgit devant vous :

- Décidez si vous pouvez vous arrêter en toute sécurité. Si ce n'est pas possible, cherchez à éviter l'animal. Il se peut que vous deviez choisir entre heurter un animal ou entrer en collision avec un autre véhicule.
- Ralentissez. Résistez au réflexe d'écraser les freins – cela risquerait de vous faire perdre le contrôle de votre véhicule.
- Gardez-vous du jeu si vous essayez de contourner l'animal; un animal apeuré peut partir dans n'importe quelle direction
- Si vous contournez un animal par la gauche, assurez-vous bien qu'aucun véhicule n'approche en sens inverse.

6

En cas de collision

Tout conducteur impliqué dans une collision doit demeurer sur place jusqu'à ce que des secours adéquats se soient présentés et que les informations des permis de conduire, immatriculation et assurances aient été échangées. Vous devez signaler immédiatement la situation à la police si les dommages excèdent 2 000 \$ en tout (véhicules, biens et animaux) ou qu'un dispositif de signalisation (panneau ou un feu de chemin de fer, panneau de circulation de toute sorte, parcomètre, bien public) est endommagé, même si ces dommages s'élèvent à moins de 2 000 \$.

Offrez de l'aide si vous le pouvez et protégez les lieux de l'accident pour éviter toute autre collision. Échangez vos coordonnées avec le ou les autres conducteurs. Notez également :

- Le nom et l'adresse de tous les témoins
- Les détails d'assurance des autres conducteurs
- L'heure, l'endroit, la température et tout autre détail potentiellement important
- Les informations du permis de conduire et de l'immatriculation
- Les données de l'assureur (qu'il faut contacter dès que possible)
- Ne cherchez pas à déterminer le responsable

Vous devez aussi aviser le propriétaire de tout véhicule non surveillé qui aurait été endommagé au cours de l'accident. Si vous ne parvenez pas à trouver le propriétaire, vous devez laisser votre nom, adresse et numéro de plaque d'immatriculation sur le véhicule endommagé de sorte que le propriétaire puisse trouver ces renseignements.

Si vous êtes la première personne sur les lieux d'une collision, arrêtez-vous sur l'accotement. Si possible, offrez votre aide et protégez les lieux de l'accident pour éviter toute autre collision. Si vous avisez les policiers, soyez aussi clair et précis que possible, surtout en ce qui concerne l'état de toute personne blessée et l'endroit de la collision.

Véhicules d'urgence et dépanneuses



Sur la route, il est possible que vous croisie un lieu d'incident où les voies de circulation sont bloquées ou rétrécies. Il peut s'agir d'une collision, de véhicules en panne, d'un déversement ou de travaux d'entretien routier ou de construction. Dans ces situations, le risque de collisions secondaires impliquant du personnel ou des véhicules d'intervention augmente. En général, les véhicules d'intervention qu'on peut trouver sur la route sont :

- Des véhicules de police
- Des ambulances
- Des véhicules de pompiers
- Des dépanneuses
- Des véhicules du service de distribution de gaz

Soyez prudents, ralentissez et laissez beaucoup d'espace entre vous, le personnel d'intervention et l'équipement se trouvant sur les lieux. Surveillez également les mouvements du personnel sur les lieux.

6

Gyrophares et feux d'urgence clignotants

Les gyrophares et feux d'urgence clignotants des véhicules de secours avertissent les automobilistes qu'il y a un problème sur la route. **Ralentissez et réduisez votre vitesse de moitié par rapport à la limite de vitesse affichée.** Changez de voie au besoin, placez-vous le plus possible vers la droite, et arrêtez-vous pour laisser le véhicule de secours passer. Suivez les directives données par le personnel qui dirige la circulation. Soyez vigilant, car le véhicule devant vous peut s'arrêter subitement pour examiner ce qui se passe.

S'il y a un incident de l'autre côté d'une route divisée, ne ralentissez pas inutilement pour examiner ce qui se passe.

Signalisation de travaux routiers



Avant une zone de travaux routiers, de la signalisation préviendra d'un rétrécissement ou d'une fermeture de voies, de la présence de travailleurs, etc.

Important : Dans les zones de travaux routiers, les limites de vitesse affichées doivent être respectées. Les amendes pour excès de vitesse sont doublées dans les zones de construction.

7

Chapitre 7 Être un conducteur responsable

7

Être un conducteur responsable

Conduire prudemment

Ne présumez jamais que l'autre conducteur conduira toujours prudemment. La plupart des accidents évitables causant des blessures aux passagers sont occasionnés par les fausses manœuvres de conducteurs. En conduisant de façon préventive, vous pouvez éviter des collisions causées par les erreurs des autres. Le présent chapitre décrit diverses techniques de conduite préventive.

Balayage

Lorsque vous conduisez, regardez la route loin devant vous. Balayez du regard la route ce qu'il y a autour aussi souvent que possible. Lorsque vous conduisez en milieu urbain, balayez la chaussée sur une distance d'environ un, à un et demi-pâté de maisons (12 à 15 secondes devant vous). Si vous conduisez en milieu rural, balayez la chaussée d'environ 25 secondes devant vous.

Soyez alerte. Utilisez vos rétroviseurs et vérifiez régulièrement vos angles morts. Portez aussi attention à votre indicateur de vitesse et aux autres instruments.

Être visible

Si votre véhicule n'est pas muni de phares à allumage automatique, vous devriez allumer vos phares de croisement. Les autres conducteurs vous verront ainsi plus facilement. N'oubliez pas de les éteindre lorsque vous stationnez votre véhicule. Essayez de toujours garder vos phares propres.

Risques potentiels

Soyez attentif à tous les dangers possibles – enfants jouant à proximité de la chaussée, conducteur qui grille un feu rouge, etc. – et soyez prêt à faire une manœuvre d'évitement. Prévoyez l'imprévisible et planifiez. Assurez-vous, toutefois, que votre manœuvre d'évitement ne provoque pas une nouvelle situation tout aussi dangereuse.

Zone tampon

Laissez suffisamment d'espace entre vous et tout véhicule se trouvant devant vous, derrière vous ou à côté. Si un conducteur vous suit de trop près, ralentissez et encouragez-le à vous dépasser si la manœuvre est sécuritaire. S'il ne vous dépasse pas, augmentez alors l'espace entre vous et le véhicule devant vous.

Lorsque vous êtes à l'arrêt derrière un autre véhicule, laissez assez d'espace devant pour vous permettre de changer de voie sans devoir faire marche arrière.

Planifier

Connaissez votre trajet. Assurez-vous d'être dans la voie appropriée longtemps d'avance. Évitez des changements de voie rapides et dangereux. Si vous ratez votre virage ou votre sortie, **continuez** jusqu'à la prochaine sortie ou intersection. Ne faites jamais marche arrière. Utilisez les clignotants de votre véhicule pour faire connaître vos intentions aux autres conducteurs.

Si vous êtes vexé ou en colère, calmez-vous avant de continuer.

Éviter les collisions et les décisions hâtives

Étudiez la route devant vous en restant vigilant. Soyez alerte à tout problème potentiel. Déplacez-vous vers la droite si vous devez soudainement éviter un obstacle dans votre voie. N'allez vers la gauche que s'il n'y a vraiment pas d'autre choix. Ralentissez et roulez complètement sur l'accotement au besoin. Essayez de garder la maîtrise de votre véhicule.

Si vous ne pouvez pas éviter un obstacle, voici les meilleurs choix à faire :

- Dirigez votre véhicule vers un obstacle « mou », comme un banc de neige, plutôt qu'un lampadaire ou un autre véhicule.
- Dirigez-vous vers un objet qui se déplace dans la même direction que vous plutôt qu'un obstacle immobile.
- Dirigez-vous vers un objet fixe plutôt qu'un véhicule venant en sens inverse.
- Dirigez-vous vers un autre véhicule plutôt qu'un piéton ou un cycliste.
- Dirigez votre véhicule de sorte qu'il heurte l'objet obliquement plutôt que de plein fouet.

7

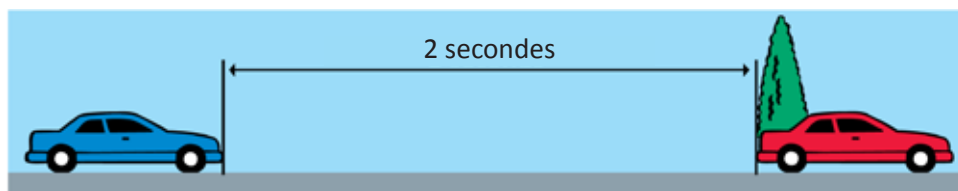
Pour en apprendre plus sur la conduite préventive et les manières d'éviter une collision, suivez un cours de conduite préventive approuvé dans une école de conduite autorisée.

Distance sécuritaire (créneau)

Lorsque vous suivez un véhicule, vous devez maintenir une distance sécuritaire minimum (créneau) de deux secondes. Cette règle s'applique à des conditions **normales**. Ce créneau doit être plus élevé si les conditions ou la route sont mauvaises.

Pour calculer ce créneau de deux secondes, regardez le véhicule devant vous. Dès qu'il dépasse un objet fixe comme un panneau, un arbre ou un immeuble, commencez à compter « mille et un, mille et deux... ». Si le devant de votre véhicule arrive à l'objet avant que vous ayez fini de compter, vous suivez de trop près. Ralentissez et recommencez le calcul. Si un conducteur s'interpose devant vous, vous devez de nouveau reprendre une distance sécuritaire de deux secondes avec celui-ci. Ce créneau de deux secondes s'applique quelle que soit la vitesse.

La seule exception : les conducteurs de gros véhicules commerciaux doivent pour leur part respecter un créneau minimum de quatre secondes en circulation normale.



Fatigue

Conduire en état de fatigue est tout aussi dangereux que de conduire sous l'emprise de drogues ou d'alcool. C'est considéré comme de la conduite avec facultés affaiblies et vous pouvez recevoir une suspension immédiate de 24 heures s'il y a des motifs raisonnables de soupçonner que vous êtes fatigué (LVA, article 116.1).

Être fatigué ne signifie pas nécessairement avoir sommeil. Ça peut être une lassitude mentale, physique, ou les deux. Au volant, la fatigue peut être fatale. En voici quelques causes :

- Manque de sommeil ou de repos
- Stress émotif
- Ennui
- Conduite prolongée
- Activité physique
- Maladie
- Fatigue oculaire

Avoir trop mangé, la consommation d'alcool ou de drogue, l'ensoleillement, un habitacle trop chaud ou la présence de monoxyde de carbone peuvent amplifier les effets de la fatigue.

Le monoxyde de carbone peut pénétrer dans votre véhicule par une fuite dans le système d'échappement. Incolore, inodore et sans goût, ce gaz toxique est conséquemment très dangereux. À chaque rendez-vous d'entretien, faites vérifier le système d'échappement de votre véhicule.

La fatigue réduit votre capacité à réagir rapidement et nuit à votre bon jugement. Elle peut vous faire prendre une mauvaise décision ou vous retarder à prendre la bonne. Vous courez alors les risques suivants :

- Situation dangereuse non détectée
- Réaction trop lente à une situation dangereuse
- Sortie de route
- Collision avec des véhicules arrivant en sens inverse
- Véhicule zigzaguant

7

La fatigue au volant peut entraîner la mort. Protégez-vous :

- Soyez bien reposé avant de commencer votre voyage.
- Gardez l'habitacle de votre véhicule à une température confortable. Assurez-vous qu'il est bien aéré.
- Ne fixez pas. Balayez la route du regard, surveillez les environs, jetez des coups d'œil fréquents indicateurs de votre tableau de bord.
- Portez des lunettes de soleil si celui-ci est aveuglant.
- Si vous êtes fatigué, arrêtez-vous pour vous reposer. Faites le tour de votre véhicule. Il est recommandé de prendre une pause de ce genre toutes les deux heures au moins.
- Ne conduisez pas si vous avez consommé de l'alcool ou de la drogue.

Cellulaires et appareils électroniques

Aux Territoires du Nord-Ouest, il est illégal d'utiliser un dispositif électronique réglementé (comme un téléphone cellulaire) tout en conduisant. Les sanctions sont très sévères : allant des amendes salées et points d'inaptitude à la suspension de permis (pour une durée allant de 24 heures à 30 jours). Un conducteur qui quitte la route des yeux plus de deux secondes est deux fois plus à risque d'accident, et un conducteur distrait l'est trois fois plus qu'un conducteur attentif et concentré. Pour connaître la liste des dispositifs électroniques réglementés, consultez le Règlement sur les dispositifs électroniques réglementés des Territoires du Nord-Ouest.

Sièges pour enfants (systèmes de retenue)

Selon la loi aux Territoires du Nord-Ouest, il est de la responsabilité du conducteur de s'assurer que tous les passagers de moins de 15 ans sont bien attachés, sous peine de recevoir une amende. Tout enfant de moins de six ans qui pèse 18 kg (40 lb) ou moins doit être bien installé dans un siège pour enfant approprié et attaché conformément aux instructions du fabricant. Le siège de sécurité doit être installé et fixé suivant le manuel du propriétaire du véhicule et les instructions du fabricant.

Il existe beaucoup de modèles de sièges de sécurité. Choisissez celui qui convient le mieux pour votre enfant.

Types

Dos à la route

- Jusqu'à ce qu'il atteigne le poids recommandé par le fabricant, le bébé doit être dans un siège pour enfant ou un siège évolutif faisant dos à la route.

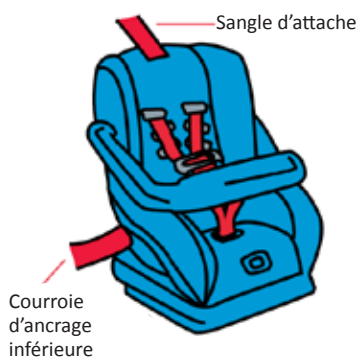


L'enfant doit être bien attaché. Les véhicules neufs sont aujourd'hui équipés du système d'ancrage universel UAS/LATCH, qui peut remplacer la ceinture de sécurité. Consultez le manuel de votre véhicule et les instructions du fabricant de siège pour enfant pour en savoir plus.

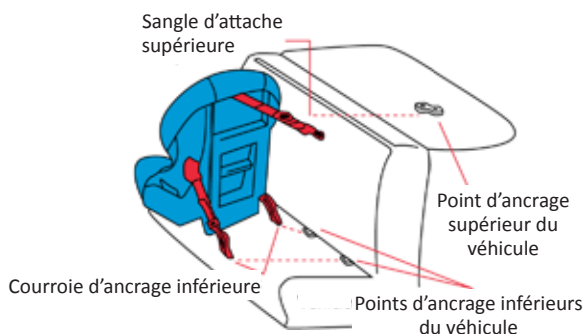
Face à la route

- Lorsqu'un enfant peut être assis dans un siège (généralement lorsqu'il pèse de 9 à 18 kg/20 à 40 lb), il peut être installé dans un siège de ce type, à condition que ce siège soit bien attaché avec la ceinture de sécurité du véhicule, la sangle d'attache du siège pour enfant ou l'ancrage universel USA/LATCH, selon le cas. Consultez le manuel de votre véhicule et les instructions du fabricant de siège pour enfant pour en savoir plus.

Siège d'enfant évolutif



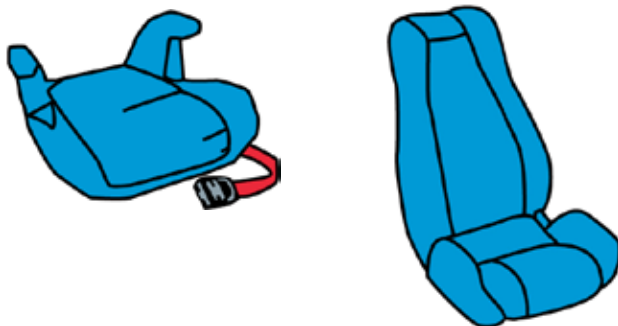
Ancrage universel et sangles d'attache



7

Siège rehausseur

- Lorsqu'un enfant pèse plus de 18 kg (40 lb), il doit utiliser la ceinture de sécurité du véhicule. Il est toutefois fortement recommandé d'utiliser, selon les directives du fabricant, un siège rehausseur approuvé.



Tous les appareils de retenue pour enfants utilisés au Canada doivent porter une étiquette indiquant que le produit répond à la norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada n° 213.

Économiser du carburant tout en protégeant l'environnement

La plupart des conducteurs peuvent réduire leur consommation de carburant de 10 à 25 % en adoptant les pratiques suivantes :

1. Au moment d'acheter un véhicule, considérez d'abord les modèles les plus économiques en carburant. En général, plus un moteur est petit, moins il consomme de carburant. En magasinant, recherchez l'étiquette ÉnerGuide. Elle indique la consommation de carburant du véhicule et le coût annuel approximatif pour celui-ci. Vous constaterez que la consommation varie considérablement même parmi les classes de véhicules (minifourgonnettes, berlines, VUS, camionnettes).
2. La vitesse élevée augmente la consommation de carburant. Pour chaque tranche de 10 km/h au-dessus de 90 km/h, vous consommez 10 % plus de carburant.

3. Évitez de changer de vitesse brusquement. En regardant loin devant, vous aurez plus d'espace pour ralentir, accélérer ou changer de voie facilement et en toute sécurité. Garder une vitesse constante et éviter les freinages brusques consomme moins d'essence, en plus d'être plus sécuritaire. Les accélérations et freinages brusques peuvent augmenter la consommation de carburant jusqu'à 39 %.
4. La marche au ralenti gaspille à la fois argent et carburant.
 - Dès 10 secondes de marche au ralenti, vous risquez de consommer plus de carburant qu'en coupant le moteur pour redémarrer. Si vous prévoyez être arrêté plus de 10 secondes (sauf en circulation), coupez le moteur. Un moteur huit cylindres qui tourne au ralenti 10 minutes brûle 0,4 litre de carburant environ.
 - L'hiver, 30 secondes de marche au ralenti suffisent pour faire circuler l'huile dans toutes les parties du moteur. Faire tourner le moteur au ralenti au-delà gaspille carburant et argent. La meilleure façon de réchauffer les systèmes de votre véhicule (pneus, boîte de vitesses, etc.) est de conduire. Pourvu que vos vitres soient dégagées, vous pouvez donc prendre la route normalement après 30 secondes environ. Les démarreurs à distance sont certes pratiques par temps froid, mais rien ne sert de démarrer le véhicule trop tôt. En hiver, utilisez un chauffe-moteur pour réchauffer l'huile, faciliter les démarrages à froid et réduire l'usure des divers éléments mécaniques, avec une minuterie pour allumer le chauffe-moteur deux heures avant l'heure de démarrage. L'utilisation appropriée d'un chauffe-moteur peut améliorer l'économie de carburant globale de votre véhicule d'au moins 10 %. Ne le laissez pas fonctionner toute la nuit cependant, ou vos économies énergétiques disparaîtront dans votre facture d'électricité.
5. Si de bonnes habitudes de conduite jouent sur la consommation et la sécurité d'un véhicule, son bon entretien est très important aussi.
 - Un moteur mal entretenu peut faire grimper la consommation de carburant de 50 %.
 - Un filtre à air obstrué causera jusqu'à 10 % de surconsommation.
 - Des pneus sous-gonflés augmenteront la consommation de carburant d'environ 5 %.

7

6. Pour obtenir la meilleure économie de carburant possible avec un véhicule muni d'une boîte manuelle, montez les rapports doucement mais rapidement. Augmentez votre vitesse dans les rapports plus élevés. Une boîte automatique monte les rapports plus tôt si la pression sur la pédale d'accélérateur est constante mais douce.
7. Il ne faut pas faire emballer le moteur – cela gaspille le carburant et peut endommager la mécanique, particulièrement quand il fait froid.
8. En été, vous pouvez moduler votre consommation de carburant en n'utilisant que légèrement le climatiseur. Utilisé en ville dans une circulation dense, il fera grimper la consommation d'essence de 10 % et sur une autoroute, de 3 à 4 %. Lorsque vous roulez à grande vitesse, le système de ventilation du véhicule peut suffire à rafraîchir l'habitacle. En ville, ouvrez une fenêtre.
9. Tout poids supplémentaire augmente les coûts. Un véhicule plus pesant peut gagner en traction l'hiver, mais une fois le printemps revenu, il est inutile de conserver de lourds sacs de sable et de sel dans le coffre.
10. Bien planifier ses trajets fera économiser temps, argent et carburant. Évitez les routes encombrées. Combinez vos courses en un seul long voyage, et évitez si possible de rouler aux heures de pointe.

Faire le plein en toute sécurité

Aux stations-service, on fait désormais soi-même le plein. Restez prudent pendant cette opération, pour la sécurité de tous. Ça ne prend que quelques minutes, alors restez concentré.

- N'allumez pas de cigarette, d'allumette ou de briquet à proximité. Les vapeurs d'essence se mélangent à l'air, une source d'oxygène. Ajouter une flamme à ce mélange peut causer une explosion.
- Éteignez le moteur du véhicule avant de faire le plein. Pensez aussi à éteindre toute flamme pilote dans votre roulotte ou tente-caravane.

- Informez le préposé s'il y a un dégât. Les préposés sont formés pour s'occuper de ces situations efficacement.
- Expliquez à vos enfants qu'il n'est pas sécuritaire pour eux de manipuler le pistolet de distribution. Ne les exposez pas au risque d'être aspergés de carburant ou de respirer des émanations.
- Ne bloquez jamais le pistolet distributeur avec un objet. Cela augmente grandement les risques de dégât.
- Ne remplissez pas trop le réservoir. Tout débordement ou dégât accidentel a des conséquences néfastes sur l'environnement.
- Restez à côté du distributeur pendant le plein. Dans certains cas, une accumulation d'électricité statique se produit lorsqu'on se déplace autour du véhicule ou qu'on y prend des choses. Lorsque vous revenez et touchez le pistolet distributeur, une décharge peut se produire et enflammer les vapeurs d'essence.
- Il est dangereux d'utiliser un téléphone cellulaire pendant qu'on fait le plein.
- Pour remplir des contenants d'essence, sortez-les de votre véhicule et déposez-les sur le sol. Cela évitera toute décharge d'électricité statique ou risque de dégât dans votre véhicule.

Autres règles du Code de la route

Voici d'autres règles à connaître :

- Il est interdit de tirer avec un véhicule une personne qui serait sur des skis, dans un toboggan, à moto ou à vélo.
- Il est interdit de demeurer dans une roulotte pendant son remorquage.
- Si la vue du rétroviseur intérieur est bloquée, il faut en fixer un de chaque côté extérieur du véhicule.
- Un conducteur de véhicule commercial dont le poids est supérieur à 4 500 kilogrammes doit s'arrêter à une pesée si un panneau ou des feux de signalisation l'indiquent.

7

- Si un chargement derrière un véhicule dépasse 1,5 mètre, il faut :
 - De jour, attacher un fanion rouge d'au moins 30 centimètres carrés au bout du chargement qui dépasse.
 - De nuit, fixer plutôt un feu rouge au bout du chargement.
- Personne ne doit conduire un véhicule motorisé de manière à ce que le système d'échappement ou le freinage fassent un bruit incommode.
- Toute personne qui conduit sans faire attention ou sans égard aux autres utilisateurs est passible d'amende pour conduite imprudente.
- Il est illégal de chevaucher deux voies de circulation, sauf quand les circonstances ne permettent pas l'utilisation d'une seule voie.
- À très peu d'exceptions près, il n'est pas permis de transporter ou se faire transporter à l'extérieur d'un véhicule motorisé (y compris dans la caisse ou benne ouverte d'une camionnette). Le conducteur comme l'occupant sont à risque d'amende le cas échéant.

8

Chapitre 8 Partager la route

8

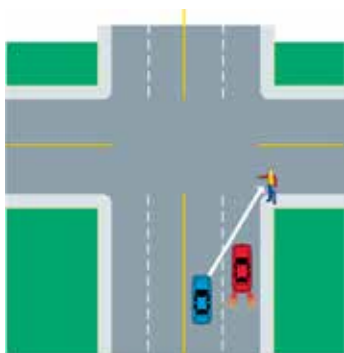
Partager la route

Sécurité des piétons



Dès que vous quittez votre véhicule, vous êtes un piéton. Au volant, traitez les piétons comme vous voudriez être traité si vous étiez à pied.

- Gardez un œil sur les piétons qui traversent la route ou sont à proximité.
- Si un piéton arrive à un passage marqué ou non, l'automobiliste doit arrêter son véhicule avant de traverser et céder le passage au piéton. Laissez une bonne distance entre votre véhicule et le passage pour piétons, pour que les conducteurs dans d'autres voies puissent également remarquer le piéton et s'arrêter.
- Lorsqu'un piéton désire traverser la rue à un passage pour piétons en ville, il peut, avant de quitter la bordure du trottoir, indiquer son intention en levant son bras à angle droit et en pointant le trottoir où il veut se rendre.



- Lorsqu'un piéton indique son intention de traverser de la sorte, l'automobiliste doit s'arrêter avant le passage et laisser le piéton passer.

- Si vous voyez un feu jaune clignotant commandé par les piétons, ralentissez et cédez le passage à toute personne voulant traverser la rue.
- Ne dépassez jamais un autre véhicule à l'approche d'un passage pour piétons. Il se peut que l'autre véhicule ralentisse ou s'arrête pour un piéton.
- Rappelez-vous que les passages pour piétons ne sont pas tous marqués, alors qu'en fait pratiquement toutes les intersections ont un passage pour piétons. Restez donc alerte et prudent.
- Soyez particulièrement prévenant pour les malvoyants qui marchent avec une canne ou un chien-guide.
- La nuit, n'allez pas plus vite que la portée de vos phares. Autrement dit, vous devez pouvoir vous arrêter à l'intérieur de la distance éclairée par vos phares. Soyez particulièrement alertes aux piétons, qui portent parfois des vêtements foncés les rendant difficiles à voir de loin.
- Dans les quartiers résidentiels, n'oubliez pas que des enfants peuvent surgir d'entre des véhicules stationnés, rouler à vélo ou jouer dans la rue. Ralentissez et soyez prêt à vous arrêter. Cherchez à remarquer sous les véhicules stationnés si on voit des jouets, pieds, roues de vélos ou tricycles signalant qu'un enfant pourrait surgir et qu'il faudra arrêter.

Cyclistes



Les bicyclettes se sont multipliées sur les routes. C'est un beau moyen d'aller au travail, de bouger, de s'amuser. Rouler à vélo préserve aussi les ressources naturelles comme le pétrole et le gaz.

Voici quelques conseils utiles pour partager la route avec les cyclistes :

- La bicyclette est considérée comme un véhicule par la loi. Un cycliste à l'arrêt sur son vélo à un feu rouge doit être considéré comme un véhicule qui attend lui aussi le feu vert pour traverser.
- Un cycliste qui n'est pas assis sur son vélo et marche à côté est considéré comme un piéton.
- Dépassez un cycliste comme vous dépasseriez tout véhicule, en laissant beaucoup de place.

8

- Lorsque vous voulez effectuer un virage à droite, assurez-vous qu'aucun cycliste n'arrive ou ne se trouve dans votre angle mort.
- Les cyclistes ont le droit de faire des virages à gauche comme tout automobiliste. Il faut être plus attentionné à leur égard puisqu'ils sont plus exposés, surtout sur les voies multiples.
- Lorsque vous êtes au bord de la route, vérifiez toujours si un cycliste arrive avant de repartir et de revenir dans votre voie.
- Lorsque vous êtes stationné au bord de la route, vérifiez toujours si un cycliste arrive avant d'ouvrir votre portière.
- Ne suivez pas de trop près les cyclistes. Ils n'ont pas de feu d'arrêt pour avertir qu'ils vont arrêter.
- Les cyclistes doivent rouler aussi près que possible de la bordure du trottoir, mais ils doivent parfois s'en éloigner pour éviter des nids-de-poule, des débris, du gravier, du sable, des flaques d'eau, des obstacles ou trous dans la chaussée, voire des chiens. Comprenez que les conditions routières affectent les cyclistes aussi.
- Ne klaxonnez pas inutilement en doublant un cycliste. Vous risquez de le surprendre et qu'il perde la maîtrise de son vélo. Si vous devez klaxonner, donnez un petit coup rapide et léger alors que vous êtes à une certaine distance encore.
- Beaucoup d'enfants font du vélo sans bien maîtriser les règles de sécurité ni être conscients de tous les dangers. Soyez particulièrement prévenant en leur présence.
- Si un enfant semble pédaler sur un vélo un peu grand, il risque d'en perdre plus facilement la maîtrise. Soyez extrêmement prudent.

Certains règlements municipaux exigent le port du casque pour les vélos et leurs éventuels passagers. Qu'il soit obligatoire ou pas, le casque de vélo devrait toujours être porté, question de sécurité.

Les cyclistes qui circulent sur les rues et routes principales devraient :

- Garder les deux mains sur leur guidon, sauf pour signaler leurs intentions
- Garder les deux pieds sur les pédales
- Rouler en file indienne, sauf pour dépasser un autre cycliste
- De nuit, avoir un phare avant (maximum deux), un feu arrière rouge et au moins un réflecteur fixé à l'arrière du vélo
- S'assurer que la bicyclette a de bons freins
- Avoir une sonnette ou un klaxon
- Ne pas transporter plus de passagers que la capacité du vélo
- Éviter de s'agripper ou s'attacher à un véhicule en mouvement

Motocyclistes



Les motocyclistes ont tendance à se tenir du côté gauche de leur voie. Cela les rend plus visibles; ça ne signifie pas forcément qu'ils vont effectuer un virage à gauche.

Les clignotants d'une motocyclette ne sont pas toujours faciles à voir. Observez le conducteur pour avoir des indices. S'il regarde par-dessus son épaule, il a peut-être l'intention de changer de voie ou d'effectuer un virage.

En tournant à gauche, surveillez les motocyclettes arrivant en sens inverse. Elles ne sont pas toujours faciles à voir, surtout en circulation dense, la nuit ou lorsque le soleil se couche. Il peut aussi être difficile d'évaluer la vitesse d'une motocyclette.

Voici quelques conseils pour bien partager la route avec les motocyclistes :

- Ne partagez jamais la même voie avec un motocycliste. Il a besoin de toute sa voie pour se déplacer de manière sécuritaire.
- Laissez plus d'espace entre votre véhicule et un motocycliste :
 - il peut s'arrêter brusquement;
 - les mauvaises conditions routières peuvent l'affecter davantage, voire lui faire perdre la maîtrise de son véhicule.

8

Véhicules hors route



Surveillez la présence de véhicules hors route à proximité, au cas où ils traverseraient.

Gros véhicules



Laissez beaucoup de place aux gros véhicules. Ils ne circulent pas de la même façon que les plus petits. Lorsque vous suivez un gros véhicule, gardez bien vos distances pour mieux voir autour.

Voici quelques conseils utiles :

- Dans une côte qui monte, si vous êtes arrêté derrière un gros véhicule, n'oubliez pas qu'il pourrait reculer lorsque le conducteur desserrera les freins. Laissez un bon espace devant votre véhicule.
- Par mauvais temps, les gros véhicules peuvent soulever des nuages de neige ou de poussière ou projeter des débris, dont des gravillons, sur votre pare-brise. Gardez vos distances.
- Attention aux gros véhicules qui reculent. Si vous les collez de trop près, il y a de bonnes chances que le conducteur ne vous voie pas dans ses rétroviseurs.
- Les angles morts des camions sont importants et dangereux. Si vous ne voyez pas les deux rétroviseurs extérieurs du camion, vous êtes trop près. Si vous voyez le visage du conducteur dans son rétroviseur extérieur, c'est qu'il vous voit.
- Laissez plus de place en dépassant un gros véhicule, et évitez de le dépasser si vous n'êtes pas bien sûr d'avoir assez d'espace pour effectuer la manœuvre complète. Certains camions sont très longs et tirent plus d'une remorque.
- Si vous doublez un gros véhicule, laissez plus d'espace avant de revenir devant lui. La même situation s'applique au changement de voie, car ces véhicules peuvent souvent avoir besoin de plus de distance pour ralentir.

- Si vous voyez un gros véhicule commencer à ralentir avant un feu rouge, n'oubliez pas qu'il lui faut plus de distance pour s'arrêter. N'allez pas occuper cet espace, car le conducteur compte probablement dessus pour s'arrêter. Si un autre véhicule s'insère, il risque de manquer de place.
- Les gros véhicules ont besoin de plus de place pour tourner. Lorsqu'ils tournent à droite, vous pouvez vous retrouver coincé entre eux et la bordure. Pour l'éviter, demeurez loin derrière aux intersections. La situation peut aussi être problématique si vous êtes sur une route où un gros véhicule veut s'engager. Le conducteur de ce véhicule devra peut-être traverser la ligne centrale ou couper un coin pour bien effectuer son virage. Gardez toujours vos distances.
- Les gros véhicules peuvent causer de la turbulence sur la route. Ces turbulences peuvent vous empêcher de maîtriser votre véhicule ou de maintenir votre position dans votre voie. S'il y a un bon vent de côté, soyez très prudent lorsque vous croisez un gros véhicule venant en sens inverse.

Autobus scolaires



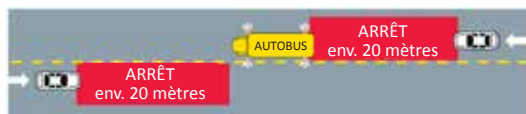
Le plus grand risque posé à la sécurité des élèves transportés par autobus scolaire est que des automobilistes dépassent l'autobus pendant que des élèves embarquent ou débarquent.

Sur une route principale non divisée

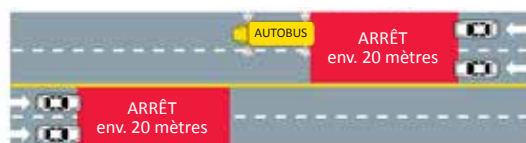
- À l'approche d'un autobus scolaire, quelle que soit sa direction, vérifiez si le conducteur a allumé les feux jaunes intermittents. Le cas échéant, préparez-vous à arrêter; c'est un avertissement que les feux rouges intermittents vont s'allumer et que l'autobus va s'arrêter.
- Si vous devez dépasser un autobus scolaire dont les feux jaunes intermittents sont allumés, faites-le très prudemment.
- Dès que l'autobus s'arrête pour faire monter ou descendre des élèves, le conducteur allumera les feux rouges intermittents, et un panneau d'arrêt se déploiera du côté gauche de l'autobus. **Vous devez alors arrêter complètement avant d'arriver à la hauteur du véhicule, quelle que soit la voie dans laquelle vous vous trouvez.**

8

Route principale à deux voies



Route principale non divisée à quatre voies

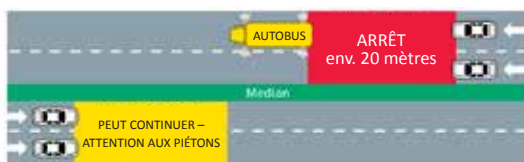


Il n'est pas permis de continuer avant que les feux rouges intermittents soient éteints. Lorsque vous arrêtez pour un autobus scolaire qui fait monter ou descendre des élèves, tenez-vous loin derrière. Les véhicules qui vous suivent doivent aussi pouvoir voir les feux rouges intermittents.

Sur une route principale divisée par un terre-plein central

Lorsque vous approchez d'un autobus scolaire de l'**arrière** et que ses feux jaunes intermittents sont allumés, préparez-vous à arrêter; c'est un signe que les feux rouges intermittents vont s'allumer et que l'autobus va s'arrêter.

Lorsque l'autobus s'arrêtera, les feux rouges intermittents s'allumeront, et un panneau d'arrêt se déploiera du côté gauche de l'autobus. **Vous devez arrêter complètement avant d'arriver à la hauteur du véhicule.**



Si vous approchez d'un autobus scolaire de l'**avant** sur une route principale divisée par un terre-plein central et que les feux rouges intermittents sont allumés, vous pouvez continuer. Ces règlements s'appliquent tant sur des routes urbaines que rurales.

Véhicules d'urgence



Lorsqu'un véhicule d'urgence (ambulance ou véhicule de police ou de pompier) s'approche, peu importe la direction, si sa sirène fonctionne et que ses feux clignotants sont allumés, vous devez lui céder le passage :

- Dégagez immédiatement les intersections
- Rapprochez-vous autant que possible du bord de la route à droite, dans le cas d'une route à deux voies

- Sur une route à sens unique, rangez-vous sur la bordure gauche ou droite la plus proche
- Restez à l'arrêt jusqu'à ce que le véhicule d'urgence soit passé, et vérifiez qu'aucun autre véhicule d'urgence n'arrive avant de repartir

Vous devez laisser un espace de 150 mètres entre votre véhicule et un véhicule d'urgence dont la sirène et les gyrophares fonctionnent.



Déneigeuses



Ces véhicules circulent durant les mois d'hiver et sont conçus pour dégager les routes enneigées. Sur la route, les déneigeuses peuvent produire un nuage de neige, ce qui empêche les conducteurs d'autres véhicules de les voir.

8

En présence d'une déneigeuse :

- Les déneigeuses sont munies de feux jaunes clignotants pour les rendre plus visibles.
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et une déneigeuse. Vous aurez ainsi plus de temps pour réagir aux imprévus et pourrez éviter des dommages à votre véhicule causés par les débris qu'elle pourrait projeter.
- Avant de doubler une déneigeuse, assurez-vous de pouvoir voir à une bonne distance devant vous et que le dépassement est permis.
- Même si le dépassement est permis, il est plus prudent de demeurer loin derrière la déneigeuse jusqu'à ce que le véhicule se range sur l'accotement pour laisser passer les véhicules. Les déneigeuses se rangent périodiquement dans cette optique.

Véhicules d'entretien

Les véhicules de construction et d'entretien routier peuvent circuler ou se stationner n'importe où sur la chaussée pour faire leur travail. Les avertissements qui s'imposent seront en place le cas échéant. Vous devez respecter tous les dispositifs de signalisation et les directives des signaleurs.

Transporteurs de billots de bois



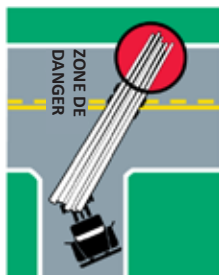
Ces camions méritent une attention spéciale. Vous pouvez les rencontrer sur nos routes à tout moment de la journée, et par toutes températures.

Quelques conseils de sécurité :

- Ralentissez lorsqu'un transporteur de billots de bois s'engage sur une route principale. Ces camions sont très lourds, il leur faut plus de temps pour accélérer.
- Ne suivez pas ces camions de trop près. Maintenez avec eux une distance d'au moins 4 secondes.

- Les transporteurs de billots de bois sont très longs. Pour les dépasser, vous devez pouvoir voir très loin devant vous et prévoir une plus grande distance.
- Si un camion de ce genre se dirige vers vous, préparez-vous à vous ranger vers la droite autant que possible, particulièrement si vous êtes sur une route en gravier.
- Ne passez jamais à côté d'un transporteur de billots de bois en train de tourner. Il y a une zone dangereuse derrière ce véhicule. Son chargement peut dépasser de la remorque de plus de neuf mètres. Ainsi, lorsque ces camions effectuent un virage, ils peuvent bloquer toutes les voies de circulation.

Conduisez toujours de façon préventive. Un conducteur prudent sait qu'il faut faire preuve de grande prudence lorsqu'on partage la route avec ces véhicules.



Passages à niveau

Les accidents entre un véhicule motorisé et un train sont les plus mortels. Il ne devrait jamais y avoir de collision à un passage à niveau. Ces voies publiques sont clairement indiquées et comportent des dispositifs d'avertissement mécanique et électrique pour votre protection. Apprenez leur signification et repérez-les. Ne tentez jamais de traverser devant un train. Ils ont besoin d'une très grande distance pour s'arrêter. Cédez toujours le passage aux trains.



Avertissement de passage à niveau

Ces signaux vous indiquent de regarder, écouter et ralentir parce que vous devrez peut-être arrêter. Le panneau de limite de vitesse sous le signal avancé vous donne la vitesse sécuritaire à respecter à cet endroit.

8

Marques sur la chaussée



Un X ou un STOP seront peints sur la chaussée à l'approche d'un passage à niveau.

Indicateurs de passage à niveau



Tous les passages à niveau publics sont dotés de cette signalisation. Il est obligatoire de céder le passage aux trains. S'il y a plus d'une voie ferrée à cet endroit, un panneau indiquera le nombre de voies. À l'approche d'un passage à niveau, il faut tendre l'oreille et regarder des deux côtés pour s'assurer qu'aucun train n'approche.

Avec panneau d'arrêt



S'il y a un panneau d'arrêt au passage à niveau, il faut s'arrêter à au moins cinq mètres du panneau, et au moins 15 mètres des premiers rails. Ne traversez pas avant d'être bien sûr que la voie est libre et qu'il est sécuritaire de passer.

Avec feux rouges clignotants et alarme sonore



Il y a souvent des feux rouges clignotants aux passages à niveau. S'ils sont allumés et que l'alarme sonne, vous devez vous arrêter : c'est qu'un train arrive. Le véhicule à l'arrêt doit être à au moins 5 mètres de la voie ferrée la plus proche. Ne cherchez pas à passer tant que les feux clignotants ne se sont pas éteints, que l'alarme n'a cessé de sonner, et que le train n'est pas entièrement passé ou s'est complètement immobilisé, et qu'il est sécuritaire de traverser la voie ferrée. S'il y a plus d'une voie à traverser, assurez-vous qu'elles sont bien toutes dégagées avant de poursuivre votre chemin.

Barrières



Certains passages à niveau sont dotés de barrières en plus des feux rouges clignotants. Arrêtez lorsque les feux commencent à clignoter et que l'alarme se fait entendre, même si la barrière ne s'est pas encore abaissée de votre côté de la chaussée. Demeurez à l'arrêt jusqu'à ce que la barrière se soit soulevée, que les feux aient arrêté de clignoter et que l'alarme ait cessé.

Cas particuliers

Attention aux véhicules qui doivent s'arrêter aux passages à niveau. Préparez-vous à arrêter si vous suivez un autobus ou un camion. Ces véhicules peuvent être obligés par la loi ou par une politique d'entreprise de s'arrêter aux passages à niveau.

C'est à vous de prévenir une collision entre un véhicule et un train.

- Un train peut arriver à tout moment. Soyez donc toujours prudent en traversant un passage à niveau, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit.
- Ne vous faites pas piéger à un passage à niveau. S'il y a beaucoup de circulation, attendez d'avoir la place de traverser complètement de l'autre côté.
- Il y a parfois un deuxième train. Après le passage du dernier wagon d'un train, assurez-vous qu'il n'y en a pas un autre qui arriverait dans une direction ou l'autre (p. ex. sur une autre voie) avant de traverser.
- Ne contournez jamais une barrière. Ne traversez pas le passage à niveau si la barrière est descendue ou si elle s'apprête à monter ou descendre.
- Si votre véhicule est muni d'une boîte de vitesses manuelle, ne changez pas les rapports en traversant les voies.
- Si votre véhicule tombe en panne sur une voie, vous et vos passagers devez immédiatement quitter le véhicule et vous éloigner du passage à niveau. Si un train approche, éloignez-vous de la voie et du train. Ainsi, vous éviterez d'être atteint par des débris projetés si le train heurte votre véhicule. S'il n'y a pas de train qui approche, demandez à des observateurs de se poster plus loin le long des voies, dans les deux directions, pendant que vous tentez de dégager votre véhicule.

8

- La nuit ou par mauvais temps, soyez particulièrement alerte aux avertissements de signaux et de passages à niveau. Vous devez être en mesure de vous arrêter dans les limites de la distance illuminée par vos phares.
- Ne faites jamais demi-tour à proximité d'un passage à niveau.
- Si vous remarquez des dommages à des panneaux indicateurs de passage à niveau ou si les signaux ne fonctionnent pas de façon appropriée, signalez-le si possible au transporteur ferroviaire.

Plusieurs de ces transporteurs affichent leur numéro de téléphone d'urgence sans frais à l'arrière des panneaux indicateurs. Vous pouvez aussi signaler cette situation aux autorités policières locales.

N'oubliez pas qu'il faut un kilomètre ou plus à un train pour s'arrêter, même en freinant d'urgence. En tant que conducteur, vous êtes responsable de votre propre sécurité et de celle de vos passagers.

Méto léger



Il y a maintenant des métros légers dans la plupart des grandes villes. Propres, silencieux et fiables, ces métros sécuritaires de technologie éprouvée doivent cependant faire l'objet d'attention particulière de la part des piétons et des automobilistes.

Pour les conducteurs :

Les passages à niveau de ces métros utilisent une variété de dispositifs d'avertissement comme des feux de signalisation courants, des panneaux et des feux d'avertissement, des sonneries et des barrières. Quel que soit le dispositif d'avertissement au passage à niveau, le message est toujours le même : **ARRÊTEZ-VOUS! NE TRAVERSEZ PAS LES VOIES!**

Ne contournez jamais des barrières même si un métro léger vient de passer. Un autre peut arriver en sens inverse. À cause de leur poids et de leur vitesse, ces métros prennent jusqu'à 100 mètres pour s'arrêter en cas d'urgence.

Pour les piétons :

Les métros légers fonctionnent à l'électricité, ce qui les rend très silencieux.

ARRÊTEZ, REGARDEZ ET ÉCOUTEZ dans les deux directions avant de traverser les voies.

Défilés et cortèges funèbres

Si vous êtes dans un cortège funèbre, vous pouvez traverser une intersection contrôlée par un panneau d'arrêt ou un feu rouge sans vous arrêter.

Vos phares doivent être allumés et vous pouvez vous engager seulement si :

- Vous n'êtes pas le premier véhicule
- Vous suivez immédiatement le véhicule devant vous
- Il est sécuritaire de le faire

Vous ne pouvez pas traverser un défilé autorisé ou un cortège militaire ou funèbre. Faites toujours preuve de respect et de courtoisie.

Matières dangereuses

Les renseignements sur les marchandises dangereuses se trouvent dans le *Manuel du conducteur professionnel*.

9

Chapitre 9 Conduire en respectant la loi

9

Conduite avec facultés affaiblies et Programme d'utilisation d'antidémarrateurs avec éthylomètre des TNO

Que dit la loi aux Territoires du Nord-Ouest sur la conduite avec facultés affaiblies?

Il est illégal de conduire un véhicule motorisé sous l'effet de l'alcool. Pour les conducteurs débutants (classe 7 ou classe 5P) l'alcoolémie doit être à zéro. Les conducteurs titulaires d'un permis non probatoire dont l'alcoolémie dépasse 50 milligrammes d'alcool pour 100 millilitres de sang s'exposent à des pénalités et, si leur alcoolémie dépasse 80 milligrammes d'alcool pour 100 millilitres de sang, ils peuvent être inculpés d'autres infractions en vertu du Code criminel.

Qu'est-ce qu'une suspension administrative de permis (SAP)?

Une suspension administrative de permis (SAP) signifie que le permis d'un conducteur inculpé de conduite avec facultés affaiblies est suspendu par les autorités (police municipale ou GRC) au nom du registraire.

Qu'arrive-t-il si je suis déclaré coupable d'une infraction du Code criminel?

Si vous êtes déclaré coupable d'une infraction au Code criminel, votre permis de conduire des TNO sera suspendu et vous n'aurez pas le droit de conduire pendant au moins un (1) an. Vous pouvez également avoir à payer une amende.

La condamnation pour une infraction au Code criminel reste inscrite à votre casier judiciaire pendant au moins dix (10) ans et pourrait vous empêcher d'aller dans certains pays.

Qu'arrive-t-il si je conduis pendant que mon permis est suspendu ou révoqué?

Vous vous exposez aux conséquences suivantes :

- Cinq (5) points d'inaptitude
- Saisie du véhicule pendant 30 jours
- Inculpation en vertu de la *Loi sur les véhicules automobiles* des TNO et du Code criminel et amende minimale de 345 \$.

Qu'est-ce que le Programme d'utilisation d'antidémarrateurs avec éthylomètre des TNO?

Le Programme d'utilisation d'antidémarrateurs avec éthylomètre des TNO permet à une personne déclarée coupable de conduite avec facultés affaiblies en vertu du Code criminel de demander à retrouver plus rapidement le droit de conduire, si un antidémarrateur avec éthylomètre approuvé est installé dans son véhicule.

Comment fonctionne l'antidémarrateur avec éthylomètre?

Avant de pouvoir démarrer un véhicule doté de ce dispositif, vous devez fournir un échantillon d'haleine en soufflant dans l'appareil pour émettre un bourdonnement. Les responsables de votre région vous formeront. Si votre alcoolémie est inférieure au seuil de passage (20 milligrammes d'alcool pour 100 millilitres de sang), votre véhicule démarrera. Si votre alcoolémie se situe dans la zone d'avertissement (entre 20 et 29 milligrammes d'alcool pour 100 millilitres de sang), votre véhicule démarrera, mais le système enregistrera un avertissement. Si votre alcoolémie est de 30 milligrammes d'alcool pour 100 millilitres de sang ou plus, votre véhicule ne démarrera pas et le système enregistrera un échec.



Pour de plus amples renseignements sur le Programme d'utilisation d'antidémarrateurs avec éthylomètre des TNO, visitez le www.gov.nt.ca/ServicesConducteurs.

9

Conduire en respectant la loi

La loi et la conduite avec facultés affaiblies

Quand on parle de conduite avec facultés affaiblies, c'est souvent l'alcool qui vient en tête. Mais les médicaments peuvent aussi avoir des effets secondaires (sommolence, étourdissements, etc.) qui réduisent vos capacités de réaction ou votre jugement. Il est important de connaître leurs effets avant de prendre le volant. De plus, chacun n'est pas affecté de la même façon par les médicaments. Soyez particulièrement prudent avec les nouveaux médicaments, qu'ils soient prescrits ou en vente libre. Discutez avec votre médecin ou votre pharmacien des nouveaux médicaments qui vous sont prescrits, afin de bien connaître leurs effets sur votre conduite et votre santé générale.

Soyez toujours alerte quand vous conduisez. Les médicaments et l'alcool peuvent nuire à votre conduite. Ne les mélangez jamais.

Voici quelques substances qui peuvent influencer sur vos facultés au volant :

- Alcool
- Sédatifs (tranquillisant léger, comme Ativan^{MC} ou Valium^{MC})
- Tranquillisants puissants (ex. Thorazine^{MC}, Haldol^{MC}, Clozaril^{MC}, Risperdal^{MC})
- Antidépresseurs (comme Prozac^{MC}, Paxil^{MC}, Zoloft^{MC}, Amitriptyline^{MC})
- Narcotiques (dont la morphine, l'héroïne, la cocaïne et les variantes comme le « crack », mais aussi la codéine et Demerol^{MC})
- Hallucinogènes (LSD, MDA, STP, ecstasy, champignon magique, marijuana)
- Stimulants (amphétamines, Concerta^{MC}, Dexedrine^{MC}, Ritalin^{MC}, etc.)

Cette liste n'inclut que **quelques-unes** des substances qui peuvent nuire à votre conduite d'un véhicule motorisé. Avant de prendre le volant, assurez-vous de bien connaître l'effet de tout médicament que vous prenez. **Cela pourrait vous sauver la vie, et celle des autres.**

Alcool

L'abus d'alcool est dangereux. C'est l'une des toxicomanies les plus fréquentes. Au Canada, l'alcool au volant continue d'être une cause majeure d'accidents graves et mortels.

Ne banalisons donc pas l'alcool sous prétexte que sa consommation est répandue. Chaque conducteur doit impérativement en comprendre les dangers, et se familiariser avec les lois et pénalités relatives à l'alcool au volant.

Les faits

De nombreuses personnes croient qu'il n'y a pas de mal à conduire leur véhicule après avoir bu, ou croient qu'elles ne se feront pas prendre.

Conduire sous l'influence de l'alcool est cependant inacceptable : ce comportement brise des vies. Des groupes de sensibilisation se sont formés pour éduquer la population et demander des pénalités plus sévères.

Certaines personnes se croient en contrôle, et se disent que si elles se font prendre la main dans le sac, elles en assumeront simplement les conséquences. Mais ces conséquences ne sont pas qu'une possible amende pécuniaire. Des personnes innocentes peuvent être tuées, et vous aussi. Vous ne serez pas forcément la seule personne à payer le prix de votre inconduite. Des vies humaines peuvent être fauchées si vous percutez un autre véhicule. Il peut même s'agir de membres de votre famille ou d'amis très chers, peut-être passagers avec vous. Tout prix est trop élevé!

Pour le permis d'apprenti et le permis probatoire, c'est tolérance zéro pour l'alcool au volant. Si vous faites fi de cette exigence, vous perdrez le privilège de conduire.

Si on vous arrête pour conduite en état d'ébriété, vous risquez des pénalités légales. En outre, le coût de votre assurance automobile risque d'augmenter, et les compagnies d'assurance pourraient même refuser de vous couvrir.

9

Boire du café après avoir consommé de l'alcool n'a pas d'effet sur le taux d'alcoolémie. Seul le temps permet d'éliminer l'alcool de son système. Le mieux est toujours de planifier. Si vous prévoyez boire, laissez votre véhicule chez vous.

Vous pouvez aussi nommer un conducteur désigné. Cette personne ne boira pas d'alcool et aura la mission de ramener chez eux ceux qui auront bu. Si vous avez bu et n'aviez rien prévu pour votre retour, ces autres options s'offrent à vous :

- Prendre un taxi ou l'autobus et revenir chercher votre véhicule lendemain.
- Passer la nuit sur place, le temps que l'alcool soit éliminé de votre système.
- Appeler un ami ou un membre de votre famille pour qu'il vienne vous chercher. Même si cette personne sera peut-être fâchée que vous ayez bu, elle sera contente que vous agissiez de manière responsable et ne mettiez pas votre vie en danger.

Certaines personnes ont l'impression qu'elles conduisent mieux après avoir consommé de l'alcool.

Rien n'est moins vrai. Elles pensent ainsi parce que l'alcool a justement le défaut d'affecter le jugement et la capacité à réfléchir, laissant un sentiment de confiance non fondé. L'alcool ralentit en fait la vitesse de réflexion et de réaction. ***Il ne faut jamais conduire si on a bu.***

Les effets combinés de l'alcool et d'autres médicaments ou drogues

Quand l'alcool est consommé avec d'autres substances, ses effets s'aggravent. Il est alors encore plus dangereux de conduire un véhicule motorisé. Toute combinaison de médicaments ou de drogues et d'alcool peut vous rendre inapte à conduire.

C'est simple : ne conduisez jamais avec des facultés affaiblies. Votre vie et celle des autres dépendent de votre vigilance au volant.

Conduire avec des facultés affaiblies, c'est risquer bien des choses :

- De lourdes amendes
- Un dossier criminel
- La perte de votre permis de conduire
- La perte de votre emploi, si vous devez conduire un véhicule dans le cadre de vos fonctions
- Une vie sociale moins enrichissante (en l'absence de permis de conduire pour sortir librement)
- Une hausse de vos primes d'assurance automobile
- De l'emprisonnement
- Des dommages matériels
- Des blessures graves
- La mort

Quelles sont les lois?

Lois fédérales : Code criminel

Voici les passages traitant des infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies :

- Conduite avec facultés affaiblies (quel que soit le taux d'alcool dans le sang) : alinéa 320.14(1)(A)
- Taux d'alcoolémie dépassant 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang : alinéa 320.14(1)(B)
- Concentration de drogue dans le sang supérieure à la limite réglementée : alinéas 320.14(1)(c) et 320.14(4)
- Refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang : alinéa 320.15(1)
- Conduite avec facultés affaiblies ayant causé des lésions corporelles : alinéa 320.14(2)
- Conduite avec facultés affaiblies ayant causé la mort : alinéa 320.14(3)
- Conduite malgré la suspension ou le retrait du permis : alinéa 320.18(1)(A)(B)

9

Distraction au volant

L'utilisation d'appareils électroniques au volant est contraire à la loi.

Un appareil électronique réglementé est défini comme un appareil électronique portable, notamment :

- un téléphone cellulaire;
- un appareil permettant d'envoyer et de recevoir des données;
- un appareil permettant de lire des enregistrements audio ou vidéo;
- un récepteur portatif de système de positionnement global.

Les téléphones cellulaires et les ordinateurs portatifs sont des exemples d'appareils électroniques réglementés couramment utilisés.

L'utilisation d'un appareil électronique réglementé en conduisant désigne ce qui suit :

- tenir l'appareil;
- le faire fonctionner;
- le toucher.

Amendes et points d'inaptitude

Si vous utilisez un appareil électronique réglementé pendant que vous conduisez, votre infraction peut se solder par :

- une amende de 322 \$ (644 \$ dans les zones scolaires et de construction);
- 3 points d'inaptitude;
- une suspension administrative du permis de conduire pour les 2^e, 3^e et 4^e infractions pour distraction au volant au cours d'une période de deux ans.

Suspension administrative de permis de conduire aux TNO

Recevoir une suspension administrative de permis de conduire des TNO signifie que le permis du conducteur inculpé d'une infraction liée à l'alcool est automatiquement suspendu. **Aucune déclaration de culpabilité n'est requise.**

Le permis d'un conducteur ayant un échantillon d'haleine ou de sang dépassant 0,08 ou refusant une demande d'échantillon sera automatiquement suspendu pour une période de 90 jours. **Cette pénalité s'ajoute à toute interdiction ordonnée par la cour.**

Si cette personne détient un permis de conduire des TNO valide (ne s'applique pas aux permis de conduire de type PCEP ou aux permis faisant l'objet d'une suspension ou d'une interdiction), un permis provisoire de sept jours est accordé, pour régler ses affaires personnelles, avant le début de la suspension de 90 jours.

Tolérance zéro pour les nouveaux conducteurs

Les conducteurs qui ont un permis d'apprenti ou probatoire ou qui ont moins de 22 ans n'ont pas le droit de conduire s'ils ont consommé de l'alcool. Toute infraction entraînera une suspension automatique du permis pour 30 jours.

Suspensions et interdictions

En plus des pénalités en vertu du Code criminel, les Territoires du Nord-Ouest peuvent aussi suspendre le permis de conduire, et le registraire peut établir certaines conditions pour le rétablissement du permis. La suspension des TNO est en vigueur en même temps que toute interdiction de conduire ordonnée par la cour. Par exemple, si la cour ordonne une suspension de trois mois et que les TNO imposent une suspension d'un an, la suspension ordonnée par la cour prendra fin après trois mois, mais la suspension imposée par les TNO demeurera en vigueur pendant neuf mois encore.

9

Loi territoriale : *Loi sur les véhicules automobiles*

Les conducteurs inculpés d'une infraction en vertu des articles 320.14 et 320.15 du Code criminel peuvent perdre leur permis de conduire pour une période de un à cinq ans ou indéfiniment, en plus des pénalités imposées par la cour.

- Une personne n'ayant aucune infraction antérieure au cours des 10 dernières années perd le droit de détenir de permis de conduire et de conduire un véhicule automobile pour une période d'un an (article 116.14.3(a)).
- À la deuxième déclaration de culpabilité dans une période de 10 ans, la personne perd le droit de détenir un permis de conduire pour une période de trois ans (article 116.14.3(b)).
- À la troisième déclaration de culpabilité dans une période de 10 ans, la personne perd le droit de détenir un permis de conduire pour une période de cinq ans (article 116.14.3(c)).
- Au-delà de la troisième déclaration de culpabilité dans une période de 10 ans, la personne perd le droit de détenir un permis de conduire pour une période indéterminée (mais d'au moins cinq ans) fixée par le registraire (article 116.14.3(d)).
- Si une infraction de conduite en état d'ébriété cause la mort d'une autre personne, la période de suspension minimale du permis de conduire sera une période indéterminée d'au moins cinq ans, même s'il s'agit d'une première transgression (article 116.14.4).

Conduire pendant que le permis est suspendu ou révoqué

Des programmes de surveillance sont établis aux TNO pour prendre sur le fait les personnes qui ne respectent pas la loi et conduisent sans en avoir le droit. Tous les organismes territoriaux d'application de la loi collaborent dans le cadre de ces programmes.

Vous risquez la prison si vous êtes arrêté au volant alors que votre permis de conduire est suspendu. Il y a **souvent** des peines de prison pour ce type d'infraction. Il y a aussi des amendes considérables. Le véhicule que vous conduisez, qu'il vous appartienne ou non, sera saisi et mis en fourrière pendant une période de 30 jours. Tous les frais de remorquage et de fourrière seront imputés au propriétaire immatriculé du véhicule.

Rétablissement du permis de conduire

L'inculpation pour conduite avec facultés affaiblies en vertu du Code criminel du Canada entraîne une suspension immédiate du permis.

- Un avis de suspension sera envoyé à votre adresse la plus récente au dossier d'immatriculation. Il est de votre responsabilité de garder ce dossier à jour en signalant tout changement d'adresse à un bureau de l'immatriculation et des permis de conduire.
- La suspension reste en vigueur jusqu'à ce que les conditions énoncées soient respectées. Cela s'applique aussi aux conducteurs qui auraient quitté les TNO. Lisez attentivement l'avis reçu.

L'avis de suspension énonce les conditions de base à respecter pour récupérer son permis. Pour la conduite avec facultés affaiblies, il s'agit :

- De passer une évaluation de la conduite
- De réussir le programme de perfectionnement prescrit
- De réussir le programme de sensibilisation à la dépendance à l'alcool
- De passer une évaluation de la dépendance à l'alcool
- De réussir un programme de traitement de l'alcoolisme
- De payer les frais de rétablissement du permis

9

Après la période de suspension d'un an, il faut se rendre à un bureau de l'immatriculation et des permis de conduire et prouver que toutes les conditions pour récupérer le permis ont été remplies. Un nouveau permis vous sera alors émis.

Si votre permis de conduire a expiré au cours de la période de suspension, il ne peut pas être renouvelé tant que toutes les conditions de rétablissement n'auront pas été remplies.

Système de points d'inaptitude – permis normal

Les points d'inaptitude sont enregistrés dans le dossier du conducteur.

- Après 8 points d'inaptitude ou plus (mais moins de 15), un avis est envoyé par la poste pour indiquer le nombre de points accumulés.
- À 15 points d'inaptitude accumulés sur une période de deux ans, le permis est automatiquement suspendu pour un mois. Vous recevez par la poste un avis décrivant les détails de la suspension et les conditions de rétablissement.
- Lorsque vous accumulez 12 points d'inaptitude ou plus, mais moins de 15, vous recevez un avis indiquant que vous devez passer un entretien avec l'examineur avant la date indiquée dans la lettre. Si vous ne le faites pas, votre permis de conduire sera suspendu.
- L'octroi de points d'inaptitude ne peut être contesté ni porté en appel, sauf s'il est possible de prouver qu'il s'agit d'une erreur.
- Après trois suspensions subséquentes dues à l'accumulation de points d'inaptitude, le registraire peut, pour les tranches suivantes de 15 points, décider de suspendre le permis pour plus d'un mois (maximum 24 mois). Cette durée est déterminée par le registraire. Il est possible de faire appel de cette décision en écrivant au registraire.
- Après une suspension pour points d'inaptitude, le permis est rétabli avec sept points au dossier. Ceux-ci disparaîtront après deux ans.
- Deux ans après une infraction, les points d'inaptitude liés à celle-ci sont effacés du dossier.

- Un client qui suit avec succès un programme de perfectionnement des conducteurs pourra faire enlever la moitié des points d'inaptitude de son dossier. Le client doit présenter un certificat de l'école de conduite approuvé par le registraire attestant que le client a réussi le programme avec une note de passage de 80 %. Si le nombre total de points d'inaptitude dans le dossier d'un client est de cinq (5) ou moins, tous les points seront enlevés. Cette méthode peut être appliquée une fois par période de vingt-quatre (24) mois dans le cas où un programme de perfectionnement des conducteurs a été suivi avec succès.

Système de points d'inaptitude – permis de conduire à étapes progressives (PCEP)

Les points d'inaptitude sont enregistrés dans le dossier du conducteur.

- Après 6 points d'inaptitude, le registraire suspend le permis et le droit de conduire un véhicule pour 1 mois. Les frais affiliés devront être réglés, et la durée requise du permis d'apprenti ou probatoire sera prolongée d'un mois.
- Après 12 points d'inaptitude, le registraire suspend le permis et le droit de conduire un véhicule pour 3 mois. Les frais affiliés devront être réglés, et la durée requise du permis d'apprenti ou probatoire sera prolongée de trois mois.
- Après 15 points d'inaptitude, le registraire suspend le permis et le droit de conduire un véhicule pour 6 mois. Les frais affiliés devront être réglés, et la durée requise du permis d'apprenti ou probatoire sera prolongée de six mois.

9

Rétablir son permis à la suite d'une accumulation de points d'inaptitude

Voici le processus :

- Les avis de suspension vous sont envoyés par courrier recommandé à la plus récente adresse dans votre dossier. Vous êtes responsable de changer votre adresse sur votre permis de conduire auprès d'un bureau d'immatriculation et des permis de conduire.
- Lisez votre avis de suspension pour connaître les conditions imposées.
- L'avis porte aussi la date d'entrée en vigueur de la suspension.
- Conduire pendant la suspension du permis de conduire est une grave infraction.
- Vous devez respecter la durée de votre suspension.
- À la fin de votre suspension, vous devez payer les frais de rétablissement. Sinon, des restrictions à la conduite resteront en vigueur.
- Vous devez respecter toutes les exigences qui sont imposées dans votre avis. Votre suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que toutes les conditions soient remplies.
- Si votre permis expire durant la période de suspension, la suspension demeurera néanmoins en vigueur.
- Même si votre suspension est terminée, vous devez vous rendre à un bureau d'immatriculation et des permis de conduire pour payer les frais requis et prouver que vous avez respecté toutes les conditions stipulées dans votre suspension.

Suspensions par le Ministère

Des suspensions peuvent être imposées par le ministère pour des raisons comme un mauvais dossier de conducteur, le non-paiement d'une amende ou des problèmes médicaux.

Avoir le droit de conduire un véhicule motorisé est un privilège qui se mérite et qui vient avec beaucoup de responsabilités. Les habitudes de conduite de chaque automobiliste contribuent à la sécurité routière de tous aux TNO. Le but principal du système de permis de conduire territorial est de superviser les habitudes de conduite et d'appliquer les règlements lorsque requis.

Le registraire peut suspendre, pour une période déterminée ou indéterminée, le permis de tout conducteur indiqué par le registraire, le ministre de l'Infrastructure, par la cour ou par les policiers. Le registraire peut exiger qu'un conducteur réussisse un examen théorique ou pratique, ou imposer d'autres conditions pour qu'il conserve son permis de conduire. En rendant sa décision, le registraire prendra en considération le dossier du conducteur, son attitude, ses aptitudes, ses connaissances, ses incapacités ou tout autre facteur qu'il considère pertinent.

10

Chapitre 10

Tirer une remorque

10

Tirer une remorque

Lorsque vous tirez une remorque ou tout autre véhicule tracté, vous devez laisser plus d'espace entre les véhicules avant de vous intégrer à la circulation. Compte tenu du poids additionnel de la remorque, il vous faudra plus de temps pour accélérer jusqu'à la vitesse de la circulation. Il vous faudra aussi plus de temps pour arrêter. C'est pourquoi vous devez augmenter la distance entre vous et le véhicule que vous suivez.

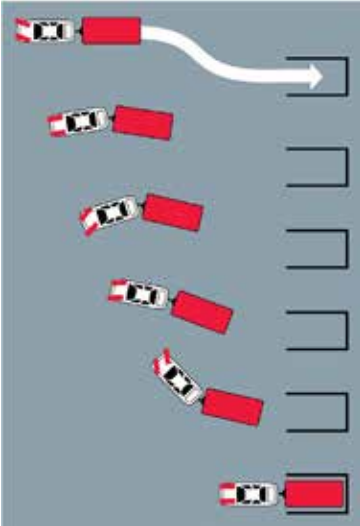
Voici quelques conseils utiles si vous tirez une remorque :

- La remorque doit être immatriculée avant d'être utilisée sur la route.
- Sur une route à voies multiples, n'oubliez pas que les véhicules plus lents doivent circuler dans la voie de droite.
- Conduisez avec prévoyance. Évitez des situations qui peuvent exiger des changements de voie ou des arrêts soudains.
- Si vous retardez la circulation derrière vous, rangez-vous à un endroit sécuritaire sur l'accotement et laissez passer les autres véhicules.
- Votre véhicule doit être muni de feux arrière, de feux de freinage et de clignotants qui fonctionnent et s'allument sur le véhicule remorqueur.
- Si vous avez un attelage à boule traditionnel, il vous faudra aussi des chaînes de sécurité comme dispositif de fixation secondaire. Celles-ci doivent passer sous la flèche d'attelage de la remorque et être correctement fixées. Cette mesure s'applique à tout véhicule tracté, sauf les roulettes à sellette.
- Si votre remorque est équipée d'un système de freinage complémentaire automatique d'urgence, assurez-vous qu'il est correctement raccordé selon les directives du fabricant.
- Réglez les rétroviseurs de votre véhicule pour vous permettre de bien voir les véhicules derrière vous. Vous devez utiliser des rétroviseurs d'extension si la remorque est plus large que le véhicule de remorquage.

Les remorques suivantes doivent être équipées de freins :

- Remorques ayant un poids nominal brut du véhicule (PNBV) de 1 360 kilogrammes ou plus
- Remorques dont le poids nominal brut du véhicule représente 50 % ou plus du poids du véhicule remorqueur

Reculer avec une remorque



Lorsque vous reculez avec une remorque :

- Marchez jusqu'à l'arrière de la remorque pour vous assurer que la voie est dégagée.
- Reculez toujours très lentement.
- Pour tourner vers la gauche, commencez par tourner le volant vers la droite. Tournez le volant vers la gauche pour aller vers la droite.
- Pour éviter la mise en portefeuille de la remorque, ne tournez pas trop le volant et ne le maintenez pas trop longtemps très braqué.
- N'oubliez pas que votre visibilité est limitée lorsque vous reculez une remorque vers la droite.
- Il est important qu'une autre personne vous guide durant la manœuvre.

Tourner aux intersections

Virage à gauche :

- Commencez votre virage à partir du centre de l'intersection.
- Assurez-vous que la remorque demeure toujours sur la chaussée sur sa trajectoire prévue.
- Dirigez-vous vers le côté droit de la voie dans laquelle vous vous engagez.
- Ensuite, dirigez le véhicule vers le centre de votre voie.



10

Virage à droite :

- Commencez votre virage à partir du centre de la voie.
- Assurez-vous que la remorque demeure toujours sur la chaussée sur sa trajectoire prévue.
- Dirigez-vous vers le côté gauche de la voie dans laquelle vous vous engagez.
- Ensuite, dirigez le véhicule vers le centre de votre voie.



